

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

recherche
du CNRS
information
glementation
administratifs
de recherche
est censé ignorer la loi...
article unique
Art. 1. -
Art. 2. -
Art. 3. -

Mesures particulières
Comités, conseils et commissions
Conseil d'administration
Concours et promotions
Distinctions
Emeritatus

USR, UNRS
GDS...
Enseignants-chercheurs au CNRS
Personnels du CNRS
fonctionnaires - Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant
statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat - Vu la loi n° 88-1138 du 20 décembre
1988 modifiée relative à la protection des personnes qui se prêtent à des recherches
biomédicales et les décrets pris pour son application - Vu le décret n° 82-453 du 28 mai
1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale
dans la fonction publique - Vu le décret n° 82-683 du 24 novembre 1982
modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche
scientifique (CNRS) - Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifiant les
statutaires communes - aux corps de fonctionnaires
des établissements publics scientifiques et technologiques - Vu le décret n° 84-1185 du 27
décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de
fonctionnaires du CNRS
delegation de pouvoir conférant la
qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux...
DAJ du 21 janvier 2010 portant création des unités
DAJ du 21 janvier 2010 portant création des unités
de recherche

procédure CNRS
Decisions
de recherche
Decision de nomination aux fonctions
de directeur (trice) ; de délégué régional ;
de directeur d'unité

Administration de la recherche
Budget, finances, comptabilité
Ordonnateur / Comptable

N°2

FÉVRIER 2011



www.cnrs.fr

Sommaire

Volume 2 : L'organisation générale du CNRS

02.02. La présidence

02.02.02. Composition

Décision portant nomination de Mme Brigitte PERUCCA, aux fonctions de directrice de la communication - DEC105300DAJ

02.03. Le conseil d'administration

02.03.05. Approbation de certaines décisions du CA

Procès-verbal du conseil d'administration du 28/10/2010 du CNRS

Procès verbal du conseil d'administration du 02/12/2010 du CNRS

02.08. Le CNRS en région

02.08.03. Nomination

Décision de nomination ACMO de Mlle Audrey Goulian pour l'UMR 8119 - DEC100204DR01

Décision de fin de fonctions ACMO de Mlle Maud Donnet pour l'UMR 8119 - DEC100205DR01

Décision de nomination ACMO de Mme Joëlle Pérard - DEC100026DR01

Décision de nomination ACMO de Mme Jocelyne Pichot-Doulcier pour l'UMR 8209 - DEC100238DR01

décision de fin de fonction ACMO de Elizabeth PROUTEAU - DEC110002DR01

02.10. Les instances consultatives

02.10.02 Le comité national de la recherche

Décision modifiant la décision n° 050007SGCN du 28 juin 2005 modifiée relative à la nomination des membres du bureau des sections et des commissions interdisciplinaires du CoNRS - DEC110249SGCN

Volume 4 : Personnels

04.02. Recrutement

Nomination de Damien Moncoq, chargé de mission temps partiel auprès du président pour la CNPS - DEC105234MPR

04.02.05. Vacataires

Décision n°DEC110088DRH du 12/01/2011portant
revalorisation des taux horaires de rémunération des
personnels payés sur crédits de vacations à compter du 1er
janvier 2011 - DEC110088DRH

Volume 7 : Mesures particulières

07.01. Décisions de nomination

07.01.02. DR02
07.01.04. DR04
07.01.05. DR05
07.01.09. DR10
07.01.16. DR17
07.01.17. DR18
07.01.18. DR19
07.01.20. Administration centrale
07.01.21. Instituts

07.02. Délégations de signature

07.02.02. DR02
07.02.03. DR03
07.02.04. DR04
07.02.05. DR05
07.02.06. DR06
07.02.07. DR07
07.02.08. DR08
07.02.09. DR10
07.02.10. DR11
07.02.11. DR12
07.02.13. DR14
07.02.15. DR16
07.02.17. DR18
07.02.18. DR19
07.02.20. Administration centrale

07.03. Décisions - Création et renouvellement de
structures

07.03.17. DR18

Conseio de laboratoire - UMR8204 - DEC110323DR18

07.03.20. Administration centrale

Décision portant création et renouvellement des unités de service et de recherche et des unités propres de recherche - DEC11A001DSI

Décision portant création et renouvellement des unités des unités mixtes de recherche non contractualisées - DEC11A002DSI

Décision portant renouvellement des unités de recherche associées - DEC11A003DSI

Décision portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées - DEC11A004DSI

Décision portant renouvellement des fédérations de recherche - DEC11A006DSI

Décision portant renouvellement des fédérations de recherche en évolution - DEC11A007DSI

Décision portant création et renouvellement des unités mixtes internationales - DEC11A008DSI

Décision portant création des équipes de recherche labellisées - DEC11A010DSI

Décision portant création et renouvellement des unités propres de service - DEC11A011DSI

Décision portant création et renouvellement des unités mixtes de service - DEC11A012DSI

07.06. Autres décisions

07.06.04. DR04

07.06.07. DR07

07.06.09. DR10

07.06.12. DR13

07.06.13. DR14

07.06.15. DR16

07.06.18. DR19

07.06.20. Administration centrale

07.06.21. Instituts

Volume 2 : L'organisation générale du
CNRS

02.02. La présidence

02.02.02. Composition

DEC105300DAJ

Décision portant nomination de Mme Brigitte PERUCCA aux fonctions de directrice de la communication

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Mme Brigitte PERUCCA est nommée directrice de la communication, à compter du 3 janvier 2011.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 janvier 2011
Alain FUCHS

Volume 2 : L'organisation générale du
CNRS

02.03. Le conseil d'administration

02.03.05. Approbation de certaines décisions du CA

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNRS

84^{ème} séance

Jeudi 28 octobre 2010

PROCES-VERBAL

1. Approbation de l'ordre du jour

Le Conseil d'administration approuve, à l'unanimité des votants, l'ordre du jour proposé pour la séance du jeudi 28 octobre 2010.

2. Approbation du compte-rendu des débats du conseil d'administration du 24 juin 2010

Le Conseil d'administration approuve, à l'unanimité des votants, le compte rendu des débats de la séance du 24 juin 2010.

3. Rapport d'activité 2009

Le Conseil d'administration approuve, par 16 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions le rapport d'activité 2009 du CNRS.

4. Demande d'avis sur le projet d'accord-cadre CNRS/CPU

Après en avoir débattu, le Conseil d'administration émet un avis favorable, avec 16 voix pour et 5 voix contre sur le projet d'accord-cadre entre le CNRS et la CPU qui lui a été présenté.

A l'issue du débat, les représentants élus du personnel présentent, au vote du Conseil d'administration, une proposition de vœux en deux points :

Point N°1

« Le Conseil d'administration, réuni le 28 octobre 2010, s'inquiète de la complexité qu'atteint l'organisation de la recherche française, complexité renforcée par les appels d'offre de l'emprunt national pour les investissements d'avenir ».

Après en avoir débattu, le Conseil d'administration émet un vote défavorable sur ce point, à l'exception de 6 votes pour et 3 abstentions.

Point N° 2

« Le Conseil d'administration insiste sur le fait que les structures de base de la recherche doivent rester les unités de recherche, notamment les unités mixtes de recherche. »

Le Conseil d'administration approuve ce point, à l'unanimité des votants.

5. Décision modificative n°2 au budget 2010

Le Conseil d'administration approuve le projet de décision modificative n°2, par 19 voix pour et 2 abstentions ayant pour effet de porter le budget de l'établissement pour 2010 à 4.039.015.332 euros hors taxes en recettes et en dépenses.

Ce montant est ventilé comme suit en dépenses :

- 3.042.926.034 euros sur le premier agrégat : activités conduites par les unités de recherche ;
- 638.150.314 euros sur les deuxième et troisième agrégats : actions communes et fonctions support ;
- 15.938.984 euros pour la mise en réserve LOLF hors agrégats
- 342.000.000 euros en charges calculées

Le plafond des dépenses de personnel limitatives s'élève à 2.021.368.202 euros.

6. Concession de logement par utilité de service

Le Conseil d'administration donne son accord, sur la proposition de concession de logement par utilité de service au profit de Monsieur Jérôme AUBRAY, technicien de maintenance au Centre de Physique des Particules de Marseille.

7. Téléservices soumis à autorisation du CA CNRS et avis motivé de la CNIL

Le Conseil d'administration ajourne sa décision pour passage en prochain CA après étude plus approfondie des garanties sur le contrôle des téléservices qui seraient mis en place.

Fait à Paris, le 28 octobre 2010

Le Président

Alain FUCHS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNRS

84^{ème} Séance

Judi 28 octobre 2010

Président de séance

M. Alain FUCHS

Membres du conseil d'administration

• **Sont présents :**

Stephan RONAN

Patrick HETZEL

Rodolphe GINTZ

Axel KAHN

Anny CAZENAVE

Jean-Pierre MACHELON

Simone CASSETTE

Jacques FOSSEY

Martha HEITZMANN

Robert MAHLER

Jean-Paul HERTEMAN

Dominique VERNAY

Denis RANQUE

Patrick MONFORT

Lise CARON

Daniel STEINMETZ

Martine De ANGELIS

• **Sont absents :**

Charles KLEIBER

Dominique VERNAY

(M. MAFFESOLI a donné pouvoir à M. FUCHS)

(M. VERNAY a donné pouvoir à M. MALHER)

Michel MAFFESOLI

Jean SALENÇON

Membres avec voix consultative et invités :

Xavier INGLEBERT

Joël BERTRAND

Gilles BOËTSCH

Jean-Yves TOUIN

Bernard ADANS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNRS

85^{ème} séance

Jeudi 2 décembre 2010

PROCES-VERBAL

1. Approbation de l'ordre du jour modifié

Le conseil d'administration approuve, à l'unanimité, l'ordre du jour proposé pour la séance du jeudi 2 décembre 2010.

2. Approbation du compte-rendu des débats du conseil d'administration du 28 octobre 2010

Le conseil d'administration approuve, à l'unanimité, le compte rendu des débats de la séance du 28 octobre 2010.

3. Budget primitif

Le conseil d'administration approuve, 15 votes pour et 6 votes contre, le projet de budget primitif de l'établissement pour 2011 qui s'élève à 3.204.250.662 euros hors taxes en recettes et en dépenses, hors charges et produits calculés.

Ce montant est ventilé comme suit en dépenses :

- 2.700.304.695 euros sur le premier agrégat : activités conduites par les unités de recherche ;
- 225.064.109 euros sur le deuxième agrégat : actions communes ;
- 243.525.484 euros sur le troisième agrégat : fonctions support ;
- 35.356.374 euros hors agrégats au titre de la mise en réserve LOLF.

Les charges et produits calculés s'élèvent à 303.000.000 €uros.

Les dépenses de personnel limitatives sont arrêtées à 2.061.990.733 euros, incluant une dotation de 5.500.000 euros au titre des indemnités spécifiques pour fonction d'intérêt collectif (ISFIC) gagées sur la subvention pour charges de service public.

Le plafond limitatif d'emplois s'élève à 27 905 ETPT pour 2011.

4. Attribution du titre de directeur de recherche émérite

Le conseil d'administration décide, moins 2 abstentions, de conférer le titre de directeur de recherche émérite aux candidats figurant sur les listes ci-jointes (1ères demandes et demandes de renouvellement).

5. Téléservices

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, et particulier son article 27.

Le CNRS est amené à créer des «téléservices de l'administration électronique», traitements automatisés de données à caractère personnel prévus à l'article 27.II.4° de la loi susvisée, ouverts au public, en particulier des inscriptions en ligne à des manifestations, colloques, écoles doctorales.

Ces téléservices remplissent les caractéristiques suivantes :

- ils sont proposés par le biais d'un site Internet ;
- ils nécessitent l'utilisation d'un identifiant propre à chaque utilisateur ;
- ils sont proposés par une entité relevant du CNRS ;
- ils sont ouverts aux usagers du service public.

Les catégories de données à caractère personnel susceptibles d'être collectées sont les suivantes :

- données d'identification simples : nom, prénom, date de naissance, courriel et adresse personnelle,
- vie professionnelle : employeur, adresse, téléphone, fax, courriel,
- moyens de déplacement des personnes.

Aucune donnée sensible ou référence au numéro d'inscription des personnes au répertoire national d'identification des personnes physiques ne peut être collectée ou enregistrée.

Les destinataires ou catégories de destinataires habilités à recevoir communication de ces données sont, à raison de leurs attributions respectives, les entités relevant du CNRS telles que les unités de recherche, les délégations régionales, les directions fonctionnelles ou encore les instituts.

Le droit d'accès et de rectification prévu par les articles 39 et suivants de la loi susvisée s'exerce auprès du service du CNRS en charge de la mise en œuvre des dispositions de cette loi. Le président du CNRS décide du service chargé de l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil d'administration autorise la création de téléservices mis en place au sein des entités relevant du CNRS correspondant aux descriptions ci-dessus.

La présente délibération sera transmise à la Commission Nationale Informatique et Libertés.

6. Renouveaulement du comité d'audit

Considérant sa délibération du 21 juin 2007 portant création du comité d'audit du CNRS et en application de l'article 5-1° du décret n°2009-1348 du 29 octobre 2009 modifiant le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du CNRS :

Le conseil d'administration approuve, moins une abstention la délibération suivante :

Sur proposition du Président du conseil d'administration, est nommé membre du comité d'audit du CNRS pour une durée de 3 ans :

- Monsieur Robert MAHLER, Président

Le conseil d'administration approuve, la délibération suivante :

Sur proposition du Président du conseil d'administration, sont nommés membres du comité d'audit du CNRS pour une durée de 3 ans :

- Madame Rosemarie PECAUT, membre
- Madame Irma BABAUD, membre

7. Concessions de logement

Le conseil d'administration donne son accord sur la proposition de concession de logement par utilité de service au profit de Monsieur Lionel CHEVALIER, gardien au Centre de Recherche Paul Pascal à Pessac (33600).

Le conseil d'administration donne son accord sur la proposition de concession de logement par utilité de service au profit de Monsieur Stéphane BECHEMIN, gardien au Centre de Recherche Paul Pascal à Pessac (33600).

Fait à Paris, le 2 décembre 2010

Le Président

Alain FUCHS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNRS

85^{ème} Séance

Jeudi 2 décembre 2010

Président de séance

M. Alain FUCHS

Membres du conseil d'administration

• **Sont présents :**

Stephan RONAN

Rodolphe GINTZ

Axel KAHN

Jean SALENÇON

Simone CASSETTE

Jean-Pierre MACHELON

Jacques FOSSEY

Martha HEITZMANN

Robert MAHLER

Charles KLEIBER

Dominique VERNAY

Denis RANQUE

Patrick MONFORT

Lise CARON

Daniel STEINMETZ

Martine DE ANGELIS

• **Sont absents :**

Anny CAZENAVE a donné pouvoir à M. FUCHS

Jean-Paul HERTEMAN a donné pouvoir à M. VERNAY

Michel MAFFESOLI a donné pouvoir à M. SALENÇON

Patrick HETZEL a donné pouvoir à M. STEPHAN

Martha HEITZMANN a donné pouvoir à M. RANQUE à 10h35

Axel KAHN est parti à 12h

Membres avec voix consultative et invités :

Bernard ADANS

Joël BERTRAND

Bruno CHAUDRET

Xavier INGLEBERT

Jean-Yves TOUIN

Marie-Caroline BEER

Christine D'ARGOUGES

Danièle DAUVIGNAC

Hélène NAFTALSKI

Thibaud SARTRE

Volume 2 : L'organisation générale du CNRS

02.08. Le CNRS en région

02.08.03. Nomination

**DECISION PORTANT NOMINATION D'UN AGENT CHARGE DE
LA MISE EN ŒUVRE DES REGLES D'HYGIENE ET DE
SECURITE**

- Vu** le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n°95-680 du 9 mai 1995, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique,
- Vu** le décret n°2002-69 du 15 janvier 2002 fixant le régime de la prime de participation à la recherche scientifique dans certains EPST et l'arrêté du 15 janvier 2002 modifié,
- Vu** l'instruction générale relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS n°0300391IGHS en date du 24 juin 2003,
- Vu** l'instruction n°CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'ACMO,
- Vu** la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 nommant Monsieur Claude MEUNIER directeur de l'unité mixte de recherche n°8119,
- Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 12 avril 2010,
- Considérant** que **Mademoiselle Audrey GOULIAN** a suivi la formation initiale d'ACMO organisée par la délégation Ile-de-France Sud, du 5 au 7 octobre, puis du 15 au 17 novembre 2010,

Prévention et Sécurité

Décision n° DEC100204DR01

Agent n° 4577

Le directeur de l'unité UMR 8119

DECIDE

ARTICLE 1 : **Mademoiselle Audrey GOULIAN**, TCN, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité mixte du CNRS n° 8119, à compter du 18 novembre 2010 et jusqu'au 31 décembre 2013.

ARTICLE 2 : L'intéressée exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret et des instructions susvisés.

ARTICLE 3 : Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, **Mademoiselle Audrey GOULIAN** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

ARTICLE 4 : L'intéressée percevra, au titre de cette mission, une indemnisation équivalente à 20 points d'indice.

Cette indemnisation sera interrompue à compter de la cessation des fonctions d'ACMO.

Cette indemnisation suivra l'évolution de la valeur du point d'indice de la fonction publique.

ARTICLE 5 : L'indemnisation décrite à l'article précédent intervient dans la limite des plafonds d'indemnisation afférents à la prime de participation à la recherche scientifique.

ARTICLE 6 : Un extrait de cette décision sera publié au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Ivry, le 1^{er} décembre

2010

Claude MEUNIER, directeur de l'UMR
8119
(Visa et cachet)

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Axel KAHN, président de l'Université Paris-
Descartes

**DECISION METTANT FIN AUX FONCTIONS D'AGENT CHARGE DE LA MISE
EN ŒUVRE DES REGLES D'HYGIENE ET DE SECURITE**

- Vu** le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n°95-680 du 9 mai 1995, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique,
- Vu** l'instruction générale relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS n°0300391IGHS en date du 24 juin 2003,
- Vu** l'instruction n°CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'ACMO,
- Vu** la décision n° DEC0505005DR01 du 6 octobre 2006 portant nomination de l'intéressée en qualité d'ACMO,
- Vu** le procès verbal de l'assemblée générale de l'UMR 8119 en date du 12 avril 2010,

Prévention et Sécurité

Décision n° DEC100205DR01

Le directeur de l'unité UMR 8119

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est mis fin à compter du 17 novembre 2010 aux fonctions d'ACMO de Mademoiselle Maud DONNET.

ARTICLE 2 : A compter de la même date, l'intéressée cesse de percevoir l'indemnisation afférente à la fonction.

Fait à Ivry, le 7 décembre 2010

Claude MEUNIER, directeur de l'UMR
8119
(Visa et cachet)

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Axel KAHN, président de l'Université Paris Descartes

**DECISION PORTANT NOMINATION D'UN AGENT CHARGE DE LA MISE EN
ŒUVRE DES REGLES D'HYGIENE ET DE SECURITE**

- Vu** le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n°95-680 du 9 mai 1995, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique,
- Vu** le décret n°2002-69 du 15 janvier 2002 fixant le régime de la prime de participation à la recherche scientifique dans certains EPST et l'arrêté du 15 janvier 2002 modifié,
- Vu** l'instruction générale relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS n°0300391IGHS en date du 24 juin 2003,
- Vu** l'instruction n°CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'ACMO,
- Vu** la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009, portant renouvellement de l'UMR 8638 et nomination de Madame Janick ARDISSON à la direction de cette unité,
- Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 11 juin 2007,
- Considérant** que Madame **Joëlle PERARD** a suivi la formation initiale d'ACMO organisée par la délégation Paris A, les 11 et 12 décembre 2006, puis du 8 au 10 janvier 2007,

Prévention et Sécurité

Décision n°DEC100026DR01

Agent n° 2991

La directrice de l'UMR 8638

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame **Joëlle PERARD**, CR1, est reconduite dans ses fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité mixte de recherche n° 8638, à compter du 1^{er} janvier 2010 et jusqu'au 31 décembre 2013.

ARTICLE 2 : L'intéressée exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret et des instructions susvisés.

ARTICLE 3 : Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Madame **Joëlle PERARD** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

ARTICLE 4 : Un extrait de cette décision sera publié au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Ivry, le 14 décembre

2010

Janick ARDISSON, directrice de l'UMR 8638
(Visa et cachet)

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Axel KAHN, président de l'Université Paris Descartes

**DECISION PORTANT NOMINATION D'UN AGENT CHARGE DE LA MISE EN
ŒUVRE DES REGLES D'HYGIENE ET DE SECURITE**

- Vu** le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n°95-680 du 9 mai 1995, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique,
- Vu** le décret n°2002-69 du 15 janvier 2002 fixant le régime de la prime de participation à la recherche scientifique dans certains EPST et l'arrêté du 15 janvier 2002 modifié,
- Vu** l'instruction générale relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS n°0300391IGHS en date du 24 juin 2003,
- Vu** l'instruction n°CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'ACMO,
- Vu** la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 nommant Madame Gisèle SAPIRO directrice de l'unité mixte de recherche n°8209,
- Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 2 novembre 2011,
- Considérant** que Madame **Jocelyne PICHOT-DOULCIER** a suivi la formation initiale d'ACMO organisée par la délégation Paris A, en avril et juin 1996,

Prévention et Sécurité

Décision n° DEC100238DR01

Agent n° 3808

La directrice de l'UMR 8209

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame **Jocelyne PICHOT-DOULCIER**, TCS, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n°8209, à compter du 1^{er} janvier 2010 et jusqu'au 31 décembre 2013.

ARTICLE 2 : L'intéressée exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret et des instructions susvisés.

ARTICLE 3 : Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Madame **Jocelyne PICHOT-DOULCIER** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

ARTICLE 4 : L'intéressée percevra, au titre de cette mission, une indemnisation équivalente à 10 points d'indice.

Cette indemnisation sera interrompue à compter de la cessation des fonctions d'ACMO.

Cette indemnisation suivra l'évolution de la valeur du point d'indice de la fonction publique.

ARTICLE 5 : L'indemnisation décrite à l'article précédent intervient dans la limite des plafonds d'indemnisation afférents à la prime de participation à la recherche scientifique.

ARTICLE 6 : Un extrait de cette décision sera publié au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Ivry, le 14 décembre

2010

Gisèle SAPIRO, directrice de l'UMR
8209

(Visa et cachet)

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Jean-Claude COLLIARD, président de l'Université Paris

1

**DECISION METTANT FIN AUX FONCTIONS D'AGENT CHARGE DE LA MISE
EN ŒUVRE DES REGLES D'HYGIENE ET DE SECURITE**

- Vu** le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n°95-680 du 9 mai 1995, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique,
- Vu** l'instruction générale relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS n°0300391IGHS en date du 24 juin 2003,
- Vu** l'instruction n°CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'ACMO,
- Vu** la décision n° 070015DR01 du 8 février 2007 portant nomination de l'intéressée en qualité d'ACMO,
- Vu** la décision n° 1021001 du 21 octobre 2010 portant mutation de l'intéressée

Prévention et Sécurité
Décision n° DEC110002DR01

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est mis fin à compter du 1^{er} novembre 2010 aux fonctions d'ACMO de Mademoiselle **Elizabeth PROUTEAU**.

ARTICLE 2: A compter de la même date, l'intéressée cesse de percevoir l'indemnisation afférente à la fonction.

Fait à Ivry, le 10 janvier 2011

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Volume 2 : L'organisation générale du CNRS

02.10. Les instances consultatives

02.10.02 Le comité national de la recherche

DEC110249SGCN

Décision modifiant la décision n° 050007SGCN du 28 juin 2005 modifiée relative à la nomination des membres du bureau des sections et des commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique

Le Président,

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu, le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu, la décision n° 050007SGCN du 28 juin 2005 modifiée relative à la nomination des membres du bureau des sections et des commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique ;

DÉCIDE

Art. 1^{er} – L'article 1 de la décision du 28 juin 2005 susvisée est modifié comme suit :

- Est nommée membre du bureau de la section 05 – « Matière condensée : organisation et dynamique », Madame Laurence SALOME, directrice de recherche, en remplacement de Madame Anne RENAULT démissionnaire.
- Est nommée membre du bureau de la section 09 – « Ingénierie des matériaux et des structures, mécanique des solides, acoustique », Madame Sylvie POMMIER, Professeure des universités, en remplacement Marie-Christine LAFARIE-FRENOT démissionnaire.
- Est nommé membre du bureau de la section 15 – « Chimie des matériaux, nanomatériaux et procédés », Monsieur Philippe THOMAS, Directeur de recherche, en remplacement de Monsieur Francis ABRAHAM démissionnaire.
- Est nommé membre du bureau de la section 24 – « Interactions cellulaires », Monsieur Christophe COMBADIÈRE, Directeur de recherche, en remplacement de Madame Agnès HEMAR démissionnaire.
- Est nommé membre de la section 29 – « Biodiversité, évolution et adaptations biologiques : des macromolécules aux communautés », Monsieur Stéphane BLANC, Chargé de recherche, en remplacement de Madame Sabine FAVRE-BONTÉ démissionnaire.

Art. 2 – L'article 2 de la décision du 28 juin 2005 susvisée est modifié comme suit : Est nommée membre du bureau de la Commission interdisciplinaire 45 - « Dynamique des systèmes environnementaux développement durable, santé et société », Madame Fabienne AUJARD, Directrice de recherche, en remplacement de Madame Brigitte CROUAU-ROY démissionnaire.

Art. 3 – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 21 janvier 2011

Alain FUCHS

*Pour le Président et par délégation,
la Secrétaire générale du Comité national*

Volume 4 : Personnels

04.02. Recrutement



DEC105234MPR

Décision portant nomination de Monsieur Damien Moncoq en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique.

DECIDE

Art. 1^{er} . Monsieur Damien Moncoq, ingénieur d'étude au CNRS, est nommé chargé de mission auprès du président du CNRS pour la direction déléguée aux ressources dans le cadre de la coordination nationale de prévention et de sécurité, **du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012**. Sa mission a pour objet les risques liés à la mise en œuvre des nanomatériaux.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Damien Moncoq demeure affecté à la délégation Centre Poitou-Charentes à Orléans.

Art. 2 . **Du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012**, Monsieur Damien Moncoq percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 . La dépense sera imputée sur le compte 64641000 . subvention d'État (NA) du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Centre Poitou-Charentes.

Art. 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Pour le président
et par délégation,

Xavier Inglebert

Volume 4 : Personnels

04.02. Recrutement

04.02.05. Vacataires



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

LE PRESIDENT

- Vu la circulaire n°010001DRH en date du 20 novembre 2001 relative aux modalités d'engagement et de rémunération des personnels payés sur crédits de vacances,
- Vu la décision n°0100490DRH en date du 30 novembre 2001 fixant les taux horaires de rémunération des personnels payés sur crédits de vacances,
- Vu les crédits inscrits en colonne NA du budget (dépenses de personnels sur subvention d'Etat),

DECIDE :

Article 1 : Les taux horaires fixés par la décision susvisée sont revalorisés comme suit à compter du 1^{er} janvier 2011 :

Niveau I :	- travaux d'exécution :	.. .	9,00
Niveau II :	- travaux de réalisation :	. .	.9,22
Niveau III :	- travaux d'études techniques :9,90
Niveau IV :	- travaux d'études et de conception :	.. .	10,84
Niveau V :	- travaux scientifiques ou techniques hautement spécialisés :		14,39

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 12 janvier 2011

Pour le Président

La Directrice des Ressources Humaines

Christine d'ARGOUGES

Volume 7 : Mesures particulières

07.01. Décisions de nomination

07.01.02. DR02

Nomination d'une personne compétente en radioprotection

DEC110254DR02

Conformément à la réglementation en vigueur¹, mademoiselle Sandrine Masscheleyn, a obtenu l'attestation de formation dans le secteur d'activité : industrie et recherche, option *sources radioactives scellées et non scellées, accélérateurs de particules et appareils électriques émettant des rayons X* délivrée par SGS Qualitest Industrie à Orsay le 24/10/2006.

Après avis favorable du Comité Hygiène et Sécurité en date du 16/12/2010, mademoiselle Sandrine Masscheleyn est désignée Personne Compétente en Radioprotection pour la fédération de recherche n° 550 à dater du 01/01/2011.

Elle exercera les missions prévues dans les articles R4451-110, R4451-111, R4451-112, R4451-113 et R4451-11 2° du Code du Travail pour une durée maximale de 5 ans à partir du 29/09/2006, date de validation de sa formation.

Son nom et ses coordonnées seront portés à la connaissance de chaque personnel amené à intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Une copie de cette nomination sera communiquée à l'IRSN/SISERI dans le cadre du suivi dosimétrique des travailleurs².

(Signature)

(Signature)

Francis-André Wollman

Liliane Flabbée

Directeur de la FRC n°550 du CNRS

Déléguée régionale
CNRS Délégation Paris B

¹ Arrêté du 26 octobre 2005 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur
Arrêté du 21 décembre 2007 modifiant l'arrêté du 26/10/05

² Arrêté du 30 décembre 2004 relatif à la carte individuelle de suivi médical et aux informations individuelles de dosimétrie des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants

Volume 7 : Mesures particulières

07.01. Décisions de nomination

07.01.04. DR04

Décision n° 105357DR04

Décision portant nomination d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans une unité du CNRS / Université Paris-Sud 11

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction générale n° 030039IGHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu la décision n° 10A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8627 à compter du 1^{er} janvier 2010 ;

Vu la décision n° 10A004DSI nommant Monsieur Hendrik-Jan HILHORST, directeur de l'unité de recherche n° UMR8627, à compter du 1^{er} janvier 2010 ;

Considérant que M. Olivier BRAND-FOISSAC a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la délégation Ile-de-France Sud du CNRS, les 5, 6, 7 octobre et les 15, 16, 17 novembre 2010.

Article 1

M. Olivier BRAND-FOISSAC, ingénieur de recherche, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° UMR8627, à compter du 18 novembre 2010.

M. Olivier BRAND-FOISSAC exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Olivier BRAND-FOISSAC est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le
Le directeur de l'unité
Hendrik-Jan HILHORST
(Signature)

Pour le CNRS,
La déléguée régionale
Michèle SAUMON

Pour l'Université Paris-Sud 11,
Le président
Guy COUARRA E

Décision n° 105362DR04

Décision portant nomination d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans une unité du CNRS

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction générale n° 030039IGHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu la décision n° 080038SDV portant création de l'unité propre de recherche n° FRE3144 à compter du 1^{er} janvier 2009 ;

Vu la décision n° 080038SDV nommant M. Frédéric BOCCARD, directeur de l'unité de recherche n° FRE3144, à compter du 1^{er} janvier 2009 ;

Considérant que M. Pierre LIBEAU a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la délégation Ile-de-France Sud du CNRS, les 5, 6, 7 octobre et les 15, 16, 17 novembre 2010.

Article 1

M. Pierre LIBEAU, assistant ingénieur, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° FRE3144, à compter du 18 novembre 2010.

M. Pierre LIBEAU exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Pierre LIBEAU est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 20 décembre 2010

Le directeur de l'unité
Frédéric BOCCARD
(Signature)

La déléguée régionale
Michèle SAUMON

Décision n° 105364DR04

Décision portant nomination d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans une unité du CNRS / Université Paris-Sud 11

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction générale n° 030039IGHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu la décision n° 10A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8621 à compter du 1^{er} janvier 2010 ;

Vu la décision n° 10A004DSI nommant Monsieur Jean-Pierre ROUSSET, directeur de l'unité de recherche n° UMR8621, à compter du 1^{er} janvier 2010 ;

Considérant que Mlle Florence LORIEU a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la délégation Ile-de-France Sud du CNRS, les 5, 6, 7 octobre et les 15, 16, 17 novembre 2010.

Article 1

Mlle Florence LORIEU, assistante ingénieure, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° UMR8621, à compter du 18 novembre 2010.

Mlle Florence LORIEU exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mlle Florence LORIEU est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le
Le directeur de l'unité
Jean-Pierre ROUSSET
(Signature)

Pour le CNRS,
La déléguée régionale
Michèle SAUMON

Pour l'Université Paris-Sud 11,
Le président
Guy COUARRA E

Décision n° 105366DR04

Décision portant nomination d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans une unité du CNRS / Université Paris-Sud 11

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction générale n° 030039IGHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu la décision n° 10A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8000 à compter du 1^{er} janvier 2010 ;

Vu la décision n° 10A004DSI nommant Monsieur Mehran MOSTAFAVI, directeur de l'unité de recherche n° UMR8000, à compter du 1^{er} janvier 2010 ;

Considérant que M. Gilles PERILHOUS a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la délégation Ile-de-France Sud du CNRS, les 5, 6, 7 octobre et les 15, 16, 17 novembre 2010.

Article 1

M. Gilles PERILHOUS, assistant ingénieur, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° UMR8000, à compter du 18 novembre 2010.

M. Gilles PERILHOUS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Gilles PERILHOUS est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le
Le directeur de l'unité
Mehran MOSTAFAVI
(Signature)

Pour le CNRS,
La déléguée régionale
Michèle SAUMON

Pour l'Université Paris-Sud 11,
Le président
Guy COUARRA E

Décision n° 105367DR04

Décision portant nomination d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans une unité du CNRS / Université Paris-Sud 11

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction générale n° 030039IGHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu la décision n° 10A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8621 à compter du 1^{er} janvier 2010 ;

Vu la décision n° 10A004DSI nommant Monsieur Jean-Pierre ROUSSET, directeur de l'unité de recherche n° UMR8621, à compter du 1^{er} janvier 2010 ;

Considérant que Mme Christelle VASNIER a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la délégation Ile-de-France Sud du CNRS, les 5, 6, 7 octobre et les 15, 16, 17 novembre 2010.

Article 1

Mme Christelle VASNIER, assistante ingénieure, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° UMR8621, à compter du 18 novembre 2010.

Mme Christelle VASNIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Christelle VASNIER est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le
Le directeur de l'unité
Jean-Pierre ROUSSET
(Signature)

Pour le CNRS,
La déléguée régionale
Michèle SAUMON

Pour l'Université Paris-Sud 11,
Le président
Guy COUARRA E

Nomination de M. Stéphane LAIGLE
aux fonctions de responsable du service logistique et technique
de la délégation Ile-de-France Sud

DEC115385 DR04

Le Président,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°100018DAJ du 21 janvier 2010 modifiée donnant délégation de signature à Mme Michèle SAUMON, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Décide

Article 1^{er}

M. Stéphane LAIGLE, *ingénieur d'études* est nommé, à compter du 3 janvier 2011, responsable du service logistique et technique de la délégation Ile-de-France Sud en remplacement de M. Patrice LAPORTE appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 6 décembre 2010

P/ le Président et par délégation

La déléguée régionale

Nomination de M. Patrice LAPORTE
aux fonctions de chargé de mission pour les affaires patrimoniales
auprès de la déléguée régionale pour la circonscription IDF Sud

DEC115386 DR04

Le Président,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°100018DAJ du 21 janvier 2010 modifiée donnant délégation de signature à Mme Michèle SAUMON, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Décide

Article 1^{er}

M. Patrice LAPORTE, *ingénieur de recherche* est nommé, à compter du 3 janvier 2011, chargé de mission pour les affaires patrimoniales auprès de la déléguée régionale.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 3 janvier 2011

P/ le Président et par délégation

La déléguée régionale

Composition de la cellule contrats de la délégation Ile-de-France Sud

DEC115387 DR04

Le Président,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°100018DAJ du 21 janvier 2010 modifiée donnant délégation de signature à Mme Michèle SAUMON, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu la décision n°09A054DR04 du 3 août 2009 portant création de la cellule contrats de la délégation Ile-de-France Sud ;

Décide

Article 1^{er}

La composition de la cellule contrats de la délégation Ile-de-France Sud est fixée comme suit :

- Jean-Jacques GUILLEMINOT, ingénieur de recherche, pour 5 % de son temps annualisé, responsable de la cellule contrats,
- Emilie JOURDAN, ingénieur d'études, pour 20 % de son temps annualisé,
- Elise MASPIMBY, assistant ingénieur, pour 60 % de son temps annualisé,
- Laurence HERAULT, technicien, pour 60 % de son temps annualisé,
- Nadine BIENES, assistant ingénieur, pour 20 % de son temps annualisé, avec comme suppléante Lucette VAYN, ingénieur d'études,
- Florence COLOMBO, technicien, pour 100 % de son temps annualisé.

Article 2

La présente décision annule et remplace la décision n°09A074DR04 du 2 novembre 2009.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 3 janvier 2011

P/ le Président et par délégation

La déléguée régionale

Volume 7 : Mesures particulières

07.01. Décisions de nomination

07.01.05. DR05

Nomination de Mme Véronique GOUIN-LAMOURETTE aux fonctions d'adjointe à la responsable du Service des Ressources Humaines de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord

Dec110155DR05

Le Président,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

Vu la décision n° 070039DAJ du 30 mars 2007 portant nomination de M. Gilles TRAIMOND aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord ;

Vu la décision n°.100019DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Gilles TRAIMOND, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Décide

Article 1^{er}

Mme Véronique GOUIN-LAMOURETTE, Ingénieur d'études, est nommée, à compter du 3 janvier 2011, adjointe à la responsable du Service des Ressources Humaines de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 5 janvier 2011

P/ le Président et par délégation

Le délégué régional

Gilles TRAIMOND

Nomination de Mlle Christelle LE MOULLEC aux fonctions de responsable du Service Partenariat et Valorisation de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord

Dec110220DR05

Le Président,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

Vu la décision n° 070039DAJ du 30 mars 2007 portant nomination de M. Gilles TRAIMOND aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord ;

Vu la décision n°.100019DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Gilles TRAIMOND, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Décide

Article 1^{er}

Mlle Christelle LE MOULLEC, Ingénieur d'études, est nommée, à compter du 17 janvier 2011, responsable du Service Partenariat et Valorisation de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord.

Article 2

La décision n° 090163DR05 du 1^{er} décembre 2009 prend fin le 16 janvier 2011.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 17 janvier 2011

P/ le Président et par délégation

Le délégué régional

Gilles TRAIMOND

Volume 7 : Mesures particulières

07.01. Décisions de nomination

07.01.09. DR10

Décision
portant nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO)



DEC110063DR10

www.alsace.cnrs.fr

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction générale n°030039IGHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS;

Vu la décision n°08A001DSI portant renouvellement de l'unité propre de recherche n°UPR9021 ;

Vu la décision n° 01E001DSI du 01/01/2011 nommant Madame Sylviane Muller directeur de l'unité de recherche n° UPR 9021 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 15 novembre 2006 ;

Considérant que Mme SAFIDINE DALI Hayet a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par le CNRS DR 10 Alsace du 18 au 20 mai 2010 et du 8 au 10 juin 2010.

Article 1

Mme SAFIDINE DALI Hayet, Technicienne de Classe Normale (TCN) est nommée Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° UPR 9021 à compter du 10 juin 2010.

Mme SAFIDINE DALI Hayet exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme SAFIDINE DALI Hayet est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg le 13 décembre 2010

Le directeur de l'unité

Sylviane MULLER

Visa du délégué régional du CNRS

Bertrand MINAULT



www.alsace.cnrs.fr

Décision
portant nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO)



www.alsace.cnrs.fr

DEC110064DR10

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction générale n° 030039IGHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS;

Vu la décision nommant Xavier ALLONAS directeur de l'unité de recherche n° FRE 3252 ;

Considérant que Melle DIETLIN Céline a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la délégation Alsace du CNRS du 18 au 20 mai 2010 et du 8 au 10 juin 2010.

Article 1

Melle DIETLIN Céline, maître de conférences, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° FRE 3252, à compter du 10/06/2010.

Melle DIETLIN Céline exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Melle DIETLIN Céline est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.



www.alsace.cnrs.fr

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg le 23/06/2010

Le directeur de l'unité
Xavier ALLONAS

Visa du délégué régional du CNRS
Bertrand MINAULT

Visa du chef d'établissement partenaire
Président de l'Université de Haute Alsace
Alain BRILLARD

Volume 7 : Mesures particulières

07.01. Décisions de nomination

07.01.16. DR17

Décision
portant nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction générale n°030039IGHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS;

Vu la convention d'application du contrat quadriennal 2008-2011 conclu avec l'Université du Maine portant création de l'unité mixte de recherche n°6903 ;

Vu la décision n°DEC07A007DSI du 23 novembre 2007 approuvant le renouvellement de l'UMR 6093, dont le directeur est Monsieur Jean-Jacques LOEB ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 5 janvier 2011 ;

Considérant que Melle Alexandra LE PETITCORPS a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par l'université de Rennes 1 du 29 novembre au 3 décembre 2010

Article 1

Melle Alexandra LE PETITCORPS, technicienne de la recherche

est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n°6093 à compter du 5 janvier 2011.

Melle Alexandra LEPETITCORPS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Melle Alexandra LE PETITCORPS est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Angers, le 5.01.2011

Le directeur de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du Président de l'Université d'Angers

DEC110031DR17

Décision portant nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction générale n°030039IGHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS;

Vu la convention d'application du contrat quadriennal 2008-2011 conclu avec l'Université du Maine portant création de l'unité mixte de recherche n°6903 ;

Vu la décision n°DEC07A007DSI du 23 novembre 2007 approuvant le renouvellement de l'UMR 6093, dont le directeur est Monsieur Jean-Jacques LOEB ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 5 janvier 2011 ;

Considérant que Melle Alexandra LE PETITCORPS a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par l'université de Rennes 1 du 29 novembre au 3 décembre 2010

Article 1

Melle Alexandra LE PETITCORPS, technicienne de la recherche

est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n°6093 à compter du 5 janvier 2011.

Melle Alexandra LEPETITCORPS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Melle Alexandra LE PETITCORPS est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Angers, le 7 janvier 2011

Le directeur de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du Président de l'Université d'Angers

DEC110031DR17

Décision portant nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction générale n°030039IGHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS;

Vu la convention d'application du contrat quadriennal 2008-2011 conclu avec l'Université du Maine portant création de l'unité mixte de recherche n°6903 ;

Vu la décision n°DEC07A007DSI du 23 novembre 2007 approuvant le renouvellement de l'UMR 6093, dont le directeur est Monsieur Jean-Jacques LOEB ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 5 janvier 2011 ;

Considérant que Melle Alexandra LE PETITCORPS a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par l'université de Rennes 1 du 29 novembre au 3 décembre 2010

Article 1

Melle Alexandra LE PETITCORPS, technicienne de la recherche

est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n°6093 à compter du 5 janvier 2011.

Melle Alexandra LEPETITCORPS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Melle Alexandra LE PETITCORPS est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Angers, le 7 janvier 2011

Le directeur de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du Président de l'Université d'Angers

Volume 7 : Mesures particulières

07.01. Décisions de nomination

07.01.17. DR18

Décision DEC110312DR18

portant nomination

d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction générale n°030039IGHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n°CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la convention d'application du contrat quadriennal conclu avec l'Université Lille1 le 18 décembre 2009, portant création de la fédération de recherche en évolution n°3298 ;

Vu la décision n° DECA007DSI du 18 décembre 2009 nommant Thomas SERVAIS, directeur de la fédération de recherche en évolution n°3298;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du .23/11/2010 ;

Considérant que M. Romain DESCAMPS a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la DR18 du 04 au 05/10/10 du 18/10/10 au 19/10/10 et du 18 au 19/11/2010.

Article 1

M. Romain DESCAMPS Technicien est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° 3298, à compter du 23/11/2010

M Romain DESCAMPS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Romain DESCAMPS est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Lille, le 28/01/2010
Le directeur de l'unité
(Signature)

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Le cas échéant Visa du chef d'établissement partenaire

Décision 110316DR18

portant nomination

d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction générale n°030039IGHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n°CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la convention d'application du contrat quadriennal conclu avec l'Université Lille1 le 18 décembre 2009, portant création de l'unité mixte de recherche n°8204 ;

Vu la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 nommant Camille LOCHT, directeur de l'unité de recherche n°8204;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 26/01/2011 ;

Considérant que Mme .Stéphanie SLUPE a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par .la DR18 du 04 au 05/10/10 du 18 au 19/10/10 et du 18 au 19/11/10.

Article 1

Mme Stéphanie SLUPE Technicien de laboratoire est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n°8204, à compter du 19/11/2010.

Mme Stéphanie SLUPE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Stéphanie SLUPE est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Lille, le 28/01/2011
Le directeur de l'unité
(Signature)

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Le cas échéant Visa du chef d'établissement partenaire

Volume 7 : Mesures particulières

07.01. Décisions de nomination

07.01.18. DR19

Décision portant nomination d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

DEC110003DR19

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction générale n°030039IGHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS;

Vu la convention d'application du contrat quadriennal conclu avec l'université de Caen Basse-Normandie le 22 octobre 2009, portant création de l'unité mixte de recherche n°UMR6273 ;

Vu la décision n° DEC100001ISHS du 16 février 2010 créant pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2010 l'unité UMR6273 intitulée « Centre Michel de Boüard – Centre de recherches archéologiques et historiques anciennes et médiévales » et nommant Monsieur Pierre Bauduin directeur de l'unité ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 9 juillet 2010 ;

Considérant que Madame Laëtitia Birée a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par l'université du Havre du 15 octobre 2007 au 9 novembre 2007.

Article 1

Madame Laëtitia Birée, Technicienne à l'université de Caen Basse-Normandie est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° UMR6273., à compter du 1^{er} janvier 2011.

Madame Laëtitia Birée exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Madame Laëtitia Birée est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Caen, le 17 décembre 2010
Le directeur de l'unité

Pierre Bauduin

Le Délégué régional du CNRS

Frédéric Faure

La Présidente de l'université de Caen Basse-Normandie

Josette Travert

Volume 7 : Mesures particulières

07.01. Décisions de nomination

07.01.20. Administration centrale

CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

DEC110251SGCN

Décision relative à la nomination des experts des jurys d'admissibilité des concours de recrutement de chercheurs ouverts au titre de l'année 2011

LE DIRECTEUR GENERAL DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

- Vu le décret no 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;
- Vu le décret no 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;
- Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;
- Vu l'arrêté 15 novembre 2010 autorisant au titre de l'année 2011 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de directeurs de recherche de 1re classe du Centre national de la recherche scientifique ;
- Vu l'arrêté 15 novembre 2010 autorisant au titre de l'année 2011 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de directeurs de recherche de 2e classe du Centre national de la recherche scientifique ;
- Vu l'arrêté 15 novembre 2010 autorisant au titre de l'année 2011 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de chargés de recherche de 1re classe du Centre national de la recherche scientifique ;
- Vu l'arrêté 15 novembre 2010 autorisant au titre de l'année 2011 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de chargés de recherche de 2e classe du Centre national de la recherche scientifique ;
- Vu l'avis du conseil scientifique du 24 janvier 2011.

DECIDE

Article 1er : Sont nommés experts des jurys d'admissibilité des concours de recrutement de chercheurs ci-dessous désignés, ouverts au titre de l'année 2011, les personnes dont les noms suivent :

Prénom Nom	Section	Grade N° Concours
Francesca GULMINELLI	Section 3	Concours CR1 02/03
Konstantin PROTASSOV	Section 3	Concours CR1 02/03
Yann BRENIER	Section 1	Concours CR2 02/06
Cécile PERRIO	Section 30	Concours CR2 03/11
Isabelle SAGNES	Section 8	Concours CR2 05/04
Djimédo KONDO	Section 9	Concours CR2 05/04
Claude PRIGENT	Section 26	Concours CR2 11/04
Blaise GENEST	Section 7	Concours CR2 16/06
Martine REGERT	Section 31	Concours CR2 18/03
Marc BOMPAIRE	Section 32	Concours CR2 18/03
Cécile SYKES	Section 11	Concours CR2 26/03

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 24 janvier 2011

Alain FUCHS



DEC105224DERCI

Décision portant nomination de Monsieur Philippe Roussignol, en qualité de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC100148DAJ portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique.

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Monsieur Philippe Roussignol, Directeur de recherche, est nommé chargé de mission auprès du président, pour la Direction Europe de la Recherche et coopération internationale (DERCI) du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011. Sa mission a pour objet le suivi de dossiers relatifs à l'Espace Européen de la Recherche.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Philippe Roussignol demeure affecté à l'UMR 8551.

Art. 2 – Du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, Monsieur Philippe Roussignol percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation de Paris B.

Art. 4- La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs



DEC115389DSFIM

Décision portant nomination de Monsieur VIALAN Emmanuel en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Monsieur VIALAN Emmanuel, Ingénieur de recherche, 2^{ème} classe, responsable du service logistique et technique de la délégation Midi-Pyrénées est nommé chargé de mission auprès du président pour la direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation **du** 1^{er} janvier 2011 **au** 31 décembre 2012. Sa mission a pour objet l'animation d'un groupe d'experts dans le cadre de l'orientation en matière de politique d'entretien du patrimoine du CNRS – chauffage, ventilation, climatisation.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur VIALAN Emmanuel demeure affecté au service logistique et technique de la délégation Midi-Pyrénées.

Art. 2 – **Du** 01 janvier 2011 **au** 31 décembre 2012, Monsieur VIALAN Emmanuel percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Midi-Pyrénées.

Art. 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs



Décision n°DEC110034DRH

Décision portant nomination de Monsieur Grancher Gérard en qualité de chargé(e) de mission.

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Monsieur Grancher Gérard, Ingénieur de recherche, est nommé chargé de mission auprès du président pour la direction des ressources humaines, du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012. Sa mission a pour objet d'assurer le suivi des actions de formation scientifiques et le suivi de la campagne des écoles thématiques en lien avec le service formation et itinéraires professionnels de la direction des ressources humaines.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Grancher Gérard demeure affecté au Laboratoire de Mathématiques Raphaël Salem, UMR 6085, Saint-Étienne du Rouvray.

Art. 2 – **Du** 1^{er} janvier 2011 **au** 31 décembre 2012, Monsieur Grancher Gérard percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Normandie.

Art. 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 17/01/2011

Pour le président
et par délégation,

Xavier Inglebert

DEC105021DAJ

Décision portant nomination de M. François BIENENFELD aux fonctions de directeur adjoint administratif de la direction de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale (DERCI)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°100148 du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100175DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale (DERCI) ;

Sur proposition du directeur général délégué à la science ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – M. François BIENENFELD, ingénieur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint administratif de la direction de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale, à compter du 1^{er} octobre 2010.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 janvier 2011

Le Président

Alain FUCHS

DEC105315DAJ

Décision portant nomination de M. Christophe De La TAILLE, aux fonctions de directeur adjoint technique de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Sur proposition du directeur de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er} - M. Christophe De La TAILLE, ingénieur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint technique de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules, à compter du 1^{er} janvier 2011, en remplacement de M. Pascal DARGENT.

Art. 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 janvier 2011
Alain Fuchs

DEC105348DAJ

Décision portant nomination de Mme Dominique GUILLEMAUD-MUELLER aux fonctions de directrice adjointe scientifique à l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la proposition du directeur de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3) ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – Mme Dominique GUILLEMAUD-MUELLER, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice adjointe scientifique à l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3), à compter du 1^{er} janvier 2011, en remplacement de Mme Barbara ERAZMUS, appelée à d'autres fonctions.

Art. 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 6 janvier 2011

Alain FUCHS

DEC105368DAJ

Décision portant nomination de M. Guy FAURE aux fonctions de directeur du bureau de Tokyo

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°100148 du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100175DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale (DERCI) ;

Sur proposition du directeur général délégué à la science ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – M. Guy FAURE, chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur du Bureau du CNRS à Tokyo, à compter du 1^{er} novembre 2010 pour une durée de 2 ans.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 janvier 2011

Alain FUCHS

DEC105369DAJ

Décision portant nomination de M. Patrick NEDELLEC aux fonctions de directeur du bureau de Pékin

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°100148 du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100175DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale (DERCI) ;

Sur proposition du directeur général délégué à la science ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – M. Patrick NEDELLEC, chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur du Bureau du CNRS à Pékin, à compter du 10 janvier 2011 pour une durée de 2 ans.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 janvier 2011

Alain FUCHS

DEC105370AJ

Décision portant renouvellement de M. Jean FAVERO aux fonctions de directeur du bureau de Washington

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°100148 du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100175DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale (DERCI) ;

Sur proposition du directeur général délégué à la science ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – M. Jean FAVERO, directeur de recherche au CNRS, est renouvelé aux fonctions de directeur du Bureau du CNRS à Washington, à compter du 1^{er} octobre 2010 pour une durée de 2 ans.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 janvier 2011
Alain FUCHS

DEC105371AJ

Décision portant renouvellement de M. Vladimir MAYER aux fonctions de directeur du bureau de Moscou

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°100148 du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100175DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale (DERCI) ;

Sur proposition du directeur général délégué à la science ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – M. Vladimir MAYER, directeur de recherche au CNRS, est renouvelé aux fonctions de directeur du Bureau du CNRS à Moscou, à compter du 1^{er} novembre 2010 pour une durée de 9 mois.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 janvier 2011
Alain FUCHS

DEC105372DAJ

Décision portant nomination de M. Dominique AYMER de la CHEVALERIE aux fonctions de directeur du bureau de New-Dehli

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°100148 du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100175DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale (DERCI) ;

Sur proposition du directeur général délégué à la science ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – M. Dominique AYMER de la CHEVALERIE, chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur du Bureau du CNRS à New-Dehli, à compter du 1^{er} janvier 2011 pour une durée de 2 ans.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 janvier 2011
Alain FUCHS

DEC110027DAJ

Décision portant nomination de M. Claude POUCHAN, aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut de chimie

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Sur proposition de la directrice de l'Institut de chimie ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er} - M. Claude POUCHAN, professeur des universités, est nommé directeur adjoint scientifique de l'Institut de chimie, en charge de la thématique « chimie moléculaire et réactivité - chimie physique et analytique - chimie théorique », à compter du 3 janvier 2011, en remplacement de M. Francis SECHERESSE, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Art. 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 janvier 2011

Le Président

Alain FUCHS

Volume 7 : Mesures particulières

07.01. Décisions de nomination

07.01.21. Instituts

DEC105237INSB

Portant nomination de M. Jean-Luc EVRARD aux fonctions de directeur-adjoint par intérim de l'unité propre de recherche n°2357 intitulée « Institut de biologie moléculaire des plantes »

Le Président,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 nommant M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° DEC08A001DSI du 19 décembre 2008 portant création et renouvellement des unités propres de recherche et des unités de service et de recherche, notamment son article 2 ;

Vu l'avis émis par le Conseil de laboratoire de l'unité ;

Décide :

Article 1^{er}

M. Jean-Luc EVRARD, Chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur-adjoint par intérim de l'unité propre de recherche susvisée, à compter du 1^{er} juillet 2010, en remplacement de M. Serge KAUFFMANN, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 22 décembre 2010

Alain FUCHS



DEC105267INSB

Décision portant nomination de Monsieur BOUSSAOUD Driss en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100001 DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernés par leurs activités.

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Monsieur BOUSSAOUD Driss, directeur de recherche CNRS est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des sciences biologiques, du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011. Sa mission a pour objet le suivi des recherches sur les neurosciences intégratives et cognitives.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur BOUSSAOUD Driss demeure affecté à l'Institut de Neurosciences cognitives de la Méditerranée, approches fondamentale et clinique (UMR6193) situé à Marseille.

Art. 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 3 janvier 2011

Alain Fuchs



DEC105269INSB

Décision portant nomination de Monsieur JACQUES Yannick en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100001 DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernés par leurs activités.

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Monsieur JACQUES Yannick, directeur de recherche CNRS est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des sciences biologiques, du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011. Sa mission a pour objet le suivi des interactions cellulaires.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur JACQUES Yannick demeure affecté dans l'unité Inserm U892 dirigée par Marc Bonneville située à Nantes.

Art. 2 – Du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, Monsieur JACQUES Yannick percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Bretagne et Pays-de-la-Loire (DR17).

Art. 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 3 janvier 2011

Alain Fuchs



DEC105270INSB

Décision portant nomination de Monsieur FERVEUR Jean-François en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100001 DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernés par leurs activités.

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Monsieur FERVEUR Jean-François, directeur de recherche CNRS est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des sciences biologiques, du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011. Sa mission a pour objet le suivi de la physiologie animale.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur FERVEUR Jean-François demeure affecté à l'UMR6265 « Centre des sciences du goût et de l'alimentation » située à Dijon.

Art. 2 – Du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, Monsieur FERVEUR Jean-François percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Centre Est (DR06).

Art. 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 3 janvier 2011

Alain Fuchs



DEC105271INSB

Décision portant nomination de Mme JACQUIER Magali en qualité de chargée de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100001 DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernés par leurs activités.

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Mme JACQUIER Magali, Ingénieure de recherche CNRS, est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut des sciences biologiques, du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011. Sa mission a pour objet le suivi de l'expérimentation animale.

Pour l'exercice de cette mission, Mme JACQUIER Magali demeure affectée à l'Institut de Pharmacologie et de Biologie structurale (UMR5089) situé à Toulouse.

Art. 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 3 janvier 2011

Alain Fuchs



DEC105272INSB

Décision portant nomination de Mme LERESCHE Nathalie en qualité de chargée de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100001 DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernés par leurs activités.

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Mme LERESCHE Nathalie, directrice de recherche CNRS est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut des sciences biologiques, du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011. Sa mission a pour objet le suivi des Neurosciences.

Pour l'exercice de cette mission, Mme LERESCHE Nathalie demeure affectée à l'UMR7102 « Neurobiologie des processus adaptatifs » située à Paris dans le 5^{ème} arrondissement.

Art. 2 – Du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, Mme LERESCHE Nathalie percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris B (DR2).

Art. 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 3 janvier 2011

Alain Fuchs



DEC105273INSB

Décision portant nomination de Mme NOBLE Florence en qualité de chargée de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100001 DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernés par leurs activités.

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Mme NOBLE Florence, directrice de recherche CNRS est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut des sciences biologiques, du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011. Sa mission a pour objet le suivi de la pharmacologie.

Pour l'exercice de cette mission, Mme NOBLE Florence demeure affectée à l'UMR8206 « Neuropsychopharmacologie des addictions. Vulnérabilité et variabilité expérimentale et clinique ». située à Paris dans le 6^{ème} arrondissement.

Art. 2 – Du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, Mme NOBLE Florence percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris A (DR01).

Art. 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 3 janvier 2011

Alain Fuchs



DEC105274INSB

Décision portant nomination de Mme SAGE Evelyne en qualité de chargée de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100001 DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernés par leurs activités.

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Mme SAGE Evelyne, directrice de recherche CNRS, est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut des sciences biologiques, du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011. Sa mission a pour objet le suivi de la section 22.

Pour l'exercice de cette mission, Mme SAGE Evelyne demeure affectée à l'UMR3348 « Stress génotoxiques et cancer » située à Orsay.

Art. 2 – Du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, Mme SAGE Evelyne percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile de France Est (DR03).

Art. 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 3 janvier 2011

Alain Fuchs



DEC105275INSB

Décision portant nomination de Monsieur TOMAVO Stanislas en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100001 DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernés par leurs activités.

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Monsieur TOMAVO Stanislas, directeur de recherche CNRS est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des sciences biologiques, du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011. Sa mission a pour objet le suivi de la biologie cellulaire et des relations pathogènes.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur TOMAVO Stanislas demeure affecté à l'UMR8204 « Centre d'infection et d'immunité de Lille ».

Art. 2 – Du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, Monsieur TOMAVO Stanislas percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Nord-Pas-de-Calais et Picardie (DR18).

Art. 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 3 janvier 2011

Alain Fuchs



DEC105276INSB

Décision portant nomination de Madame EXPERT Dominique en qualité de chargée de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100001 DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernés par leurs activités.

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Madame EXPERT Dominique, directeur de recherche CNRS est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut des sciences biologiques, du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011. Sa mission a pour objet le suivi des recherches sur les plantes.

Pour l'exercice de cette mission, Madame EXPERT Dominique affectée à l'unité de l'INRA « Interactions plantes pathogènes » située à Paris.

Art. 2 – Du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, Madame EXPERT Dominique percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation IDF Ouest et Nord (DR05).

Art. 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 3 janvier 2011

Alain Fuchs



DEC105277INSB

Décision portant nomination de Monsieur DOUCET Alain en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100001 DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernés par leurs activités.

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Monsieur DOUCET Alain, directeur de recherche est nommé chargé de mission auprès du président pour l'ITMO « Circulation, métabolisme, et nutrition » du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011. Sa mission a pour objet de représenter l'Institut des Sciences Biologiques (INSB) du CNRS au sein de l'ITMO.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur DOUCET Alain demeure affecté à l'ERL 7226 –« Physiologie, physiopathologie et génomique rénale » située à Paris.

Art. 2 – Du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, Monsieur DOUCET Alain percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris B (DR02).

Art. 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 3 janvier 2011

Alain Fuchs



DEC105291INSB

Décision portant nomination de Monsieur HOUMARD Jean-Bruno en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100001 DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernés par leurs activités.

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Monsieur HOUMARD Jean-Bruno, directeur de recherche CNRS est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des sciences biologiques, du 1^{er} janvier 2011 au 30 juin 2011. Sa mission a pour objet le suivi des ATIP-Avenir (co-production des instituts INSB, INEE et Inserm) et pour le CNRS, le suivi de la cellule « Mise en place par le Ministère de la Recherche concernant les maladies infectieuses et émergentes ».

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur HOUMARD Jean-Bruno demeure affecté à l'Institut de biologie de Lille.

Art. 2 – Du 1^{er} janvier 2011 au 30 juin 2011, Monsieur HOUMARD Jean-Bruno percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris B (DR02).

Art. 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 3 janvier 2011

Alain Fuchs

DEC105295INSB

Décision portant nomination de M. Philippe VERNIER, aux fonctions de directeur de la Fédération de Recherche du CNRS n°2118

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° DEC10A005DSI en date du 18 décembre 2009 portant création et renouvellement des instituts fédératifs de recherche du CNRS ;

Vu l'avis émis par l'instance compétente du Comité national de la recherche scientifique ;

Décide :

Article 1^{er}

M. Philippe VERNIER, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de la fédération de recherche du CNRS n°2118, intitulée Institut de « Neurobiologie Alfred Fessard », pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2013 en remplacement de M. Yves FREGNAC.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 07/01/2011

Alain FUCHS



DEC105268INSB

Décision portant nomination de Monsieur DELEAGE Gilbert en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100001 DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernés par leurs activités.

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Monsieur DELEAGE Gilbert, professeur des universités est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des sciences biologiques, du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011. Sa mission a pour objet le suivi de la section 21.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur DELEAGE Gilbert demeure affecté à l'Institut de biologie et chimie des protéines (UMR 5086) situé à Lyon.

Art. 2 – Du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, Monsieur DELEAGE Gilbert percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Rhône-Auvergne (DR7).

Art. 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 3 janvier 2011

Alain Fuchs

DEC105278INSB

Décision portant nomination de M. Daniel VERGE, aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°7224 « intitulée Physiopathologie des maladies du système nerveux central »

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° DEC08A012DSI en date du 19 décembre 2008 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Décide :

Article 1^{er}

M. Daniel VERGE, professeur des universités, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°7224, pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 31 janvier 2011

Alain FUCHS

DEC105214INC

Portant nomination de M. Laurent THOUIN aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°8640 intitulée « Processus d'Activation Sélectif par Transfert d'Energie Uni-électronique ou Radiatif » - PASTEUR

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°10A004DSI en date du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8640 intitulée « Processus d'Activation Sélectif par Transfert d'Energie Uni-électronique ou Radiatif » et nommant M. Ludovic JULLIEN directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Décide :

Article 1^{er}

M. Laurent THOUIN, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} septembre 2010 au 31 décembre 2013 ;

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 3 janvier 2011

Alain FUCHS



DEC105065INEE

Décision portant nomination de Mme CROUAU-ROY Brigitte en qualité de chargée de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n°2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°090142DAJ du 16 novembre 2009 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Madame Brigitte CROUAU-ROY, professeur de classe exceptionnelle à l'Université Toulouse 3, est nommée chargée de mission pour l'Institut écologie et environnement, du 8 novembre 2010 au 31 décembre 2011. Sa mission a pour objet les relations européennes et internationales.

Art. 2 – Du 8 novembre 2010 au 31 décembre 2011, Madame Brigitte CROUAU-ROY percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Midi-Pyrénées.

Art. 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs

DEC105321INEE

Portant nomination de M. Patrick VIGNAUD aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°6046 intitulée « Institut international de paléoprimatologie, paléontologie humaine : évolution et paléoenvironnements (IPHEP) »

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°DEC07A004DSI en date du 23 novembre 2007 portant renouvellement de l'UMR6046 ;

Vu la décision DEC100008INEE en date du 29 juin 2010 portant nomination M. Patrick VIGNAUD aux fonctions de directeur par intérim de l'UMR6046 ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

Décide :

Article 1^{er}

M. Patrick VIGNAUD, professeur à l'Université de Poitiers, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 janvier 2011.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Le Président

DEC105323INEE

Portant nomination de Mme Pascale BAUDA aux fonctions de directrice et de Mme Laure GIAMBERINI aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°7146 intitulée « *Laboratoire des Interactions Ecotoxicologie, Biodiversité, Ecosystèmes (LIEBE)* »

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Décide :

Article 1^{er}

Mme Pascale BAUDA, professeur à l'Université de Metz, est nommée directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 janvier 2012.

Article 2

Mme Laure GIAMBERINI, professeur à l'Université de Metz, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 janvier 2012.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Le Président

DEC105327INEE

Portant nomination de M. Frédéric RICHARD aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°6042 intitulée « Laboratoire de Géographie physique et environnementale (GEOLAB) »

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°07A007DSI du 23 novembre 2007 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6042 intitulée « Laboratoire de Géographie physique et environnementale (GEOLAB) » et nommant M. Jean-Luc PEIRY directeur de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

Décide :

Article 1^{er}

M. Frédéric RICHARD, maître de conférence à l'Université de Limoges, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, en remplacement de M. Philippe ALLEE, démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Le Président

DEC105140INSHS

Portant nomination de Mme Anne-Marie ADAM aux fonctions de directrice de l'unité mixte de recherche (UMR) n°7044 intitulée « Etude des civilisations de l'Antiquité : de la Préhistoire à Byzance »

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 08A012DSI en date du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7044 intitulée « Etude des civilisations de l'Antiquité : de la Préhistoire à Byzance » et nommant M. Dominique BEYER directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

Décide :

Article 1^{er} –

Mme Anne-Marie ADAM, professeur des universités, est nommée directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} septembre 2010 jusqu'au 31 décembre 2012, en remplacement de Monsieur Dominique BEYER, démissionnaire.

Article 2 –

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre National de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

DEC105154INSHS

Décision portant nomination de Madame Rita HERMON-BELOT aux fonctions de responsable et de Madame Nathalie DANGLES-LUCA et de Monsieur Frédéric GUGELOT aux fonctions de responsables adjoints de la formation de recherche en évolution (FRE) n°3309 intitulée Centre d'études interdisciplinaires des faits religieux - CEIFR

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°10A007DSI du 18 décembre 2009 portant création des formations de recherche en évolution, et notamment son article 1 ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis émis par le conseil de laboratoire de le FRE 3309 en date du 9 mars 2010 ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales :

Décide :

Article 1^{er}

Madame Rita HERMON-BELOT, Maître de conférence, est nommée responsable de la FRE n°3309 intitulée Centre d'études interdisciplinaires des faits religieux - CEIFR, à compter du 1^{er} septembre 2010, et jusqu'à la fin du mandat de l'unité.

Article 2

Madame Nathalie DANGLES-LUCA, Chargée de recherche de 1^{ère} classe, est nommée responsable adjointe de la FRE n°3309 intitulée Centre d'études interdisciplinaires des faits religieux - CEIFR, à compter du 1^{er} septembre 2010, et jusqu'à la fin du mandat de l'unité.

Article 3

Monsieur Frédéric GUGELOT, Maître de conférence, est nommé responsable adjoint de la FRE n°3309 intitulée Centre d'études interdisciplinaires des faits religieux - CEIFR, à compter du 1^{er} septembre 2010, et jusqu'à la fin du mandat de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

DEC105181INSHS

Portant nomination de Mme Martine TABEAUD et de M. Vincent MORINIAUX aux fonctions de directrice et de directeur-adjoint de l'unité mixte de recherche n° 8185 intitulée « Espaces, nature et culture »

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 10A004DSI en date du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8185 intitulée « Espaces, nature et culture » et nommant M. Jean-Paul AMAT directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

Décide :

Article 1^{er}

Madame Martine TABEAUD, professeure des universités, est nommée directrice de l'UMR n°8185 à compter du 15 novembre 2010 jusqu'à la fin du mandat de l'unité, en remplacement de Monsieur Jean-Paul AMAT démissionnaire.

Monsieur Vincent MORINIAUX, maître de conférences, est nommé directeur-adjoint de l'UMR n°8185, à compter du 15 novembre 2010 jusqu'à la fin du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

DEC105213INSHS

Portant nomination de Monsieur Bruno JEANDIDIER aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°7522 intitulée « Bureau d'économie théorique et appliquée (BETA) »

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'UMR n° 7522 intitulée "Bureau d'économie théorique et appliquée-BETA", notamment son article 2 ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

Décide :

Article 1^{er}

Monsieur Bruno JEANDIDIER, Chargé de recherche CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 28 avril 2010 au 31 décembre 2012, en remplacement de Monsieur Yannick GABUTHY démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

DEC105247INSHS

Portant nomination de M. Jean LASSÈGUE aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°7656 Centre de recherche en épistémologie appliquée (CREA)

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 08A012DSI en date du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7656 intitulée Centre de recherche en épistémologie appliquée (CREA) et nommant M. Paul BOURGINE directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

Décide :

Article 1^{er}

M. Jean LASSÈGUE, chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} décembre 2010, en remplacement de M. Paul BOURGINE admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

DEC105262INSHS

Portant nomination de M. Jean GAYON aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°8590 intitulée Institut d'Histoire et de Philosophie des Sciences et des Techniques

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 10A004DSI en date du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8590 intitulée Institut d'Histoire et de Philosophie des Sciences et des Techniques et nommant M. Jacques DUBUCS directeur de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

Décide :

Article 1^{er}

M. Jean GAYON, Professeur à l'université Paris 1 - Panthéon Sorbonne, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 13 décembre 2010, en remplacement de M. Jacques DUBUCS, démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

DEC105293INSHS

Portant nomination de M. Esteban BUCH aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°8566 intitulée Centre de recherche sur les arts et le langage (CRAL) et de Mme Marielle MACÉ et de M. Giovanni CARERI aux fonctions de directeurs adjoints par intérim

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 10A004DSI en date du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8566 intitulée Centre de recherche sur les arts et le langage (CRAL) et nommant M. Jean-Marie SCHAEFFER directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

Décide :

Article 1^{er}

M. Esteban BUCH, directeur d'études à l'EHESS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2011, en remplacement de M. Jean-Marie SCHAEFFER, démissionnaire.

Mme Marielle MACÉ, chargée de recherche, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2011.

M. Giovanni CARERI, directeur d'études à l'EHESS, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2011.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

DEC115388INSHS

Portant nomination de M. Francis JOANNES aux fonctions de directeur et de M. Pascal DARCQUE et de Mme Monique OLIVE aux fonctions de directeurs-adjoints de l'unité mixte de recherche n°7041 intitulée « Archéologies et Sciences de l'Antiquité (ArScAn) »

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 08A012DSI en date du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7041 intitulée « Archéologies et Sciences de l'Antiquité (ArScAn) » et nommant Mme Anne-Marie GUIMIER-SORBETS directrice de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

Décide :

Article 1^{er}

M. Francis JOANNES, professeur des universités, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2011 jusqu'à la fin du mandat de l'unité, en remplacement de Mme Anne-Marie GUIMIER-SORBETS, démissionnaire.

Article 2

M. Pascal DARCQUE, directeur de recherche, et Mme Monique OLIVE, chargée de recherche, sont nommés directeurs-adjoints de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2011 jusqu'à la fin du mandat de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

DEC110173INSHS

Portant nomination de M. Eric TROMBERT aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°8155 intitulée Centre de Recherche sur les Civilisations de l'Asie Orientale - CRCAO

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°10A004DSI du 18 décembre 2009 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées, et notamment son article 2 ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis émis par le conseil de Laboratoire de l'UMR 8155 en date du 16 mars 2010 ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales ;

Décide :

Article 1^{er}

Monsieur Eric TROMBERT, Directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2011 et jusqu'à la fin du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

DEC110176INSHS

Portant nomination de M. Christophe DUHAMELLE aux fonctions de directeur et de Mme Isabelle BACKOUCHE aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n° 8558 intitulée Centre de recherches historiques – CRH

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°10A004DSI du 18 décembre 2009 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées, et notamment son article 2 ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis émis par le conseil de Laboratoire en date du 31 mai 2010 ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales ;

Décide :

Article 1^{er}

Monsieur Christophe DUHAMELLE, Directeur d'Etudes à l'EHESS, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} septembre 2010 et jusqu'à la fin du mandat de l'unité, en remplacement de M. Gérard BEAUR, démissionnaire.

Madame Isabelle BACKOUCHE, Maître de Conférences à l'EHESS, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} septembre 2010 et jusqu'à la fin du mandat de l'unité, en remplacement de M. Christophe DUHAMELLE.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

DEC105240INS2I

Portant prorogation du mandat de l'unité mixte de recherche n°7503 intitulée « Laboratoire lorrain de recherche en informatique et ses applications (LORIA) » et nomination de Mme Françoise SIMONOT-LION aux fonctions de directrice, et de MM. Pierrick GAUDRY et Jean-Yves MARION aux fonctions de directeurs adjoints de cette même unité

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° DEC090023SING en date du 10 novembre 2009 portant prorogation de l'unité mixte de recherche n° 7503 intitulée « Laboratoire lorrain de recherche en informatique et ses applications (LORIA) » et nommant M. Karl TOMBRE directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC105060INS2I en date du 15 novembre 2010 portant nomination de Mme Françoise SIMONOT-LION aux fonctions de directrice par intérim de l'unité mixte de recherche n° 7503 intitulée « Laboratoire lorrain de recherche en informatique et ses applications (LORIA) », et de MM. Pierrick GAUDRY et Jean-Yves MARION aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de cette même unité.

Vu l'avis du Comité National ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Décide :

Article 1^{er}

Le mandat de l'unité mixte de recherche n° 7503, devant figurer dans le contrat quadriennal de développement 2009-2012, est prorogé pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2011.

Article 2

Françoise SIMONOT-LION, Professeure des Universités, est nommée directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2011 et jusqu'à la fin du mandat de l'unité.

M. Pierrick GAUDRY, Directeur de Recherche de 2^{ème} classe, est nommé directeur adjoint de cette même unité, à compter du 1^{er} janvier 2011 et jusqu'à la fin du mandat de l'unité.

M. Jean-Yves MARION, Professeur des Universités, est nommé directeur adjoint de cette même unité, à compter du 1^{er} janvier 2011 et jusqu'à la fin du mandat de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Le Président

DEC105349INS2I

Portant nomination de M. Denis GIROU aux fonctions de directeur de l'unité propre de service n°851 intitulée « Institut du développement et des ressources en informatique scientifique » (IDRIS)

Le Président

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° DEC100003IS2I en date du 3 février 2010 portant renouvellement de l'unité propre de service n°851 intitulée « Institut du développement et des ressources en informatique scientifique » (IDRIS) ;

Décide

Article 1^{er}

M. Denis GIROU, Ingénieur de Recherche au CNRS, est nommé directeur de l'unité propre de service intitulée « Institut du développement et des ressources en informatique scientifique » (IDRIS) n° 851 pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 30 octobre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président
Alain FUCHS

DEC105351INS2I

Portant nomination de M. Olivier BOURNEZ aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°7161 intitulée « Laboratoire d'Informatique de l'Ecole Polytechnique » et de Mme Catuscia PALAMIDESSI aux fonctions de directrice adjointe de cette même unité

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° DEC08A012DSI en date du 19 décembre 2008 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées, notamment son article 2 ;

Vu la décision n° DEC100004IS2I en date du 26 mars 2010 portant nomination de M. Olivier BOURNEZ aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n° 7161 intitulé « Laboratoire d'Informatique de l'Ecole Polytechnique » ;

Vu l'avis du Comité National ;

Vu l'accord de l'Ecole Polytechnique ;

Vu l'avis émis par le conseil de laboratoire ;

Décide :

Article 1^{er}

M. Olivier BOURNEZ, professeur des universités, est nommé directeur, de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1er janvier 2011.

Mme Catuscia PALAMIDESSI, directrice de recherche de 2ème classe, est nommée directrice adjointe, de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1er janvier 2011.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Le Président



DEC105355INS2I

Décision portant nomination de Mme SEDES Florence en qualité de chargée de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 090142DAJ du 16 novembre 2009 portant création et organisation des Instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Mme SEDES Florence, professeur des universités 1^{ère} classe est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences Informatiques et de leurs Interactions (INS2I), du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011. Sa mission a pour objet le suivi des activités relevant des systèmes d'information et de l'intelligence artificielle.

Pour l'exercice de cette mission, Mme SEDES Florence demeure affectée à l'Institut de recherche en informatique de Toulouse (IRIT) – UMR5505 – Toulouse.

Art. 2 – Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011, Mme SEDES Florence percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Midi-Pyrénées.

Art. 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs



DEC105359INS2I

Décision portant nomination de M. DA SILVA FERREIRA Afonso en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 090142DAJ du 16 novembre 2009 portant création et organisation des Instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

DÉCIDE

Art. 1^{er} – M. DA SILVA FERREIRA Afonso, directeur de recherche 2^{ème} classe est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences Informatiques et de leurs Interactions (INS2I), du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011. Sa mission a pour objet le suivi des relations européennes et internationales.

Pour l'exercice de cette mission, M. DA SILVA FERREIRA Afonso demeure affecté au Laboratoire informatique, signaux systèmes de Sophia Antipolis (I3S) – UMR6070 – Sophia Antipolis.

Art. 2 – Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011, M. DA SILVA FERREIRA Afonso percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Côte d'Azur.

Art. 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs



DEC105361INS2I

Décision portant nomination de M. PRONZATO Luc en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 090142DAJ du 16 novembre 2009 portant création et organisation des Instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

DÉCIDE

Art. 1^{er} – M. PRONZATO Luc, directeur de recherche 2^{ème} classe est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences Informatiques et de leurs Interactions (INS2I), du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011. Sa mission a pour objet le suivi des activités relevant de l'automatique.

Pour l'exercice de cette mission, M. PRONZATO Luc demeure affecté au Laboratoire informatique, signaux systèmes de Sophia Antipolis (I3S) – UMR6070 – Sophia Antipolis.

Art. 2 – Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011, M. PRONZATO Luc percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Côte d'Azur.

Art. 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs



DEC105363INS2I

Décision portant nomination de Mme TOUZET Hélène en qualité de chargée de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 090142DAJ du 16 novembre 2009 portant création et organisation des Instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Mme TOUZET Hélène, directeur de recherche 2^{ème} classe est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences Informatiques et de leurs Interactions (INS2I), du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011. Sa mission a pour objet le suivi des activités relevant de la bioinformatique.

Pour l'exercice de cette mission, Mme TOUZET Hélène demeure affectée au Laboratoire d'informatique fondamentale de Lille (LIFL) – UMR8022 – Lille.

Art. 2 – Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011, Mme TOUZET Hélène percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Nord-Pas-de-Calais et Picardie.

Art. 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs



DEC105365INS2I

Décision portant nomination de M. MAIRESSE Jean en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 090142DAJ du 16 novembre 2009 portant création et organisation des Instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

DÉCIDE

Art. 1^{er} – M. MAIRESSE Jean, directeur de recherche 2^{ème} classe est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences Informatiques et de leurs Interactions (INS2I), du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011. Sa mission a pour objet le suivi des activités développées à l'interface mathématique – informatique.

Pour l'exercice de cette mission, M. MAIRESSE Jean demeure affecté au Laboratoire d'informatique, algorithmique : fondements et applications (LIAFA) – UMR7089 – Paris.

Art. 2 – Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011, M. MAIRESSE Jean percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris B.

Art. 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs

DEC105029INSIS

Portant nomination de M. Karam SAB aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°8205 intitulée « Unité de recherche NAVIER ».

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° DEC10A004DSI en date du 18 décembre 2009 portant création de l'unité mixte de recherche n°8205 intitulée « Unité de recherche NAVIER » et nommant M. Olivier COUSSY directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommés pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2013 au sein de l'UMR n° 8205 intitulée « Unité de recherche NAVIER » :

- M. Karam SAB, Directeur de Recherche du Laboratoire Central des Ponts et Chaussées, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, en remplacement de M. Olivier COUSSY.

- M. François CHEVOIR, Ingénieur des Ponts et Chaussées, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

DEC105304INSIS

Portant nomination de M. Piotr BREITKOPF aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°6253 intitulée « Laboratoire Roberval ».

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° DEC07A007DSI en date du 23 novembre 2007 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6253 intitulée Laboratoire Roberval et nommant M. Jean-Marc ROELANDT directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord de l'Université de Technologie de Compiègne ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

Décide :

Article 1^{er}

M. Piotr BREITKOPF, Ingénieur de recherche CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le
Alain FUCHS



DEC 105222INSMI

Décision portant nomination de Monsieur Mark ASCH en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 10001DAJ du janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité;

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Monsieur ASCH Mark, professeur des universités, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012. Sa mission a pour objet le suivi du calcul scientifique.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur ASCH Mark demeure affecté au LAMFA – UMR 6140 à Amiens.

Art. 2 – Du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012, Monsieur ASCH Mark percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Nord - Pas de Calais et Picardie

Art. 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs

DEC10006INP

Décision portant nomination de Monsieur MONIEZ Marc en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

DECIDE

Art. 1^{er} – Monsieur Marc MONIEZ, Directeur de Recherche 2^{ème} classe, est nommé chargé de mission auprès du Président pour l'élaboration de la revue annuelle « Les Images de la Physique » publiée par l'Institut de Physique, du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Marc MONIEZ demeure affecté au Laboratoire de l'accélérateur linéaire – UMR8607 (LAL), Université de Paris 11 Paris-Sud, bâtiment 200, BP 34, 91898 Orsay cedex.

Art. 2 – Du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012, Monsieur Marc MONIEZ percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 6464 - section 1 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation régionale 04 - Ile-de-France Sud.

Art. 4 - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 03/01/2011


Alain FUCHS



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00
01 44 96 49 13



DEC105257IN2P3

Décision portant nomination de Monsieur Claude COLLEDANI en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Monsieur Claude Colledani, ingénieur de recherche de 2^{ème} classe est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules, du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011. Sa mission a pour objet le domaine IA0-CA0 ELECTRONIQUE.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Claude Colledani demeure affecté à l'Institut pluridisciplinaire Hubert Curien à Strasbourg (UMR 7178).

Art. 2 – Du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, Monsieur Claude Colledani percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Alsace.

Art. 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs



DEC105258IN2P3

Décision portant nomination de Monsieur Cristinel DIACONU en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Monsieur Cristinel Diaconu, directeur de recherche de 2^{ème} classe est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules, du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011. Sa mission a pour objet le domaine informatique.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Cristinel Diaconu demeure affecté au centre de physique des particules de Marseille (UMR 6550).

Art. 2 – Du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, Monsieur Cristinel Diaconu percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris Michel - Ange.

Art. 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs



DEC105259IN2P3

Décision portant nomination de Monsieur Cyrille THIEFFRY en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Monsieur Cyrille Thieffry, ingénieur de recherche de 2^{ème} classe, responsable de sûreté nucléaire et de la radioprotection à l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules, est nommé chargé de mission auprès du président pour la coordination nationale de prévention et de sécurité, du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011. Sa mission a pour objet la radioprotection et les affaires nucléaires.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Cyrille Thieffry demeure affecté à l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules, 3 rue Michel Ange, 75794 Paris cedex 16.

Art. 2 – Du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, Monsieur Cyrille Thieffry percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris Michel-Ange.

Art. 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs

DEC105156INSU

Portant nomination de M. Luc Ortlieb aux fonctions de directeur adjoint, par intérim, de l'unité mixte de recherche n°7159 intitulée laboratoire d'océanographie et du climat : expérimentation et approches numériques (LOCEAN)

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°DEC08A012DSI en date du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7159 intitulée laboratoire d'océanographie et du climat : expérimentation et approches numériques et nommant Mme Laurence Eymard directrice de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

Décide :

Article 1^{er}

M. Luc Ortlieb, directeur de recherche à l'IRD, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 19 novembre 2010.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

DEC105190INSU *Portant nomination de M. Antoine Sciandra aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°7093 intitulée Laboratoire d'océanographie de Villefranche*

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° DEC08A012DSI en date du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7093 intitulée Laboratoire d'Océanographie de Villefranche et nommant M. Louis Legendre directeur de cette unité ;

Vu l'accord de l'Université Pierre et Marie Curie ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

Décide :

Article 1^{er}

M. Antoine Sciandra, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2011, en remplacement de M. Louis Legendre démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

DEC110024INSU

Portant nomination de Mme Bernadette Tessier et de M. Robert Lafite respectivement aux fonctions de directrice et de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°6143 intitulée laboratoire de morphodynamique continentale et côtière

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°101484INSU en date du 20 octobre 2010 nommant Mme Bernadette Tessier et M. Robert Lafite respectivement aux fonctions de directrice et de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°6143 intitulée laboratoire de morphodynamique continentale et côtière ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

Décide :

Article 1^{er}

Mme Bernadette Tessier, directrice de recherche au CNRS, et M. Robert Lafite, professeur des universités, sont nommés respectivement directrice et directeur

adjoint de plein droit de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

Volume 7 : Mesures particulières

07.02. Délégations de signature

07.02.02. DR02

DEC110065DR02

Délégation de signature consentie à Monsieur Reynald Pain par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 050069DAJ du 26 septembre 2005 nommant Liliane Flabbée déléguée régionale pour la circonscription Paris B compter du 1^{er} octobre 2005 ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité UMR 7585, intitulée Laboratoire de physique nucléaire et hautes énergies, dont le directeur est Monsieur Reynald Pain ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Reynald Pain, Directeur de l'unité UMR 7585 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Reynald Pain, délégation de signature est donnée à Madame Evelyne Méphane, IR1, Madame Sophie Trincaz-Duvoid maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 100173DR02 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 janvier 2011

Liliane Flabbée

Déléguée Régionale

Volume 7 : Mesures particulières

07.02. Délégations de signature

07.02.03. DR03

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110154DR03

*Délégation de signature consentie à Mme Michelle DEBATISSE
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC060330DAJ du 29 décembre 2006 nommant M. Brice KERBER délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est à compter du 2 janvier 2007 ;

Vu la décision n° DEC08A002DSI du 19 décembre 2008 portant création de l'unité UMR 3244, intitulée « Dynamique de l'information génétique : bases fondamentales et cancer », dont la directrice est Mme Michelle DEBATISSE ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Michelle DEBATISSE, directrice de l'unité UMR 3244, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Michelle DEBATISSE, délégation de signature est donnée à M. Bernard MALFOY, DR CNRS, et à M. Antonin MORILLON, DR CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Article 3

La décision n° DEC100188DR03 du 19 avril 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 14 janvier 2011

Le Délégué Régional

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110158DR03

*Délégation de signature consentie à M. Pierre CAYE.
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC060330DAJ du 29 décembre 2006 nommant M. Brice KERBER délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est à compter du 2 janvier 2007 ;

Vu la décision n° DEC11A001DSI du 04 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UPR 76, intitulée « Centre Jean Pépin », dont le directeur est M. Pierre CAYE ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pierre CAYE, directeur de l'unité UPR 76, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre CAYE, délégation de signature est donnée à Mme Sandrine LAUNEY, AI au CNRS, et à Mme Martine VIDONI, IE au CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Article 3

La décision n° DEC100172DR03 du 08 mars 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 01 janvier 2011

Le Délégué Régional

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110160DR03

*Délégation de signature consentie à M. Jean-Pierre DELMAS
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC060330DAJ du 29 décembre 2006 nommant M. Brice KERBER délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est à compter du 2 janvier 2007 ;

Vu la décision n° DEC11A002DSI du 04 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5157, intitulée « Services répartis, Architecture Modélisation Validation Administration de Réseaux », dont le directeur est M. Jean-Pierre DELMAS ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Pierre DELMAS, directeur de l'unité UMR 5157, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre DELMAS, délégation de signature est donnée à Mme Monique BECKER, CR au CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Article 3

La décision n° DEC100197DR03 du 17 mai 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 03 janvier 2011

Le Délégué Régional

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

DEC110161DR03 [UMR 5157]

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS¹ ;

Vu la décision n° DEC11A002DSI du 04 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5157, intitulée « Services répartis, Architecture Modélisation Validation Administration de Réseaux », dont le directeur est M. Jean-Pierre DELMAS ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Monique BECKER, CR au CNRS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Evry, le 03 janvier 2011

Le directeur d'unité

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110162DR03

*Délégation de signature consentie à M. Daniel ISABEY
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC060330DAJ du 29 décembre 2006 nommant M. Brice KERBER délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est à compter du 2 janvier 2007 ;

Vu la décision n° DEC11A010DSI du 04 janvier 2011 portant création de l'unité ERL 7240, intitulée « Biomécanique cellulaire et respiratoire », dont le directeur est M. Daniel ISABEY ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Daniel ISABEY, directeur de l'unité ERL 7240, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 03 janvier 2011

Le Délégué Régional

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110236DR03

*Délégation de signature consentie à M. Bruno GOUD
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC060330DAJ du 29 décembre 2006 nommant M. Brice KERBER délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est à compter du 2 janvier 2007 ;

Vu la décision n° DEC11A002DSI du 04 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 144, intitulée « Compartimentation et dynamique cellulaires », dont le directeur est M. Bruno GOUD ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Bruno GOUD, directeur de l'unité UMR 144, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno GOUD, délégation de signature est donnée à Mme Maria da Graça RAPOSO, DR au CNRS, Mme Carine GALLOO, AI au CNRS, et Mme Françoise POIRON, TCE au CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Article 3

La décision n° DEC100141DR03 du 25 février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 03 janvier 2011

Le Délégué Régional

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

DEC110237DR03 [UMR 144]

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS¹ ;

Vu la décision n° DEC11A002DSI du 04 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 144, intitulée « Compartimentation et dynamique cellulaires », dont le directeur est M. Bruno GOUD ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Maria da Graça RAPOSO, DR au CNRS et directrice adjointe de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Maria da Graça RAPOSO, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Carine GALLOO, AI au CNRS, administratrice de l'unité.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Maria da Graça RAPOSO et de Mme Carine GALLOO, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Françoise POIRON, TCE au CNRS, gestionnaire de l'unité.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 03 janvier 2011

Le directeur d'unité

Volume 7 : Mesures particulières

07.02. Délégations de signature

07.02.04. DR04

DEC105245DR04

*Délégation de signature consentie à Madame Dominique CHANDESRIIS, directeur de l'UMR8502
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 070038DAJ du 30 mars 2007 nommant Madame Michèle SAUMON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er avril 2007 ;

Vu la décision n° 10A004DSI approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8502, intitulée "Laboratoire de physique des solides", dont le directeur est Madame Dominique CHANDESRIIS ;

Décide

Article 1 :

Délégation est donnée à Madame Dominique CHANDESRIIS, directeur de l'unité UMR8502, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Dominique CHANDESRIS**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Luc ORTEGA, ingénieur de recherche, Monsieur Marc GABAY, professeur, et Madame Marie-France COZIC, assistante ingénieure**, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3 :

La présente décision annule et remplace la décision n° 10A096DR04 du 01/08/2010.

Article 4 :

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 13 décembre 2010

Michèle SAUMON
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Madame Dominique CHANDESRIS Monsieur Luc ORTEGA

Monsieur Marc GABAY Madame Marie-France COZIC

DEC105246DR04

UMR8502

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 10A004DSI approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8502, intitulée "Laboratoire de physique des solides", dont le directeur est Madame Dominique CHANDESRIS ;

Décide

Article 1 :

Délégation est donnée à Monsieur Luc ORTEGA, ingénieur de recherche, sous-directeur coordination technique, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Luc ORTEGA, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1 à Monsieur Marc GABAY, professeur, sous-directeur responsable finances.

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Luc ORTEGA et de Monsieur Marc GABAY, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1 à Madame Marie-France COZIC, assistante ingénieure, gestionnaire.

Article 4 :

La présente décision annule et remplace la décision n° 10A097DR04 du 01/08/2010.

Article 5 :

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 13 décembre 2010

Madame Dominique CHANDESRIS
Directeur de l'unité n° UMR8502

Monsieur Luc ORTEGA Monsieur Marc GABAY Madame Marie-France COZIC

DEC110008DR04

Décision modifiant la décision de délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement de la déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud aux responsables de la délégation

La déléguée régionale

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 070038DAJ du 30 mars 2007 nommant Mme Michèle SAUMON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1^{er} avril 2007 ;

Vu la décision n° 10A063DR04 du 21 janvier 2010 de délégation de signature de la déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud en qualité d'ordonnateur secondaire, aux responsables de la délégation ;

Vu la décision n° 115385DR04 du 3 janvier 2011 nommant M. Stéphane LAIGLE aux fonctions de responsable du service logistique et technique ;

Décide

Article 1^{er}

A l'article 4 de la décision n° 10A063DR04 du 21 janvier 2010 susvisée, les termes : « *M. Patrice LAPORTE, responsable du service logistique et technique* » sont remplacés par les termes : « *M. Stéphane LAIGLE, responsable du service logistique et technique* ».

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 3 janvier 2011

Michèle SAUMON
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

DEC110009DR04

Décision modifiant la décision de délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 070038DAJ du 30 mars 2007 nommant Mme Michèle SAUMON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1^{er} avril 2007 ;

Vu la décision n° 10A064DR04 du 21 janvier 2010 de délégation de signature de la déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud en qualité de personne responsable des marchés, aux responsables de la délégation ;

Décide

Article 1^{er}

A l'article 4 de la décision n° 10A064DR04 du 21 janvier 2010 susvisée, les termes : « *M. Patrice LAPORTE, responsable du service logistique et technique* » sont remplacés par les termes : « *M. Stéphane LAIGLE, responsable du service logistique et technique* ».

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 3 janvier 2011

Michèle SAUMON
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Volume 7 : Mesures particulières

07.02. Délégations de signature

07.02.05. DR05

DEC100262DR05

Délégation de signature consentie à Monsieur Pierre DROSSART, Directeur de l'unité UMR 8109, à Monsieur Didier TIPHÈNE, à Madame Carine BRIAND, à Madame Béatrice JEANMICHEL, à Mesdames Christine BALSAMO, Constance IMAD, Cris DUPONT, Patricia NIBERT et à Monsieur Denis SAVARY, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n°100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°070039DAJ du 30 mars 2007 nommant M. Gilles TRAIMOND Délégué régional pour la circonscription Ile de France Ouest et Nord à compter du 1^{er} avril 2007.

Vu la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8109, intitulée « Laboratoire d'Études Spatiales et d'Instrumentation en Astrophysique - LESIA » ;

Vu la décision n° 101469INSU du 15 septembre 2010 modifiant la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 et portant nomination de Monsieur Pierre DROSSART en qualité de directeur de plein droit de l'UMR 8109 jusqu'à la fin du mandat de l'unité le 31 décembre 2013 ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Pierre DROSSART, directeur de l'unité n° UMR 8109, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur DROSSART, délégation de signature est donnée à Monsieur Didier TIPHÈNE, Astronome et Madame Carine BRIAND, Astronome, Directeurs adjoints de l'unité, à Madame Béatrice JEANMICHEL, IE1C, Administratrice de l'unité, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur DROSSART et des délégataires figurant à l'article 2 de la présente décision, délégation de signature est donnée à Mesdames Christine BALSAMO, SAENES CS, Constance IMAD, SAENES CE, Cris DUPONT, TCN, Patricia NIBERT, TCN et Monsieur Denis SAVARY, SAENES CN, gestionnaires de l'unité, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} limitées aux commandes inférieures ou égales à 5000 € H.T.

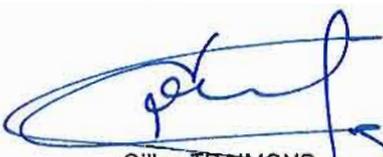
Article 4

Cette délégation de signature prend effet le 1^{er} juillet 2010 et prendra fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 15 septembre 2010



Gilles TRAIMOND
Délégué Régional



dépasser les frontières

DEC100262DR05

Délégués :

Pierre DROSSART

Directeur de l'unité

Didier TIPHENE

Directeur adjoint

Carine BRIAND

Directrice adjointe

Béatrice JEANMICHEL

Administratrice

Christine BALSAMO

Gestionnaire

Constance IMAD

Gestionnaire

Cris DUPONT

Gestionnaire

Patricia NIBERT

Gestionnaire

Denis SAVARY

Gestionnaire

DEC100264DR05

Délégation de signature consentie à Monsieur Piercarlo BONIFACIO, Directeur de l'unité UMR 8111, à Monsieur Pascal JAGOUREL, à Madame Laurence GAREAUX, à Madame Sabine KIMMEL, à Madame Pascale HAMMES et à Madame Olga MARTINS, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n°100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°070039DAJ du 30 mars 2007 nommant M. Gilles TRAIMOND Délégué régional pour la circonscription Ile de France Ouest et Nord à compter du 1^{er} avril 2007.

Vu la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité n° UMR 8111, intitulée « Galaxies, Etoiles, Physique, Instrumentation - GEPI » ;

Vu la décision n° 101468INSU du 15 septembre 2010 modifiant la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 et nommant Monsieur Piercarlo BONIFACIO, directeur de plein droit jusqu'à la fin du mandat de l'unité le 31 décembre 2013 ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Piercarlo BONIFACIO, directeur de l'unité n° UMR 8111, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur BONIFACIO, délégation de signature est donnée à Monsieur Pascal JAGOUREL, IR, directeur adjoint de l'unité, à Madame Laurence GAREAUX, IE, administratrice de l'unité, à Madame Sabine KIMMEL, AI, administratrice adjointe et gestionnaire d'équipe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur BONIFACIO et des délégataires cités à l'article 2, délégation de signature est donnée pour les commandes et missions d'un montant inférieur ou égal à 4000€ HT à Madame Pascale HAMMES, TCN, gestionnaire d'équipe et à Madame Olga MARTINS, TCN, gestionnaire d'équipe.

Article 4

Cette délégation de signature prend effet au 1^{er} juillet 2010 et prendra fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 15 septembre 2010



Gilles TRAIMOND
Délégué Régional

DEC100264DR05

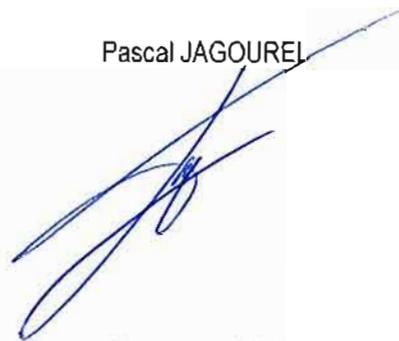
Délégués :

Piercarlo BONIFACIO



Directeur de l'unité

Pascal JAGOUREL



Directeur-adjoint

Laurence GAREAUX



Administratrice

Sabine KIMMEL



Administratrice adjointe

Pascale HAMMES



Gestionnaire d'équipe

Olga MARTINS



Gestionnaire d'équipe

Délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement du délégué régional au(x) responsable(s) de leur délégation

Dec110156DR05

Délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement du délégué régional aux responsables de leur délégation

Le délégué régional

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux.

Vu la décision n° 070039DAJ du 30 mars 2007 nommant M. Gilles TRAIMOND délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord ;

Vu la décision n° 100018DR05 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature aux responsables de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord ;

Vu la décision n° 110155DR05 du 5 janvier 2011. nommant Mme Véronique GOUIN-LAMOURETTE aux fonctions d'adjointe à la responsable du Service des Ressources Humaines de la Délégation Ile-de-France Ouest et Nord ;

Décide

Article 1^{er}

L'article 3 de la décision n° 100018DR05 est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles TRAIMOND, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, de Mme Gaëlle BUJAN, adjointe au délégué régional et de Mme Clarisse DAVID, responsable du service des ressources humaines, délégation est donnée à Mme Véronique GOUIN-LAMOURETTE, adjointe au responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire ..

Article 2

La présente décision prend effet à compter du 3 janvier 2011.

Article 3

Les autres articles de la décision n° 100018DR05 sont inchangés.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 5 janvier 2011

Gilles TRAIMOND

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Dec110098dr05

Délégation de signature consentie à M. Jean LASSÈGUE, M. Marcel SKROBEK, M. René DOURSAT, Mme Edith PERRIER, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 070039DAJ du 30 mars 2007 nommant Gilles Traimond délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 1^{er} avril 2007;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7656, intitulée Centre de recherche en épistémologie appliquée ;

Vu la décision n° 105247INSHS du 22 décembre 2010 portant nomination de M. Jean LASSÈGUE aux fonctions de directeur par intérim de l'UMR 7656 à compter du 1^{er} décembre 2010 ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Jean LASSÈGUE, directeur par intérim de l'unité UMR 7656, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean LASSÈGUE, délégation de signature est donnée à M. Marcel SKROBEK, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, à M. René DOURSAT, Chercheur, aux fins mentionnés à l'article 1^{er} dans la limite des crédits disponibles du GIS Institut des Systèmes Complexes Paris Ile-de-France, à Mme Edith

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

PERRIER, DR de l'IRD, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite des crédits disponibles du GIS Réseau National des Systèmes Complexes.

Article 3

La décision n° DEC105096DR05 du 3 novembre 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend effet au 1^{er} décembre 2010 et prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 12 janvier 2011

Gilles TRAIMOND
Délégué Régional

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

Dec110109DR n° 05

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7656, intitulée « Centre de recherche en épistémologie appliquée » ;

Vu la décision n° 105247INSHS du 22 décembre 2010 portant nomination de Monsieur Jean LASSÈGUE aux fonctions de directeur par intérim de l'UMR n° 7656 à compter du 1^{er} décembre 2010 ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Marcel SKROBEK, IR2, Secrétaire général du CREA, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marcel SKROBEK, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, pour la période du 1^{er} décembre au 31 décembre 2010, à Monsieur René DOURSAT, chercheur, Directeur de l'Institut des Systèmes Complexes Paris Ile-de-France, dans la limite des crédits disponibles du GIS Institut des Systèmes Complexes Paris Ile-de-France.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marcel SKROBEK, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, à compter du 1^{er} janvier 2011, à Monsieur Arnaud BANOS, chercheur, Directeur de l'Institut des Systèmes Complexes Paris Ile-de-France, dans la limite des crédits disponibles du GIS Institut des Systèmes Complexes Paris Ile-de-France

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marcel SKROBEK, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Madame Edith PERRIER, DR de l'IRD, Directrice du GIS Réseau National des Systèmes Complexes, dans la limite des crédits disponibles du GIS Réseau National des Systèmes Complexes.

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 janvier 2011

Le directeur d'unité

Jean LASSÈGUE

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Dec110102dr05

Délégation de signature consentie à M. Jean LASSÈGUE, M. Marcel SKROBEK, M. Arnaud BANOS, Mme Edith PERRIER, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 070039DAJ du 30 mars 2007 nommant Gilles Traimond délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 1^{er} avril 2007;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7656, intitulée Centre de recherche en épistémologie appliquée ;

Vu la décision n° 105247INSHS du 22 décembre 2010 portant nomination de M. Jean LASSÈGUE aux fonctions de directeur par intérim de l'UMR 7656 à compter du 1^{er} décembre 2010 ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Jean LASSÈGUE, directeur par intérim de l'unité UMR 7656, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean LASSÈGUE, délégation de signature est donnée à M. Marcel SKROBEK, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, à M. Arnaud BANOS, Chercheur, aux fins mentionnés à l'article 1^{er} dans la limite des crédits disponibles du GIS Institut des Systèmes Complexes Paris Ile-de-France, à Mme Edith

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

PERRIER, DR de l'IRD, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite des crédits disponibles du GIS Réseau National des Systèmes Complexes.

Article 3

La décision n° DEC110098DR05 du 12 janvier 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend effet au 1^{er} janvier 2011 et prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 13 janvier 2011

Gilles TRAIMOND
Délégué Régional

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110192DR05

Délégation de signature consentie à Monsieur Francis JOANNÈS, Monsieur Pascal DARCQUE, Madame Monique OLIVE et Madame Patricia HIDOUX par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 070039DAJ du 30 mars 2007 nommant Monsieur Gilles Traimond délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 1^{er} avril 2007 ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7041, intitulée « Archéologies et sciences de l'Antiquité » ;

Vu la décision n° DEC115388INSHS du 17 janvier 2011 portant nomination de Monsieur Francis JOANNÈS aux fonctions de directeur de l'UMR 7041 ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Francis JOANNÈS, directeur de l'unité UMR 7041, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Francis JOANNÈS, délégation de signature est donnée à Monsieur Pascal DARCQUE, Directeur adjoint, à Madame Monique OLIVE, Directrice adjointe, et à Madame Patricia HIDOUX, Responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend effet au 1^{er} janvier 2011 et prendra fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Fait à Meudon, le 18 janvier 2011

Gilles TRAIMOND
Délégué Régional

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

DEC110193DR05

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7041, intitulée « Archéologies et sciences de l'Antiquité » ;

Vu la décision n° DEC115388INSHS du 17 janvier 2011 portant nomination de Monsieur Francis JOANNÈS aux fonctions de directeur de l'UMR 7041 ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Pascal DARCQUE, Directeur adjoint, à Madame Monique OLIVE, Directrice adjointe et à Madame Patricia HIDOUX, Responsable administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

Article 2

Cette délégation de signature prend effet au 1^{er} janvier 2011 et prendra fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nanterre, le 18 janvier 2011

Le directeur d'unité

Francis JOANNÈS

Volume 7 : Mesures particulières

07.02. Délégations de signature

07.02.06. DR06

DEC100177DR06

Délégation de signature consentie à Monsieur Bruno SUCHAUT, Directeur de l'unité mixte de recherche n° 5225 intitulée « Institut de Recherche sur l'Éducation » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe PIÉRI délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

Vu la décision n° DEC060048SCHS du 18 janvier 2007 portant création, pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2007, de l'unité mixte de recherche n° 5225, intitulée « Institut de Recherche sur l'Éducation », dont le directeur est Monsieur Bruno SUCHAUT ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Bruno SUCHAUT, Directeur de l'unité mixte de recherche n° 5225, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bruno Suchaut, délégation de signature est donnée à Madame Marie-Odile Ponthier, Technicienne CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 1^{er} juillet 2010

Bruno SUCHAUT

Philippe PIÉRI

Directeur de l'UMR n° 5225

Délégué Régional

Marie Odile PONTHER

La délégataire

DEC100180DR06

Délégation de signature consentie à Monsieur Georges DURRY, Directeur de l'unité mixte de recherche n° 6089 intitulée « Groupe de Spectrométrie Moléculaire et Atmosphérique» par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe PIÉRI délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

Vu la décision n° DEC07A007DSI du 23 novembre 2007 approuvant le renouvellement, pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2008, de l'unité mixte de recherche n° 6089, intitulée « Groupe de Spectrométrie Moléculaire et Atmosphérique », dont le directeur est Monsieur Georges DURRY ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Georges DURRY, Directeur de l'unité mixte de recherche n° 6089, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 1^{er} juillet 2010

Georges DURRY

Philippe PIÉRI

Directeur de l'UMR n° 6089

Délégué Régional

DEC100184DR06

Délégation de signature consentie à Monsieur Michel DELABACHELERIE, Directeur de l'unité mixte de recherche n° 6174 intitulée « Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologie» par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe PIÉRI délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

Vu la décision n° DEC07A007DSI du 23 novembre 2007 approuvant le renouvellement, pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2008, de l'unité mixte de recherche n° 6174, intitulée « Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologie », dont le directeur est Monsieur Michel DELABACHELERIE ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Michel DELABACHELERIE, Directeur de l'unité mixte de recherche n° 6174, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel de Labachellerie, délégation de signature est donnée, **et dans la limite de 4000 €**, à **Madame Nathalie Grosjean**, ingénieur d'études CNRS, administrateur de l'unité, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Délégation est également donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, **aux directeurs de départements** mentionnés ci-après, relevant de l'unité, **et dans la limite de la gestion de leurs départements respectifs** :

- à **Monsieur Philippe Nika**, Professeur des Universités, directeur du **département ENISYS** (Énergie et Système Multiphysiques).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe Nika, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} **et dans la limite de 4 000 €** à **Mesdames Cathy Meunier**, Maître de conférences classe normale, du département ENISYS (site de Montbéliard) et **Marie Cécile Péra**, Professeur des universités, du département ENISYS (site de Technome Belfort).

- à **Monsieur Bernard Dulmet**, Professeur des universités, directeur du **département Temps-Fréquence**.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bernard Dulmet, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} **et dans la limite de 4 000 €** à **Monsieur Vincent Giordano**, directeur de recherche CNRS, du département Temps-Fréquence.

- à **Monsieur Lamine Boubakar**, Professeur des universités, directeur du **département Mécanique appliquée R. Chaleat**.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Lamine Boubakar, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} **et dans la limite de 4 000 €** à **Madame Delphine Travaglini**, Technicienne CNRS de classe supérieure, du département Mécanique appliquée R. Chaleat.

- à **Monsieur Hervé Maillotte**, Directeur de recherche CNRS, directeur du **département Optique PM Duffieux**.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé Maillotte, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} **et dans la limite de 4 000 €** à **Monsieur Richard Ferriere**, Directeur de recherche CNRS, du département Optique PM Duffieux.

- à **Monsieur Frédéric Chérioux**, Chargé de recherche CNRS, directeur du **département MN2S** (Micro Nano Sciences et Systèmes).

- à **Monsieur Nicolas Chaillet**, Professeur des universités, directeur du **département AS2M** (Automatique et Systèmes Micro Mécatroniques).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nicolas Chaillet, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} **et dans la limite de 4 000 €** à **Madame Isabelle Gabet**, Assistant Ingénieur ENSMM.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 1^{er} juillet 2010

Michel de LABACHELERIE

Nathalie GROSJEAN

Philippe PIÉRI

Directeur de l'UMR n° 6174
Philippe NIKA
directeur du **dpt ENISYS**
Technome Belfort)

La délégataire
Cathy MEUNIER
dpt ENISYS (site de Montbéliard)

Délégué Régional
Marie Cécile PERA
dpt ENISYS (site de

Le délégataire

La délégataire

La délégataire

Bernard DULMET
directeur du **dpt Temps-Fréquence**

Vincent GIORDANO
dpt Temps-Fréquence

Lamine BOUBAKAR
directeur du **dpt**
Mécanique appliquée
R. Chaleat

Le délégataire

Delphine TRAVAGLINI
**dpt Mécanique appliquée
Duffieux
R. Chaleat**

Le délégataire

Hervé MAILLOTTE
directeur du **dpt Optique PM Duffieux**

Le délégataire

Richard FERRIERE
dpt Optique PM

La délégataire

Frédéric CHERIOUX
directeur du **dpt MN2S**

Le délégataire

Nicolas CHAILLET
directeur du **dpt AS2M**

Le délégataire

Isabelle GABET
dpt AS2M

Le délégataire

Le délégataire

La délégataire

DEC100190DR06

Délégation de signature consentie à Monsieur Serge ORMAUX, Directeur de l'unité mixte de recherche n° 6049 intitulée « Théoriser et Modéliser pour Aménager : Territoires et Paysages » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe PIÉRI délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

Vu la décision n° DEC07A007DSII du 23 novembre 2007 approuvant le renouvellement pour une durée de 4 ans de l'unité mixte de recherche n°6049intitulée « Théoriser et Modéliser pour Aménager : Territoires et Paysages », dont le directeur est Monsieur Serge ORMAUX ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Serge ORMAUX, directeur de l'unité mixte de recherche n°6049, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Serge ORMAUX, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Christophe Foltete, Professeur des universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 1^{er} juillet 2010

Serge ORMAUX

Philippe PIÉRI

Directeur d l'UMR n°6049

Délégué Régional

Jean Christophe FOLTETE

Le délégataire

DEC100224DR06

Délégation de signature consentie à Monsieur Karl TOMBRE, Directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n° 7503 intitulée « Laboratoire Lorrain de Recherche en Informatique et ses Applications » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe PIÉRI délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

Vu la décision n° DEC090023SING du 10 novembre 2009 portant prorogation, pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2009, de l'unité mixte de recherche n° 7503, intitulée « Laboratoire Lorrain de Recherche en Informatique et ses Applications », dont le directeur par intérim est Monsieur Karl TOMBRE ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Karl TOMBRE, Directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n° 7503, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Karl Tombre, délégation de signature est donnée à Madame Françoise Simonot, Professeur des Universités, à Monsieur Jean Yves Marion, Professeur des Universités, à Madame Isabelle Blanchard, Responsable de la cellule de gestion de l'unité, Ingénieur d'études INRIA et à Madame Julie Buquet, Technicienne CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}..

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 1^{er} juillet 2010

Karl TOMBRE

Philippe PIÉRI

Directeur par intérim de l'UMR n° 7503

Délégué Régional

Françoise SIMONOT

Jean Yves MARION

La délégataire

Le délégataire

Isabelle BLANCHARD

Julie BUQUET

La délégataire

La délégataire

DEC100230DR06

Délégation de signature consentie à Monsieur Hervé DE KERRET, Directeur de l'unité mixte de service n° 3263 intitulée « Laboratoire Neutrino de Champagne Ardenne» par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe PIÉRI délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

Vu la décision n° DEC090008IN2P3 du 4 juin 2009 portant création, pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2009, de l'unité mixte de service n° 3263, intitulée « Laboratoire Neutrino de Champagne Ardenne », dont le directeur est Monsieur Hervé DE KERRET ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Hervé DE KERRET, Directeur de l'unité mixte de service n° 3263, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 1^{er} juillet 2010

Hervé DE KERRET

Philippe PIÉRI

Directeur de l'UMS 3263

Délégué Régional

DEC100232DR06

Délégation de signature consentie à Madame Fatiha ALABAU-BOUSSOUIRA, Directrice groupement de recherche n° 3362 intitulé « Contrôle des EDP » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe PIÉRI délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

Vu la décision n° DEC10A013DSI du 26 mars 2010 portant création, pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2010, groupement de recherche n° 3362, intitulé « Contrôle des EDP », dont la directrice est Madame Fatiha ALABAU-BOUSSOUIRA ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Fatiha ALABAU-BOUSSOUIRA, Directrice groupement de recherche n° 3362, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 1^{er} juillet 2010

Fatiha ALABAU-BOUSSOUIRA

Philippe PIÉRI

Directrice du GDR n° 3362

Délégué Régional

DEC100234DR06

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC090023SING du 10 novembre 2009 portant prorogation de l'unité mixte de recherche n°7503, intitulée « Laboratoire Lorrain de Recherche en Informatique et ses Applications », dont le Directeur par intérim est Monsieur Karl TOMBRE ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Françoise Simonot, Professeur des Universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Françoise Simonot, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à Monsieur Jean Yves Marion, Professeur des Universités.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Françoise Simonot et de Monsieur Jean Yves Marion délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à Madame Isabelle Blanchard, Responsable de la cellule de gestion de l'unité, Ingénieur d'études INRIA.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Françoise Simonot, de Monsieur Jean Yves Marion et de Madame Isabelle Blanchard délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à Madame Julie Buquet, Technicienne CNRS.

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1^{er} juillet 2010

Karl TOMBRE

Le Directeur par intérim d'unité

DEC110035DR06

Délégation de signature consentie à Monsieur Alain WALCARIUS, Directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n° 7564 intitulée « Laboratoire de Chimie Physique et Microbiologie pour l'Environnement » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe PIÉRI délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

Vu la décision n° DEC105138INC du 09 décembre 2010 portant nomination de Monsieur Alain Walcarius aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°7564 intitulée « Laboratoire de Chimie Physique et Microbiologie pour l'Environnement » ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Alain WALCARIUS, directeur de l'unité mixte de recherche n° 7564, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain WALCARIUS, délégation de signature est donnée à Monsieur Michel PERDICAKIS, Ingénieur de Recherche CNRS, Monsieur Mustapha ABDELMOULA, Ingénieur de Recherche CNRS, Monsieur Christophe GANTZER, Professeur et Monsieur Christophe MERLIN, Maître de Conférences, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 1^{er} janvier 2011

Philippe PIÉRI

Alain WALCARIUS

Délégué Régional

Directeur de l'UMR 7564

Michel PERDICAKIS

Mustapha ABDELMOULA

Le délégataire

Le délégataire

Christophe GANTZER

Christophe MERLIN

Le délégataire

Le délégataire

DEC110036DR06

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés, UMR n° 7564

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC105138INC du 09 décembre 2010 portant nomination de Monsieur Alain Walcarius aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°7564 intitulée « Laboratoire de Chimie Physique et Microbiologie pour l'Environnement » ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée – pour le site de Villers-les-Nancy, à Monsieur Michel PERDICAKIS et Mustapha ABDELMOULA, Ingénieurs de Recherche CNRS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

Délégation est donnée – pour le site de la Faculté de Pharmacie, à Monsieur Christophe GANTZER, Professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 3

Délégation est donnée – pour le site du Pôle de l'Eau, à Monsieur Christophe MERLIN, Maître de Conférences, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1^{er} janvier 2011

Alain WALCARIUS

Directeur de l'UMR 7564

DEC110090DR06

Délégation de signature consentie à Madame Isabelle DRAELANTS, Directrice de l'équipe de recherche labellisée n° 7229 intitulée « Moyen-Âge » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe PIÉRI délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

Vu la décision n° DEC08A009DSI du 19 décembre 2008 portant création, pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2009, de l'équipe de recherche labellisée n° 7229, intitulée « Moyen-Âge » ;

Vu la décision n° DEC090035CSHS du 21 juillet 2009 portant nomination de Madame Isabelle DRAELANTS aux fonctions de directrice de l'équipe de recherche labellisée n°7229 intitulée « Moyen-Âge » à compter du 1^{er} janvier 2009 ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Isabelle DRAELANTS, directrice de l'équipe de recherche labellisée n°7229, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle DRAELANTS, délégation de signature est donnée à Madame Véronique THIEBAUT, Technicienne CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 1^{er} janvier 2011

Isabelle DRAELANTS

Philippe PIÉRI

Directrice de l'ERL 7229

Délégué Régional

Véronique THIEBAUT

La délégataire

DEC1100902R06

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés, ERL 7229.

La directrice d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC090035SHS du 21 juillet 2009 portant nomination de Madame Isabelle Draelants aux fonctions de directrice de l'équipe de recherche labellisée n° 7229 intitulée « Moyen-âge » à compter du 1^{er} janvier 2009 ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Véronique THIEBAUT, Technicienne CNRS de classe normale, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1^{er} janvier 2011

Isabelle DRAELANTS

Directrice de l'ERL 7229

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au
01/01/2010

DEC110112DR06

Délégation de signature consentie à Monsieur Michel SARDIN, Directeur de l'unité propre de service n° 3112 intitulée « Gestion de l'Institut Carnot énergie et environnement de Nancy » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe PIÉRI délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

Vu la décision n° DEC DEC11A011DSI du 04 janvier 2011 portant renouvellement pour 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2011 de l'unité propre de service n° 3112 intitulée «Gestion de l'Institut Carnot énergie et environnement de Nancy » , dont le directeur est Monsieur Michel SARDIN ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Michel SARDIN, directeur de l'unité propre de service n° 3112, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel SARDIN, délégation de signature est donnée à Monsieur Denis ROIZARD, directeur de recherche CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 1^{er} janvier 2011

Philippe PIÉRI

Michel SARDIN

Délégué Régional

Directeur de l'UPS 3112

Denis ROIZARD

Le délégataire

DEC110180DR06

Délégation de signature consentie à Madame Françoise SIMONOT-LION, Directrice de l'unité mixte de recherche n° 7503 intitulée « Laboratoire Lorrain de Recherches en Informatique et ses Applications » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe PIÉRI délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

Vu la décision n° DEC105240INS2I du 1^{er} janvier 2011 portant renouvellement pour 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2011 de l'unité mixte de recherche n°7503 intitulée « Laboratoire Lorrain de Recherches en Informatique et ses Applications » dont la directrice est Madame Françoise SIMONOT-LION ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Françoise SIMONOT-LION, directrice de l'unité mixte de recherche n° 7503, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Françoise SIMONOT-LION, délégation de signature est donnée à Monsieur Pierrick GAUDRY, Directeur de recherche CNRS, directeur-adjoint, Monsieur Jean-Yves MARION, Professeur, directeur-adjoint et Madame Julie BUQUET, Assistant Ingénieur CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 1^{er} janvier 2011

Philippe PIÉRI

Françoise SIMONOT-LION

Délégué Régional

Directrice de l'UMR 7503

Pierrick GAUDRY

Jean-Yves MARION

Le délégataire

Le délégataire

Julie BUQUET

La délégataire

DEC110181DR06

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés, UMR n° 7503

La directrice d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC105240INS2I du 1^{er} janvier 2011 portant renouvellement pour 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2011 de l'unité mixte de recherche n°7503 intitulée « Laboratoire Lorrain de Recherches en Informatique et ses Applications » dont la directrice est Madame Françoise SIMONOT-LION ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Pierrick GAUDRY, Directeur de Recherche CNRS, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence de Monsieur Pierrick GAUDRY, délégation est donnée à Monsieur Jean-Yves MARION, Professeur, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 3

En cas d'absence de Monsieur Pierrick GAUDRY et Monsieur Jean-Yves MARION, délégation est donnée à Madame Julie BUQUET, Assistant Ingénieur CNRS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1^{er} janvier 2011

Françoise SIMONOT-LION

Directrice de l'UMR 7503

DEC110182DR06

Délégation de signature consentie à Monsieur Philippe FLUZIN, Directeur de l'unité mixte de recherche n° 5060 intitulée « Institut de Recherche sur les Archéomatériaux » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe PIÉRI délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 04 janvier 2011 portant renouvellement pour 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2011 de l'unité mixte de recherche n°5060 intitulée « Institut de Recherche sur les Archéomatériaux » dont le directeur est Monsieur Philippe FLUZIN ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Philippe FLUZIN, directeur de l'unité mixte de recherche n° 5060, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe FLUZIN, délégation de signature est donnée à Monsieur Bernard GRATUZE, Directeur de Recherche CNRS, directeur-adjoint, Monsieur Pierre GUIBERT, Ingénieur de Recherche CNRS, directeur-adjoint et Madame Florence TANGUY, Technicienne CNRS de Classe Supérieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 1^{er} janvier 2011

Philippe PIÉRI

Philippe FLUZIN

Délégué Régional

Directeur de l'UMR 5060

Bernard GRATUZE

Pierre GUIBERT

Le délégataire

Le délégataire

Florence TANGUY

La délégataire

DEC110183DR06

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés, UMR n° 5060

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 04 janvier 2011 portant renouvellement pour 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2011 de l'unité mixte de recherche n°5060 intitulée « Institut de Recherche sur les Archéomatériaux » dont le directeur est Monsieur Philippe FLUZIN ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Bernard GRATUZE, Directeur de Recherche CNRS, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence de Monsieur Bernard GRATUZE, délégation est donnée à Monsieur Pierre GUIBERT, Ingénieur de Recherche CNRS, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 3

En cas d'absence de Monsieur Bernard GRATUZE et Monsieur Pierre GUIBERT, délégation est donnée à Madame Florence TANGUY, Technicienne CNRS de Classe Supérieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1^{er} janvier 2011

Philippe FLUZIN

Directeur de l'UMR 5060

DEC115373DR06

Délégation de signature consentie à Monsieur Laszlo TOTH, Directeur de l'unité mixte de recherche n° 7239 intitulée « Laboratoire d' Etude des Microstructures et de Mécanique des Matériaux » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe PIÉRI délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 1^{er} janvier 2011 portant création pour une durée de 4 ans de l'unité mixte de recherche n°7239 intitulée « Laboratoire d' Etude des Microstructures et de Mécanique des Matériaux », dont le directeur est Laszlo TOTH ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Laszlo TOTH, directeur de l'unité mixte de recherche n° 7239, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laszlo TOTH, délégation de signature est donnée à Monsieur Alain HAZOTTE, Professeur, directeur-adjoint et Madame Sophie PERRIN, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 1^{er} janvier 2011

Philippe PIÉRI

Laszlo TOTH

Délégué Régional

Directeur de l'UMR 7239

Alain HAZOTTE

Sophie PERRIN

Directeur adjoint

La délégataire

DEC115374DR06

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés, UMR n° 7239

Le(a) directeur(trice) d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 1^{er} janvier 2011 portant création pour une durée de 4 ans de l'unité mixte de recherche n°7239 intitulée « Laboratoire d' Etude des Microstructures et de Mécanique des Matériaux », dont le directeur est Laszlo TOTH ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Alain HAZOTTE, Professeur, Directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n° 7239, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain HAZOTTE, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Madame Sophie PERRIN, Ingénieur d'études.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Metz, le 1^{er} janvier 2011

Laszlo TOTH

Directeur de l'UMR 7239

Volume 7 : Mesures particulières

07.02. Délégations de signature

07.02.07. DR07

DEC110124DR07

***Délégation de signature consentie à Monsieur Guy FAURE
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC090100DAJ du 30 juillet 2009 nommant Madame Claudine SCHMIDT-LAINE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1^{er} janvier 2010 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 04/01/2011, approuvant le renouvellement pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2011 de l'unité UMR 5062, intitulée Institut d'Asie Orientale, dont le directeur est Monsieur Guy FAURE ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Guy FAURE, directeur de l'unité UMR 5062, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Guy FAURE, délégation de signature est donnée à Monsieur Christian HENRIOT, Professeur, et à Madame Yveline LECLER, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Article 3

La décision n° DEC105107DR07 du 16 novembre 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 10 janvier 2011

Claudine SCHMIDT-LAINE
Déléguée Régionale CNRS
Rhône Auvergne

Volume 7 : Mesures particulières

07.02. Délégations de signature

07.02.08. DR08

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Dec110229dr08

*Délégation de signature consentie à M. Daniel BEAUFORT
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC090007DAJ du 15 janvier 2009 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC07A004DSI du 23 novembre 2007 portant création de l'unité FR n°3100, intitulée Fédération REAUMUR ;

Vu la décision n° DEC105215INC du 4 janvier 2011 portant nomination de M. Daniel BEAUFORT aux fonctions de Directeur par intérim de l'unité FR n°3100, intitulée Fédération REAUMR ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Daniel BEAUFORT, directeur de l'unité FR n°3100, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 19 janvier 2011

Patrice SOULLIE
Délégué Régional

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Dec110231dr08

*Délégation de signature consentie à M. Philippe FLUZIN
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC090007DAJ du 15 janvier 2009 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR n°5060, intitulée Institut de Recherche sur les Archéomatériaux, dont le directeur est M. Philippe FLUZIN ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe FLUZIN, directeur de l'unité UMR n°5060, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe FLUZIN, délégation de signature est donnée à M. Bernard GRATUZE, directeur de recherche, M. Pierre GUIBERT,

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

ingénieur de recherche, et M. Jean-Claude RIMBAULT, assistant-ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe FLUZIN, de M. Bernard GRATUZE, de M. Pierre GUIBERT, et de M. Jean-Claude RIMBAULT, délégation de signature est donnée à Mme Gwenaëlle BREARD, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, dans la limite de 2 000 €uros.

Article 4

La décision n° DEC100008DR08 du 28 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 19 janvier 2011

Patrice SOULLIE
Délégué Régional

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Dec110232dr08

*Délégation de signature consentie à Mme Nicole BERIOU
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC090007DAJ du 15 janvier 2009 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter 1^{er} février 2009;

Vu la décision n° DEC11A001DSI du 04 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UPR n° 841, intitulée Institut de Recherche et d'Histoire des Textes, dont la directrice est Mme Nicole BERIOU ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Nicole BERIOU, directrice de l'unité UPR n°841, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nicole BERIOU, délégation de signature est donnée à *M. Paul BERTRAND*, directeur-adjoint, *Mme Marie-Jeanne GAUDOIN*, ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nicole BERIOU, de M. Paul BERTRAND, et de Mme Marie-Jeanne GAUDOIN, délégation est donnée *Mme Sophie GALLON*, technicienne de classe supérieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, dans la limite de 2 000 €uros.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 19 janvier 2011

Patrice SOULLIE
Délégué Régional

Délégation
de signature pour les actes relevant des attributions
de la personne responsable des marchés (DU)

Dec110233dr08

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

La directrice) d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC11A001DSI du 04 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UPR n°841, intitulée Institut de Recherche et d'Histoire des Textes, dont la directrice est Mme Nicole BERIOU ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Paul BERTRAND, chargé de recherche, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Paul BERTRAND, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Marie-Jeanne GAUDOIN, ingénieure d'études, secrétaire générale.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Paul BERTRAND et de Mme Marie-Jeanne GAUDOIN, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Sophie GALLON, technicienne de classe supérieure, secrétaire de laboratoire dans la limite de 2 000 €uros.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19 janvier 2011

Nicole BERIOU
Directrice de l'UPR841

Volume 7 : Mesures particulières

07.02. Délégations de signature

07.02.09. DR10

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

Dec105280DR n° 10

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 08A001DSI du 19 décembre 2008 portant création de l'UPR n° 3212, intitulée « Institut des Neurosciences Cellulaires & Intégratives », dont la directrice est Madame Marie-France BADER ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Rémy SCHLICHTER, [PR-UdS], à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Rémy SCHLICHTER, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à Monsieur Bernard POULAIN, [DR-CNRS].

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Rémy SCHLICHTER et de Monsieur Bernard POULAIN délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à Madame Valérie SIMONNEAUX [*DR-CNRS*].

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Rémy SCHLICHTER, Monsieur Bernard POULAIN et Madame Valérie SIMONNEAUX, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à Monsieur Cédric KLIPFEL, [*TCE-CNRS*].

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 5 janvier 2011

Marie-France BADER – Directrice UPR3212

Rémy SCHLICHTER

Bernard POULAIN

Valérie SIMONNEAUX

Cédric KLIPFEL

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Dec115279dr10

*Délégation de signature consentie à Mme Marie-France BADER
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°090094DAJ du 30 juillet 2009 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 1^{er} octobre 2009 ;

Vu la décision n°08A001DSI du 19 décembre 2008 portant création de l'UPR n° 3212, intitulée « Institut des Neurosciences Cellulaires & Intégratives », dont la directrice est Madame Marie-France BADER ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Marie-France BADER, directrice de l'UPR n° 3212, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Marie-France BADER**, délégation de signature est donnée à *Monsieur Rémy SCHLICHTER*, [PR-UdS], à *Monsieur Bernard POULAIN*, [DR-CNRS], à *Madame Valérie SIMONNEAUX* [DR-CNRS], à *Monsieur Cédric KLIPFEL*, [TCE-CNRS] aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC100006DR10 du 1^{er} février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 5 janvier 2011

Le Délégué Régional,

Bertrand MINAULT

Volume 7 : Mesures particulières

07.02. Délégations de signature

07.02.10. DR11

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110261DR11

Délégation de signature consentie à M.BESSON, directeur de l'UMR 5582, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 – Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100189DAJ du 23 juillet 2010 nommant Monsieur Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional par intérim pour la circonscription Alpes à compter du 1er septembre 2010 ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement, pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2011, de l'UMR N° C5582 intitulée « Institut Fourier », dont le directeur est M. Gerard BESSON ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Gerard BESSON, directeur l'UMR N° C5582, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié*, à la date de la signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gerard BESSON, délégation de signature est donnée à Mme Nathalie CATRAIN, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC100120DR11 du 1er septembre 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Grenoble, le 1^{er} janvier 2011

Jérôme VITRE

Délégué régional

* Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Délégation de signature consentie au directeur d'unité par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110266DR11

Délégation de signature consentie à Mme VALDOIS, directrice de l'UMR 5105, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 – Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100189DAJ du 23 juillet 2010 nommant Monsieur Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional par intérim pour la circonscription Alpes à compter du 1er septembre 2010 ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement, pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2011, de l'UMR N° C5105 intitulée « Laboratoire de psychologie et neurocognition », dont la directrice est Mme Sylviane VALDOIS ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sylviane VALDOIS, directrice l'UMR N° C5105, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié*, à la date de la signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylviane VALDOIS, délégation de signature est donnée à Mlle Monica BACIU, Professeur des Universités et à Mme Claire LEROY BERNARD, Technicienne de la Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC100122DR11 du 1^{er} septembre 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Grenoble, le 1^{er} janvier 2011

Jérôme VITRE

Délégué régional

* Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Délégation de signature consentie au directeur d'unité par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110270DR11

Délégation de signature consentie à M. KARYOTAKIS, directeur de l'UMR 5814, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance

n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 – Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100189DAJ du 23 juillet 2010 nommant Monsieur Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional par intérim pour la circonscription Alpes à compter du 1er septembre 2010 ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement, pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2011, de l'UMR N° C5814 intitulée « Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de physique des particules », dont le directeur est M. Jean KARYOTAKIS ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean KARYOTAKIS, directeur l'UMR N° C5814, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié*, à la date de la signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean KARYOTAKIS, délégation de signature est donnée à M. Lionel BERT-ERBOUL, Ingénieur d'Etudes, à M. Jean-Pierre LEES, Directeur de Recherches, et à Mme Nadine NEYROUD, Ingénieur de Recherches, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC100129DR11 du 1^{er} septembre 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Grenoble, le 1^{er} janvier 2011

Jérôme VITRE

Délégué Régional

* Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110271DR11

Délégation de signature consentie à Mme BORRIONE, directrice de l'UMR 5159, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 – Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100189DAJ du 23 juillet 2010 nommant Monsieur Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional par intérim pour la circonscription Alpes à compter du 1er septembre 2010 ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement, pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2011, de l'UMR N° C5159 intitulée « Techniques de l'Informatique et de la Micro-Electronique pour l'Architecture des systèmes intégrés », dont la directrice est Mme Dominique BORRIONE ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Dominique BORRIONE, directrice l'UMR N° C5159, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié*, à la date de la signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dominique BORRIONE, délégation de signature est donnée à M. Régis LEVEUGLE, Professeur des Universités et à M. Salvador MIR, Directeur de Recherches, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC100141DR11 du 1er septembre 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Grenoble, le 1^{er} janvier 2011

Jérôme VITRE

Délégué régional

* Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Volume 7 : Mesures particulières

07.02. Délégations de signature

07.02.11. DR12



Délégation de signature consentie au directeur d'unité par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Dec101850dr12 [UMR3080]

*Délégation de signature consentie à M. Christian GUIZARD
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 – délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

Vu la décision n°DEC07A007DSI du 23 novembre 2007 approuvant à compter du 1^{er} janvier 2008 le renouvellement de l'unité UMR 3080, intitulée « Laboratoire de synthèse et fonctionnalisation des céramiques », dont le directeur est M. Christian GUIZARD ;

¹ Modifiée par la décision n° 050215DAJ du 2 janvier 2006

Décide

Article 1^{er}

Délégation **est** donnée à M. Christian GUIZARD, directeur de l'unité UMR 3080, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation,

Article 2

La décision n°DEC081556dr12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 21 janvier 2010

Younis HERMES

Le Directeur

Nom :

GUIZARD

Christian

Signature :



Délégation de signature consentie au directeur d'unité par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Dec101855dr12 [UMR 6123]

*Délégation de signature consentie à Mme Ariel MENDEZ
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 – délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

Vu la décision n° 07A007DSI du 23 novembre 2007 approuvant le renouvellement de l'unité **UMR 6123**, intitulée « **Laboratoire d'Economie et de Sociologie du Travail** », dont la directrice est **Mme Ariel MENDEZ** ;

¹ Modifiée par la décision n° 050215DAJ du 2 janvier 2006

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Ariel MENDEZ**, directrice de l'unité **UMR 6123**, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Ariel MENDEZ**, délégation de signature est donnée à **Mme Laurence MASSE**, IE1, **M. Patrice CACCIUTOLO**, IE1 et **M. Philippe MOSSE**, DR2, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 081465dr12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 21 janvier 2010



Younis HERMES

La Directrice

Les délégataires

Ariel MENDEZ
Directrice du LEST
UMR 6123

Nom : MENDEZ Ariel Signature	Nom : MASSE Laurence Signature	Nom : CACCIUTOLO Signature	Nom : MOSSE Signature
------------------------------------	--------------------------------------	-------------------------------	--------------------------



Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Dec101856dr12 [UMR 6123]

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

La directrice d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 07A007DSI du 23 novembre 2007 approuvant le renouvellement de l'unité **UMR 6123**, intitulée « **Laboratoire d'Economie et de Sociologie du Travail** », dont la directrice est **Mme Ariel MENDEZ** ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Laurence MASSE**, IE1, secrétaire générale, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.¹

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Laurence MASSE**, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à **M. Patrice CACCIUTTOLO**, IE1, responsable informatique.

¹ Article 2.1 de la décision n° 070099DAJ : en cours de modification

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Laurence MASSE** et de **M. Patrice CACCIUTTOLO**, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à **M. Philippe MOSSE**, DR2, directeur de recherche.

Article 4

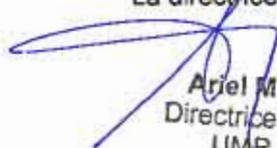
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

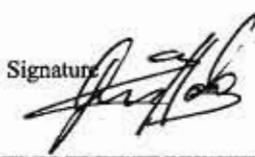
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 21 janvier 2010

La directrice d'unité


Ariel MENDEZ
Directrice du LEST
UMR 6123

Les délégataires

Nom : MASSE <i>Laurence</i>	Nom : CACCIUTTOLO	Nom : MOSSE
Signature 	Signature 	Signature 



Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Dec101917 dr12 [UMR 6182]

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 07A007DSI du 23 novembre 2007 approuvant le renouvellement de l'unité **UMR 6182**, intitulée «**Laboratoire Lasers, Plasmas et Procédés Photoniques**», dont le directeur est **M. Marc SENTIS** ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Philippe DELAPORTE**, DR2, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.¹

Article 2

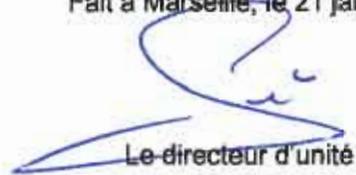
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Article 2.1 de la décision n° 070099DAJ : en cours de modification

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 21 janvier 2010



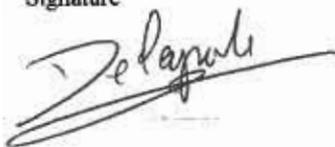
Le directeur d'unité

Dr Marc SENTIS
Directeur UMR 6182

Le délégué

Nom : DELAPORTE

Signature





Délégation de signature consentie au directeur d'unité par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Dec101918dr12 [UMR 6182]

*Délégation de signature consentie à M. Marc SENTIS
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 – délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

Vu la décision n° 07A007DSI du 23 novembre 2007 approuvant le renouvellement de l'unité **UMR 6182**, intitulée «**Laboratoire Lasers, Plasmas et Procédés Photoniques**», dont le directeur est **M. Marc SENTIS** ;

¹ Modifiée par la décision n° 050215DAJ du 2 janvier 2006

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Marc SENTIS**, directeur de l'unité **UMR 6182**, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Marc SENTIS**, délégation de signature est donnée à **M. Philippe DELAPORTE, DR2** aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 081576dr12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 21 janvier 2010

Younis HERMES

Le Directeur

Nom :

SENTIS

Signature

Le délégataire

Nom :

DELAPORTE

Signature



Délégation

de signature consentie au directeur d'unité par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Dec101968dr12 [UMR6540]

*Délégation de signature consentie à M. Jean Pierre FERAL
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 – délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

Vu la décision n° 07A007DSI du 23 novembre 2007 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6540, intitulée « Diversité, évolution et écologie fonctionnelle marine » dont le directeur est M. Jean-Pierre FERAL ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Pierre FERAL, directeur de l'unité UMR6540, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Jean-Pierre FERAL**, délégation de signature est donnée à **Mme Joëlle MASSEI**, TCS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision 101832DR12 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} juin 2010



Younis HERMES

Le Directeur

La déléguée

Nom : FERAL Jean-Pierre	Nom : MASSEI Joëlle
Signature 	Signature 
Jean-Pierre FERAL Directeur de l'UMR DIMAR	

Volume 7 : Mesures particulières

07.02. Délégations de signature

07.02.13. DR14

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110080DR14

*Délégation de signature consentie à M. Patrick CATTIAUX
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC050054DAJ du 8 septembre 2005 nommant Madame Armelle BARELLI déléguée régionale pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1^{er} octobre 2005 ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR 5219, intitulée Institut de Mathématiques de Toulouse, dont le directeur est M. Patrick CATTIAUX ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Patrick CATTIAUX, directeur de l'UMR 5219, à l'effet de signer, au nom la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick CATTIAUX, délégation de signature est donnée à M. Jean-Marc SCHLENKER, Pr, et à Mme Céline ROZIER, IE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 12 janvier 2011

Déléguée Régionale

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110082DR14

*Délégation de signature consentie à M. Philippe BONTEMS
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC050054DAJ du 8 septembre 2005 nommant Madame Armelle BARELLI déléguée régionale pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1^{er} octobre 2005 ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR 5604, intitulée Groupe de recherche en économie mathématique et quantitative, dont le directeur est Philippe BONTEMS ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Philippe BONTEMS, directeur de l'UMR 5604, à l'effet de signer, au nom la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Philippe BONTEMS, délégation de signature est donnée à Karine VAN DER STRAETEN, CR1, et à Jean-Claude DESMAISON, IE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 12 janvier 2011

Armelle BARELLI

Déléguée Régionale

Délégation
de signature pour les actes relevant des attributions
de la personne responsable des marchés (DU)

DEC110085DR14

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR 5219, intitulée Institut de Mathématiques de Toulouse, dont le directeur est M. Patrick CATTIAUX ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Marc SCHLENKER, Pr, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc SCHLENKER délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Céline ROZIER, IE, Secrétaire Générale.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 12 janvier 2011

Le directeur d'unité

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

Délégation
de signature pour les actes relevant des attributions
de la personne responsable des marchés (DU)

DEC110094DR14

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR 5604, intitulée Groupe de recherche en économie mathématique et quantitative, dont le directeur est M. Philippe BONTEMS ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Karine VAN DER STRAETEN, CR1, Directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine VAN DER STRAETEN délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à M. Jean-Claude DESMAISON, IE, Responsable administratif.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 13 janvier 2011

Le directeur d'unité,
Philippe BONTEMS

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110222DR14

*Délégation de signature consentie à M. Jean-Louis Sanchez
par le déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC050054DAJ du 8 septembre 2005 nommant Madame Armelle BARELLI déléguée régionale pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1^{er} octobre 2005 ;

Vu la décision n° DEC11A001DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UPR 8001, intitulée Laboratoire d'analyse et d'architecture des systèmes, dont le directeur est M. Jean-Louis SANCHEZ ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Louis SANCHEZ, directeur de l'UPR 8001, à l'effet de signer, au nom la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Louis SANCHEZ, délégation de signature est donnée à M. Jean ARLAT, DR, à M. Alain FILIPOWICZ, IRHC, et à Mme Régine DURAN, IE1, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 19 janvier 2011

Armelle BARELLI

Déléguée Régionale

Délégation
de signature pour les actes relevant des attributions
de la personne responsable des marchés (DU)

DEC110223DR14

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC11A001DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UPR 8001, intitulée Laboratoire d'analyse et d'architecture des systèmes, dont le directeur est M. Jean-Louis SANCHEZ ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean ARLAT, DR, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean ARLAT, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à M. Alain FILIPOWICZ, IRHC, Secrétaire général.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain FILIPOWICZ délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Régine DURAN, IE1, Responsable du service gestion financière.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 19 janvier 2011

Le directeur d'unité,
M. Jean-Louis SANCHEZ

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

Volume 7 : Mesures particulières

07.02. Délégations de signature

07.02.15. DR16



Délégation Paris Michel-Ange

DEC110062DR16

Délégation de signature consentie à Madame Brigitte PERUCCA par le délégué régional en sa qualité de ~~D~~ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

Vu la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange ;

Vu la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 portant nomination de M. Gilles SENTISE, Délégué Régional de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 050213DAJ du 21 décembre 2005 portant création de la Direction de la Communication (DIRCOM) ;

Vu la décision n°060010DAJ du 10 janvier 2006 nommant Madame Raja DRISSI-DAOUDI, directrice administrative de la Direction de la Communication ;

Vu la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de Pouvoir modifiée conférant la qualité de ~~d~~ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

Vu la décision n°105300DAJ du 3 janvier 2011 portant nomination de Mme Brigitte PERUCCA aux fonctions de directrice de la communication ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à **Madame Brigitte PERUCCA**, directrice de la communication, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la DIRCOM, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 4 000 euros hors taxes, soit 4 784 euros TTC,
- b) les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Brigitte PERUCCA, délégation est donnée à **Madame Raja DRISSI-DAOUDI**, directrice adjointe administrative de la DIRCOM, aux fins mentionnées à l'article 1er ci-dessus.

Article 3

La décision n° 100098DR16 du 30 avril 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 11 janvier 2011

Gilles SENTISE
Délégué Régional Paris Michel-Ange



Délégation Paris Michel-Ange

Dec110313DR16

Délégation de signature consentie à Madame Minh-Hà PHAM-DELEGUE par le délégué régional en sa qualité de ~~d~~ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

Vu la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange ;

Vu la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 portant nomination de M. Gilles SENTISE, Délégué Régional de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013 DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité de ~~d~~ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

Vu la décision n°100148DAJ du 8 juillet 2010 portant création de la direction Europe de la Recherche et Coopération internationale (DERCI) ;

Vu la décision n°100160DAJ du 8 juillet 2010 portant nomination de Madame Minh-Hà PHAM DELEGUE aux fonctions de directrice de l'Europe de la Recherche et Coopération Internationale ;

Vu la décision n°105021DAJ du 11 janvier 2011 portant nomination de Monsieur François BIENENFELD aux fonctions de directeur adjoint administratif de la direction de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à **Madame Minh-Hà PHAM-DELEGUE**, directrice de l'Europe de la recherche et coopération internationale, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la DERCI, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 4 000 euros hors taxes, soit 4 784 euros TTC,
- b) les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Minh-Hà PHAM-DELEGUE, délégation est donnée à :

- Monsieur François BIENEFELD, directeur adjoint administratif

aux fins mentionnées à l'article 1^{er} ci-dessus.

Article 3

Les décisions n° 100089dr16 et 100107dr16 du 30 avril 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 14 janvier 2011

Gilles SENTISE
Délégué Régional Paris Michel-Ange



Délégation Paris Michel-Ange

Dec110282dr16

Délégation de signature consentie à Madame Anne CORVAL par le délégué régional en sa qualité de Dordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

Vu la décision n° 000207DAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

Vu la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 portant nomination de M. Gilles SENTISE, Délégué Régional de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°090106DAJ du 6 août 2009 portant nomination de Mme Anne CORVAL en qualité de directrice de l'UPS n° 2561 «CNRS-Guyane »;

Vu la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité de Dordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

Vu la décision n°1000091INEE du 13 juillet 2010 portant renouvellement de l'unité propre de service n°2561 intitulée «CNRS-Guyane»;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à **Madame Anne CORVAL**, directrice de l'unité propre de service n°2561 « CNRS-Guyane », à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité les actes suivants :

- a) les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,
- b) les commandes d'un montant inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 23 920 euros TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a),
- c) les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision n°100115dr16 du 26 mai 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires, ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 25 janvier 2011

Gilles SENTISE
Délégué Régional Paris Michel-Ange

Volume 7 : Mesures particulières

07.02. Délégations de signature

07.02.17. DR18



Délégation Nord Pas de Calais et Picardie

Délégation de signature consentie au directeur d'unité par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110089DR18

***Délégation de signature consentie à Monsieur Catalin BADEA
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC1002610DAJ du 4 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas de Calais Picardie à compter du 1 janvier 2011 ;

Vu la décision DEC10A006DSI du 19 décembre 2009 portant création de l'unité FR2956, intitulée Fédération de Recherche Mathématique du Nord Pas de Calais, dont le directeur est Catalin BADEA ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Catalin BADEA, directeur de l'unité, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Catalin BADEA, délégation de signature est donnée à Christophe Besse, Professeur, Lille 1 ; aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC10D041DR18 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 1 janvier 2011

M. Catalin BADEA

Directeur de l'unité FR2956

Mme Françoise PAILLOUS

Déléguée régionale

M. Christophe BESSE

Professeur

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010



Délégation Nord Pas de Calais et Picardie

Délégation de signature consentie au directeur d'unité par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110091DR18

***Délégation de signature consentie à Monsieur Catalin BADEA
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC1002610DAJ du 4 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas de Calais Picardie à compter du 1 janvier 2011;

Vu la décision DEC08N001DSI du 02/04/2008 approuvant le renouvellement de l'unité GDR2753, intitulée AFHA, dont le directeur est Catalin BADEA;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Catalin BADEA, directeur de l'unité, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Catalin BADEA, délégation de signature est donnée à *Sophie GRIVAUX, chargée de recherche* aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC10D072DR18 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 1 janvier 2011

M.Catalin BADEA

Mme Françoise PAILLOUS

Directeur de l'unité GDR2753

Déléguée régionale

Mme Sophie GRIVAUX

Chargée de recherche

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010



Délégation Nord Pas de Calais et Picardie

Délégation de signature consentie au directeur d'unité par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110093DR18

***Délégation de signature consentie à Monsieur Christian BERNER
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC1002610DAJ du 4 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas de Calais Picardie à compter du 1 janvier 2011;

Vu la décision DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8163, intitulée Savoirs, Textes, Langage, dont le directeur est Christian BERNER;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Christian BERNER, directeur de l'unité, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christian BERNER, délégation de signature est donnée à Madame Dany AMIOT, directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC10D014DR18 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 1 janvier 2011

M.Christian BERNER

Directeur de l'unité UMR8163

Mme Françoise PAILLOUS

Déléguée régionale

Mme Dany AMIOT

Directrice adjointe

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010



Délégation Nord Pas de Calais et Picardie

Délégation de signature consentie au directeur d'unité par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110095DR18

***Délégation de signature consentie à Monsieur Christophe BESSE
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC1002610DAJ du 4 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas de Calais Picardie à compter du 1 janvier 2011;

Vu la décision DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8524, intitulée Laboratoire Paul Painlevé, dont le directeur est Christophe BESSE;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Christophe BESSE, directeur de l'unité, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christian BERNER, délégation de signature est donnée à Monsieur Catalin BADEA, Professeur des universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC10D018DR18 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 1 janvier 2011

M.Christophe BESSE

Directeur de l'unité UMR8524

Mme Françoise PAILLOUS

Déléguée régionale

M. Catalin BADEA

Professeur des universités

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010



Délégation Nord Pas de Calais et Picardie

Délégation de signature consentie au directeur d'unité par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110096DR18

***Délégation de signature consentie à Madame Fabienne BLAISE
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC1002610DAJ du 4 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas de Calais Picardie à compter du 1 janvier 2011;

Vu la décision DEC10A001DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité USR3185, intitulée Maison Européenne des Sciences de l'Homme et de La Société, dont la directrice est Fabienne BLAISE;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Fabienne BLAISE, directrice de l'unité, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Fabienne BLAISE, délégation de signature est donnée à Mademoiselle Emeline HUART, Secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC10D005DR18 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 1 janvier 2011

Mme Fabienne BLAISE

Directeur de l'unité USR3185

Mme Françoise PAILLOUS

Déléguée régionale

Mlle Emeline HUART

Secrétaire générale

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010



Délégation Nord Pas de Calais et Picardie

Délégation de signature consentie au directeur d'unité par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110097DR18

***Délégation de signature consentie à Monsieur Lionel BUCHAILLOT
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC1002610DAJ du 4 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas de Calais Picardie à compter du 1 janvier 2011;

Vu la décision DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8520, intitulée Institut d'Electronique, de Microélectronique et de Nanotechnologie, dont le directeur est Lionel BUCHAILLOT;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Lionel BUCHAILLOT, directeur de l'unité, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Lionel BUCHAILLOT, délégation de signature est donnée à Gilles DAMBRINE, Professeur des universités ; Dominique PACOT, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

En cas d'empêchement ou d'absence de Gilles DAMBRINE ou de Dominique PACOT, délégation de signature est donnée à Carole BROUX, Ingénieur d'étude aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC10D008DR18 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 1 janvier 2011

M. Lionel BUCHAILLOT

Directeur de l'unité UMR8520

Mme Françoise PAILLOUS

Déléguée régionale

M. Gilles DAMBRINE

Professeur des universités

M. Dominique PACOT

Ingénieur de recherche

Mme Carole BROUX

Ingénieur d'étude

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010



Délégation Nord Pas de Calais et Picardie

Délégation de signature consentie au directeur d'unité par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110099DR18

***Délégation de signature consentie à Monsieur Guy BUNTINX
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC1002610DAJ du 4 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas de Calais Picardie à compter du 1 janvier 2011;

Vu la décision DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8516, intitulée Unité de Chimie Moléculaire et de Spectrométrie, dont le directeur est Guy BUNTINX;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Guy BUNTINX, directrice de l'unité, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Guy BUNTINX, délégation de signature est donnée à Hervé VEZIN, directeur adjoint, et à Brigitte LAYOUS, secrétaire gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC10D013DR18 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 1 janvier 2011

Mme Guy BUNTINX

Directeur de l'unité UMR8516

Mme Françoise PAILLOUS

Déléguée régionale

M. Hervé VEZIN

Directeur adjoint

Mme Brigitte LAYOUS

Secrétaire gestionnaire

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010



Délégation Nord Pas de Calais et Picardie

Délégation de signature consentie au directeur d'unité par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110100DR18

***Délégation de signature consentie à Monsieur Ali CHARARA
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC1002610DAJ du 4 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas de Calais Picardie à compter du 1 janvier 2011;

Vu la décision DEC07A007DSI approuvant le renouvellement de l'unité UMR6599, intitulée Heuristique & Diagnostique des Systèmes Complexes, dont le directeur est Ali CHARARA;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Ali CHARARA, directeur de l'unité, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Ali CHARARA, délégation de signature est donnée à Thierry DENOEU, directeur adjoint ; Dominique PORRAS, administratrice d'unité, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC10D012DR18 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 1 janvier 2011

M. Ali CHARARA

Directeur de l'unité UMR6599

Mme Françoise PAILLOUS

Déléguée régionale

M. Thierry DENOEU

Directeur adjoint

Mme Dominique PORRAS

Administratrice d'unité

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010



Délégation Nord Pas de Calais et Picardie

Délégation de signature consentie au directeur d'unité par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110103DR18

***Délégation de signature consentie à Monsieur Serge DAUCHY
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC1002610DAJ du 4 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas de Calais Picardie à compter du 1 janvier 2011;

Vu la décision DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8025, intitulée Centre d'Histoire Judiciaire, dont le directeur est Serge DAUCHY;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Serge DAUCHY, directeur de l'unité, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Serge DAUCHY, délégation de signature est donnée à Mme Véronique DEMARS-SION, professeur des universités; aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC10D027DR18 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 1 janvier 2011

M.Serge DAUCHY

Directeur de l'unité UMR8025

Mme Françoise PAILLOUS

Déléguée régionale

Mme Véronique DEMARS-SION

Professeur des universités

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010



Délégation Nord Pas de Calais et Picardie

Délégation de signature consentie au directeur d'unité par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110105DR18

***Délégation de signature consentie à Monsieur Yvan DE LAUNOIT
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC1002610DAJ du 4 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas de Calais Picardie à compter du 1 janvier 2011;

Vu la décision DEC100013INSB du 13 juillet 2010 approuvant le renouvellement de l'unité GDS3366, intitulée Institut de biologie de Lille, dont le directeur est Yvan DE LAUNOIT;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Yvan DE LAUNOIT, directeur de l'unité, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Yvan DE LAUNOIT, délégation de signature est donnée à M. Philippe BOUTIN, secrétaire général ; Francine CLUCKERS, secrétaire gestionnaire : pour les documents relatifs à la gestion des dossiers de personnel et des missions ; Frédéric LEFEBVRE, assistant ingénieur : pour les documents relatifs à la gestion financière de l'unité; aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC10D115DR18 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 1 janvier 2011

M. Yvan DE LAUNOIT

Directeur de l'unité UMR8161

Mme Françoise PAILLOUS

Déléguée régionale

M. Philippe BOUTIN

Secrétaire général

Mme Francine CLUCKERS

Secrétaire gestionnaire

M. Frédéric LEFEBVRE

Assistant ingénieur

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010



Délégation Nord Pas de Calais et Picardie

Délégation de signature consentie au directeur d'unité par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110107DR18

***Délégation de signature consentie à Monsieur Yvan DE LAUNOIT
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC1002610DAJ du 4 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas de Calais Picardie à compter du 1 janvier 2011;

Vu la décision DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8161, intitulée Approches Génétiques, Fonctionnelles et Structurales des Cancers, dont le directeur est Yvan DE LAUNOIT;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Yvan DE LAUNOIT, directeur de l'unité, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Yvan DE LAUNOIT, délégation de signature est donnée à Philippe BOUTIN, secrétaire général ; Francine CLUCKERS, secrétaire gestionnaire : pour les documents relatifs à la gestion des dossiers de personnel et des missions; Frédéric LEFEBVRE, assistant ingénieur : pour les documents relatifs à la gestion financière de l'unité, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC10D016DR18 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 1 janvier 2011

M. Yvan DE LAUNOIT

Directeur de l'unité UMR8161

Mme Françoise PAILLOUS

Déléguée régionale

M. Philippe BOUTIN

Secrétaire général

M. Frédéric LEFEBVRE

Assistant ingénieur

Mme Francine CLUCKERS

Secrétaire gestionnaire

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010



Délégation Nord Pas de Calais et Picardie

Délégation de signature consentie au directeur d'unité par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110108DR18

***Délégation de signature consentie à Monsieur Benoit DEMIL
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC1002610DAJ du 4 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas de Calais Picardie à compter du 1 janvier 2011;

Vu la décision DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8179, intitulée Lille, Economie, Management, dont le directeur est Benoit DEMIL;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Benoit DEMIL, directeur de l'unité, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Benoit DEMIL, délégation de signature est donnée à Kristian KERTENS, directeur de recherche ; Madame Annette LEGRAND, secrétaire gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC105225DRT18 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 1 janvier 2011

M. Benoit DEMIL

Directeur de l'unité UMR8179

Mme Françoise PAILLOUS

Déléguée régionale

M. Kristian KERTENS

Directeur de recherche

Mme Annette LEGRAND

Secrétaire gestionnaire

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010



Délégation Nord Pas de Calais et Picardie

Délégation de signature consentie au directeur d'unité par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110110DR18

***Délégation de signature consentie à Madame Catherine DENYS
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC1002610DAJ du 4 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas de Calais Picardie à compter du 1 janvier 2011;

Vu la décision DEC105153INSHS du 15 décembre 2010 nommant Catherine DENYS directrice de l'unité UMR8529, intitulée Institut de Recherches - Historiques du Septentrion,

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Catherine DENYS, directeur de l'unité, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

La décision DEC10D049DR18 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 1 janvier 2011

Mme Catherine DENYS

Directrice de l'unité UMR8529

Mme Françoise PAILLOUS

Déléguée régionale

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010



Délégation Nord Pas de Calais et Picardie

Délégation de signature consentie au directeur d'unité par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110111DR18

***Délégation de signature consentie à Monsieur Jacques DESCLOITRES
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC1002610DAJ du 4 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas de Calais Picardie à compter du 1 janvier 2011;

Vu la décision DEC1014291INSU du 12 mars 2010 approuvant le renouvellement de l'unité UMS2877, intitulée ICARE, dont le directeur est Jacques DESCLOITRES;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Jacques DESCLOITRES, directeur de l'unité, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

La décision DEC10D048DRT18 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 1 janvier 2011

M.Jacques DESCLOITRES

Directeur de l'unité UMS2877

Mme Françoise PAILLOUS

Déléguée régionale

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010



Délégation Nord Pas de Calais et Picardie

Délégation de signature consentie au directeur d'unité par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110113DR18

***Délégation de signature consentie à Monsieur Didier DEVAUCHELLE
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC1002610DAJ du 4 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas de Calais Picardie à compter du 1 janvier 2011;

Vu la décision DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8164, intitulée Histoire, Archéologie, Littérature des Mondes Anciens, Institut de papyrologie et d'égyptologie de Lille
, dont le directeur est Didier DEVAUCHELLE;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Didier DEVAUCHELLE, directeur de l'unité, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Didier DEVAUCHELLE, délégation de signature est donnée à Stéphane BENOIST, directeur adjoint ; Christine AUBRY, IGE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC10D020DR18 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 1 janvier 2011

M. Didier DEVAUCHELLE

Directeur de l'unité UMR8164

Mme Françoise PAILLOUS

Déléguée régionale

M. Stéphane BENOIST

Directeur adjoint

Mme Christine AUBRY

IGE

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010



Délégation Nord Pas de Calais et Picardie

Délégation de signature consentie au directeur d'unité par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110114DR18

***Délégation de signature consentie à Madame Florence DJEDAINI - PILARD
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC1002610DAJ du 4 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas de Calais Picardie à compter du 1 janvier 2011;

Vu la décision DEC07A007DSI du 23 novembre 2007 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6219, intitulée Laboratoire des Glucides, dont le directeur est Florence DJEDAINI - PILARD;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Florence DJEDAINI - PILARD, directeur de l'unité, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

La décision DEC10D025DR18 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 1 janvier 2011

M.Florence DJEDAINI - PILARD

Directeur de l'unité UMR6219

Mme Françoise PAILLOUS

Déléguée régionale

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010



Délégation Nord Pas de Calais et Picardie

Délégation de signature consentie au directeur d'unité par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110115DR18

***Délégation de signature consentie à Monsieur Benoit FRESSE
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC1002610DAJ du 4 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas de Calais Picardie à compter du 1 janvier 2011;

Vu la décision DEC09A001DSI approuvant le renouvellement de l'unité GDR2875, intitulée Topologie Algébrique et Applications, dont le directeur est Benoit FRESSE;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Benoit FRESSE, directeur de l'unité, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Benoit FRESSE, délégation de signature est donnée à *David CHATAUR, membre du GDR* aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC10D058DR18 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 1 janvier 2011

M. Benoit FRESSE

Mme Françoise PAILLOUS

Directeur de l'unité GDR2875

Déléguée régionale

M. David CHATAUR

Membre du GDR2875

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010



Délégation Nord Pas de Calais et Picardie

Délégation de signature consentie au directeur d'unité par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110117DR18

***Délégation de signature consentie à Monsieur Alain FRIBOULET
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC1002610DAJ du 4 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas de Calais Picardie à compter du 1 janvier 2011;

Vu la décision DEC07A007DSI du 23 novembre 2007 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6022, intitulée Génie Enzymatique et Cellulaire - Reconnaissance moléculaire et Catalyse, dont le directeur est Alain FRIBOULET;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Alain FRIBOULET, directeur de l'unité, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Alain FRIBOULET, délégation de signature est donnée à Christiane HERVAGAULT, secrétaire gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC10D038DR18 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 1 janvier 2011

M. Alain FRIBOULET

Directeur de l'unité UMR6022

Mme Françoise PAILLOUS

Déléguée régionale

Mme Christiane HERVAGAULT

Secrétaire gestionnaire

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010



Délégation Nord Pas de Calais et Picardie

Délégation de signature consentie au directeur d'unité par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110118DR18

***Délégation de signature consentie à Monsieur Philippe FROGUEL
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC1002610DAJ du 4 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas de Calais Picardie à compter du 1 janvier 2011;

Vu la décision DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8199, intitulée Génomique et Maladies Métaboliques, dont le directeur est Philippe FROGUEL;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Philippe FROGUEL, directeur de l'unité, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Philippe FROGUEL, délégation de signature est donnée à Jérôme DELPLANQUE, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC10D033DR18 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 1 janvier 2011

M.Philippe FROGUEL

Mme Françoise PAILLOUS

Directeur de l'unité UMR8199

Déléguée régionale

M. Jérôme DELPLANQUE

Ingénieur de recherche

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010



Délégation Nord Pas de Calais et Picardie

Délégation de signature consentie au directeur d'unité par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110120DR18

***Délégation de signature consentie à Monsieur Eric GREGOIRE
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC1002610DAJ du 4 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas de Calais Picardie à compter du 1 janvier 2011;

Vu la décision DEC10A004DSI approuvant le renouvellement de l'unité UMR8188, intitulée Centre de Recherche en Informatique de Lens, dont le directeur est Eric GREGOIRE;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Eric GREGOIRE, directeur de l'unité, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Eric GREGOIRE, délégation de signature est donnée à *Manuel DEMONT*, Administrateur gestionnaire aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC10D031DR18 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 1 janvier 2011

M.Eric GREGOIRE

Directeur de l'unité UMR8188

Mme Françoise PAILLOUS

Déléguée régionale

M. Manuel DEMONT

Administrateur gestionnaire

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010



Délégation Nord Pas de Calais et Picardie

Délégation de signature consentie au directeur d'unité par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110121DR18

***Délégation de signature consentie à Monsieur Thierry-Marie GUERRA
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC1002610DAJ du 4 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas de Calais Picardie à compter du 1 janvier 2011;

Vu la décision DEC10A007DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité FRE3304, intitulée Laboratoire d'Automatique et de Mécanique Industrielles et Humaines, dont le directeur est Thierry-Marie GUERRA;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Thierry-Marie GUERRA, directeur de l'unité, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Thierry-Marie GUERRA, délégation de signature est donnée à *Eric MARKIEWICZ, Directeur du pôle recherche « transports durables », pour la partie mécanique ; René MANDIAU, Professeur des universités, responsable de l'axe informatique pour la partie informatique ;* aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC10D022DR18 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 1 janvier 2011

M. Thierry-Marie GUERRA
Directeur de l'unité FRE3304

Mme Françoise PAILLOUS
Déléguée régionale

M. Eric MARKIEWICZ
Directeur du pôle recherche
« transports durables »

M. René MANDIAU
Professeur des universités
Responsable de l'axe informatique

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010



Délégation Nord Pas de Calais et Picardie

Délégation de signature consentie au directeur d'unité par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110122DR18

***Délégation de signature consentie à Monsieur Laurent HELIOT
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC1002610DAJ du 4 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas de Calais Picardie à compter du 1 janvier 2011;

Vu la décision DEC10A007DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité GDR2588, intitulée Microscopie Fonctionnelle du Vivant, dont le directeur est Laurent HELIOT;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Laurent HELIOT, directeur de l'unité, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Laurent HELIOT, délégation de signature est donnée à Paulette SOUILLARD, secrétaire gestionnaire ; Yves USSON (laboratoire TIMC, la tronche), membre du bureau du GDR aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC105377DR18 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 1 janvier 2011

M. Laurent HELIOT

Directeur de l'unité GDR2588

Mme Françoise PAILLOUS

Déléguée régionale

Mme Paulette SOUILLARD

Secrétaire gestionnaire

M. Yves USSON

Membre du bureau du GDR

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010



Délégation Nord Pas de Calais et Picardie

Délégation de signature consentie au directeur d'unité par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110127DR18

***Délégation de signature consentie à Madame Marie-Christine HO BA THO
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC1002610DAJ du 4 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas de Calais Picardie à compter du 1 janvier 2011;

Vu la décision DEC07A007DSI du 23 novembre 2007 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6600, intitulée « Biomécanique et bioingénierie », dont le directeur est Marie-Christine HO BA THO;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Marie-Christine HO BA THO, directeur de l'unité, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Marie-Christine HO BA THO, délégation de signature est donnée à Catherine LACOURT, secrétaire, dans la limite de 5000 euros aux fins mentionnées à l'article 1

Article 3

La décision DEC10D009DR18 donnant délégation de signature en tant qu'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 1 janvier 2011

Mme Marie-Christine HO BA THO

Directeur de l'unité UMR6600

Mme Françoise PAILLOUS

Déléguée régionale

Mme Catherine LACOURT

Secrétaire

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010



Délégation Nord Pas de Calais et Picardie

Délégation de signature consentie au directeur d'unité par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110128DR18

***Délégation de signature consentie à Madame Marie-Christine HO BA THO
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC1002610DAJ du 4 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas de Calais Picardie à compter du 1 janvier 2011;

Vu la décision DEC090029SING du 18 janvier 2010 portant création de l'unité UMS3327, intitulée Collégium UTC-CNRS ST2I, dont le directeur est Marie-Christine HO BA THO;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Marie-Christine HO BA THO, directeur de l'unité, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Marie-Christine HO BA THO, délégation de signature est donnée à Catherine LACOURT, secrétaire, dans la limite de 5000 euros aux fins mentionnées à l'article 1

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 1 janvier 2011

Mme Marie-Christine HO BA THO

Directeur de l'unité UMS3327

Mme Françoise PAILLOUS

Déléguée régionale

Mme Catherine LACOURT

Secrétaire

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010



Délégation Nord Pas de Calais et Picardie

Délégation de signature consentie au directeur d'unité par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110129DR18

***Délégation de signature consentie à Monsieur Jean Marc LEFEBVRE
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC1002610DAJ du 4 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas de Calais Picardie à compter du 1 janvier 2011;

Vu la décision DEC10A006DSI du 19 décembre 2009 portant création de l'unité FR2638, intitulée Institut Michel Eugène CHEVREUL, dont le directeur est Jean Marc LEFEBVRE;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Jean Marc LEFEBVRE, directeur de l'unité, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

La décision DEC10D030DR18 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 1 janvier 2011

M. Jean Marc LEFEBVRE

Directeur de l'unité FR2638

Mme Françoise PAILLOUS

Déléguée régionale

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010



Délégation Nord Pas de Calais et Picardie

Délégation de signature consentie au directeur d'unité par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110130DR18

***Délégation de signature consentie à Monsieur Alexandre LEGRIS
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC1002610DAJ du 4 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas de Calais Picardie à compter du 1 janvier 2011;

Vu la décision DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8207, intitulée Matériaux et Transformations, dont le directeur est Alexandre LEGRIS;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Alexandre LEGRIS, directeur de l'unité, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Alexandre LEGRIS, délégation de signature est donnée à Hugues LEROUX, directeur adjoint ; Corinne BOREL, gestionnaire principale : pour les commandes courantes ; aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC10D050DR18 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 1 janvier 2011

M.Alexandre LEGRIS

Directeur de l'unité UMR8207

Mme Françoise PAILLOUS

Déléguée régionale

M. Hugues LEROUX

Directeur adjoint

Mme Corinne BOREL

Gestionnaire principale

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010



Délégation Nord Pas de Calais et Picardie

Délégation de signature consentie au directeur d'unité par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110132DR18

***Délégation de signature consentie à Monsieur Jean-Claude MICHALSKI
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC1002610DAJ du 4 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas de Calais Picardie à compter du 1 janvier 2011;

Vu la décision DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8576, intitulée Glycobiologie Structurale et Fonctionnelle, dont le directeur est Jean-Claude MICHALSKI;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Jean-Claude MICHALSKI, directeur de l'unité, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Claude MICHALSKI, délégation de signature est donnée à Martine RATAJCZAK, Administratrice ; Christophe D'HULST, Professeur ; aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC10D063DR18 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 1 janvier 2011

M. Jean-Claude MICHALSKI
Directeur de l'unité UMR8576

Mme Françoise PAILLOUS
Déléguée régionale

Mme Martine RATAJCZAK
Administratrice

M. Christophe D'HULST
Professeur

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010



Délégation Nord Pas de Calais et Picardie

Délégation de signature consentie au directeur d'unité par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110133DR18

***Délégation de signature consentie à Monsieur Lionel MONTAGNE
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC1002610DAJ du 4 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas de Calais Picardie à compter du 1 janvier 2011;

Vu la décision DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8181, intitulée Unité de Catalyse et Chimie du Solide, dont le directeur est Lionel MONTAGNE;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Lionel MONTAGNE, directeur de l'unité, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Lionel MONTAGNE, délégation de signature est donnée à Franck DUMEIGNIL, Directeur adjoint ; Barbara DECLERCK, Gestionnaire principale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC10D006DR18 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 1 janvier 2011

M.Lionel MONTAGNE

Directeur de l'unité UMR8181

Mme Françoise PAILLOUS

Déléguée régionale

M. Franck DUMEIGNIL

Directeur adjoint

Mme Barbara DECLERCK

Gestionnaire principale

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010



Délégation Nord Pas de Calais et Picardie

Délégation de signature consentie au directeur d'unité par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110134DR18

***Délégation de signature consentie à Monsieur Mathieu MORCRETTE
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC1002610DAJ du 4 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas de Calais Picardie à compter du 1 janvier 2011;

Vu la décision DEC07A007DSI du 23 novembre 2007 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6007, intitulée Réactivité et Chimie des Solides, dont le directeur est Mathieu MORCRETTE;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mathieu MORCRETTE, directeur de l'unité, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mathieu MORCRETTE, délégation de signature est donnée à Sylvie GRUGEON, Ingénieur de Recherche, Anne CHARBONNIER, Ingénieur d'étude aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC10D032DR18 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 1 janvier 2011

M.Mathieu MORCRETTE
Directeur de l'unité UMR6007

Mme Françoise PAILLOUS
Déléguée régionale

Mme Sylvie GRUGEON
Ingénieur de recherche

Mme Anne CHARBONNIER
Ingénieur d'étude

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010



Délégation Nord Pas de Calais et Picardie

Délégation de signature consentie au directeur d'unité par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110136DR18

***Délégation de signature consentie à Monsieur Frédéric PAROL
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC1002610DAJ du 4 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas de Calais Picardie à compter du 1 janvier 2011;

Vu la décision DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8518, intitulée Laboratoire d'Optique Atmosphérique, dont le directeur est Frédéric PAROL;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Frédéric PAROL, directeur de l'unité, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Frédéric PAROL, délégation de signature est donnée à *Isabelle CHIAPELLO, chargée de recherche*, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC10D019DR18 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 1 janvier 2011

M.Frédéric PAROL

Mme Françoise PAILLOUS

Directeur de l'unité UMR8518

Déléguée régionale

Mme Isabelle CHIAPELLO

Chargée de recherche

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010



Délégation Nord Pas de Calais et Picardie

Délégation de signature consentie au directeur d'unité par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110137DR18

***Délégation de signature consentie à Monsieur Jean-François PAUWELS
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC1002610DAJ du 4 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas de Calais Picardie à compter du 1 janvier 2011 ;

Vu la décision DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8522, intitulée Physicochimie des Processus de Combustion et de l'Atmosphère, dont le directeur est Jean-François PAUWELS ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Jean-François PAUWELS, directeur de l'unité, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

La décision DEC10D034DR18 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 1 janvier 2011

M. Jean-François PAUWELS

Directeur de l'unité UMR8522

Mme Françoise PAILLOUS

Déléguée régionale

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010



Délégation Nord Pas de Calais et Picardie

Délégation de signature consentie au directeur d'unité par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110138DR18

***Délégation de signature consentie à Monsieur Jean Marc ROELANDT
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC1002610DAJ du 4 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas de Calais Picardie à compter du 1 janvier 2011;

Vu la décision DEC07A007DSI du 23 novembre 2007 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6253, intitulée Laboratoire Roberval, dont le directeur est Jean Marc ROELANDT;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Jean Marc ROELANDT, directeur de l'unité, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

La décision DEC10D039DR18 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 1 janvier 2011

M. Jean Marc ROELANDT

Directeur de l'unité UMR6253

Mme Françoise PAILLOUS

Déléguée régionale

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010



Délégation Nord Pas de Calais et Picardie

Délégation de signature consentie au directeur d'unité par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110139DR18

***Délégation de signature consentie à Monsieur Michel SALZET
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC1002610DAJ du 4 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas de Calais Picardie à compter du 1 janvier 2011;

Vu la décision DEC10A007DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité FRE3249, intitulée Neuroimmunologie des Annélides, dont le directeur est Michel SALZET;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Michel SALZET, directeur de l'unité, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Michel SALZET, délégation de signature est donnée à *isabelle FOURNIER, Professeur*, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC10D015DR18 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 1 janvier 2011

M. Michel SALZET

Mme Françoise PAILLOUS

Directeur de l'unité FRE3249

Déléguée régionale

Mme Isabelle FOURNIER

Professeur

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010



Délégation Nord Pas de Calais et Picardie

Délégation de signature consentie au directeur d'unité par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110140DR18

***Délégation de signature consentie à Monsieur François SCHMITT
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC1002610DAJ du 4 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas de Calais Picardie à compter du 1 janvier 2011;

Vu la décision DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8187, intitulée Laboratoire d'Océanologie et de Géosciences, dont le directeur est François SCHMITT;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à François SCHMITT, directeur de l'unité, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

La décision DEC10D029DR18 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 1 janvier 2011

M.François SCHMITT

Mme Françoise PAILLOUS

Directeur de l'unité UMR8187

Déléguée régionale

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010



Délégation Nord Pas de Calais et Picardie

Délégation de signature consentie au directeur d'unité par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110141DR18

***Délégation de signature consentie à Monsieur Jian-Fu SHAO
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC1002610DAJ du 4 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas de Calais Picardie à compter du 1 janvier 2011;

Vu la décision DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8107, intitulée laboratoire de mécanique de lille, dont le directeur est Jian-Fu SHAO;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Jian-Fu SHAO, directeur de l'unité, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Jian-Fu SHAO, délégation de signature est donnée à Olivier COUTIER DELGOSHA, Maître de conférences aux Arts et Métiers Paris Tech, Philippe DUFRENOY, Professeur ; aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC10D111DR18 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 1 janvier 2011

M. Jian-Fu SHAO

Directeur de l'unité UMR8107

Mme Françoise PAILLOUS

Déléguée régionale

M. Olivier COUTIER DELGOSHA

Maître de conférences aux
Arts et Métiers Paris Tech

M. Philippe DUFREYNOY

Professeur

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010



Délégation Nord Pas de Calais et Picardie

Délégation de signature consentie au directeur d'unité par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110142DR18

***Délégation de signature consentie à Monsieur Patrice SIMON
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC1002610DAJ du 4 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas de Calais Picardie à compter du 1 janvier 2011;

Vu la décision DEC070018SCHI du 26 septembre 2007 portant création de renouvellement de l'unité FR3104, intitulée "alitore6eri", dont le directeur est Patrice SIMON;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Patrice SIMON, directeur de l'unité, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Patrice SIMON, délégation de signature est donnée à Mathieu MORCRETTE, directeur du LRCS, Jean-Marie TARASCON, Professeur aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC10D109DR18 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 1 janvier 2011

M. Patrice SIMON

Directeur de l'unité UFR3104

Mme Françoise PAILLOUS

Déléguée régionale

M. Mathieu MORCRETTE

Directeur du LRCS

M. Jean-Marie TARASCON

Professeur

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010



Délégation Nord Pas de Calais et Picardie

Délégation de signature consentie au directeur d'unité par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110143DR18

***Délégation de signature consentie à Monsieur Mhamed SOULI
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC1002610DAJ du 4 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas de Calais Picardie à compter du 1 janvier 2011;

Vu la décision DEC09A002DSI du 19 février 2009 approuvant le renouvellement de l'unité GDR2902, intitulée Interaction Fluide Structure, dont le directeur est Mhamed SOULI;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mhamed SOULI, directeur de l'unité, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

La décision DEC10D069DR18 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 1 janvier 2011

M.Mhamed SOULI

Mme Françoise PAILLOUS

Directeur de l'unité GDR2902

Déléguée régionale

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010



Délégation Nord Pas de Calais et Picardie

Délégation de signature consentie au directeur d'unité par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110144DR18

***Délégation de signature consentie à Monsieur Jean Marie TARASCON
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC1002610DAJ du 4 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas de Calais Picardie à compter du 1 janvier 2011;

Vu la décision DEC07A007DSI portant création de l'unité FR3085, intitulée Institut de Chimie de Picardie, dont le directeur est Jean Marie TARASCON;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Jean Marie TARASCON, directeur de l'unité, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

La décision DEC10D059DR18 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 1 janvier 2011

M. Jean Marie TARASCON

Directeur de l'unité FR3085

Mme Françoise PAILLOUS

Déléguée régionale

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010



Délégation Nord Pas de Calais et Picardie

Délégation de signature consentie au directeur d'unité par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110146DR18

***Délégation de signature consentie à Monsieur Nicolas VANEECLOO
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC1002610DAJ du 4 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas de Calais Picardie à compter du 1 janvier 2011;

Vu la décision DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8019, intitulée Centre Lillois d'Etudes et de Recherches Sociologiques et Economiques, dont le directeur est Nicolas VANEECLOO;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Nicolas VANEECLOO, directeur de l'unité, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

La décision DEC10D028DR18 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 1 janvier 2011

M.Nicolas VANEECLOO

Directeur de l'unité UMR8019

Mme Françoise PAILLOUS

Déléguée régionale

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010



Délégation Nord Pas de Calais et Picardie

Délégation de signature consentie au directeur d'unité par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110147DR18

***Délégation de signature consentie à Monsieur Philippe VANHEEGHE
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC1002610DAJ du 4 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas de Calais Picardie à compter du 1 janvier 2011;

Vu la décision DEC10A007DSI du 18 décembre 2009 portant création de l'unité FRE3303, intitulée Laboratoire d'Automatique de Génie Informatique et Signal, dont le directeur est Philippe VANHEEGHE;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Philippe VANHEEGHE, directeur de l'unité, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Philippe VANHEEGHE, délégation de signature est donnée à Olivier COLOT, Directeur adjoint aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC105231DR18 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 1 janvier 2011

M.Philippe VANHEEGHE
Directeur de l'unité FRE3303

Mme Françoise PAILLOUS
Déléguée régionale

M. Olivier COLOT
Directeur adjoint

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010



Délégation Nord Pas de Calais et Picardie

Délégation de signature consentie au directeur d'unité par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110148DR18

***Délégation de signature consentie à Monsieur Xavier VEKEMANS
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC1002610DAJ du 4 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas de Calais Picardie à compter du 1 janvier 2011;

Vu la décision DEC07A002DSI du 1^{er} mars 2007 approuvant le renouvellement de l'unité GDR1928, intitulée Génomique des populations et génomique évolutive, dont le directeur est Xavier VEKEMANS;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Xavier VEKEMANS, directeur de l'unité, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

La décision DEC10D070DR18 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 1 janvier 2011

M.Xavier VEKEMANS

Mme Françoise PAILLOUS

Directeur de l'unité GDR1928

Déléguée régionale

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010



Délégation Nord Pas de Calais et Picardie

Délégation de signature consentie au directeur d'unité par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110149DR18

***Délégation de signature consentie à Monsieur Vincent VILLERET
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC1002610DAJ du 4 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas de Calais Picardie à compter du 1 janvier 2011;

Vu la décision DEC10A001DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité USR3078, intitulée Institut de Recherches Interdisciplinaires, dont le directeur est Vincent VILLERET;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Vincent VILLERET, directeur de l'unité, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Vincent VILLERET, délégation de signature est donnée à Inès BONNET, Secrétaire général ; aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC10D021DR18 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 1 janvier 2011

M.Vincent VILLERET

Mme Françoise PAILLOUS

Directeur de l'unité USR3078

Déléguée régionale

Mlle Inès BONNET

Secrétaire général

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010



Délégation Nord Pas de Calais et Picardie

Délégation de signature consentie au directeur d'unité par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110150DR18

***Délégation de signature consentie à Monsieur Georges WLODARCZAK
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC1002610DAJ du 4 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas de Calais Picardie à compter du 1 janvier 2011;

Vu la décision DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8523, intitulée Laboratoire de Physique des Lasers, Atomes et Molécules, dont le directeur est Georges WLODARCZAK;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Georges WLODARCZAK, directeur de l'unité, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Georges WLODARCZAK, délégation de signature est donnée à Walter KOLNIERZAK, Responsable administratif et financier ; aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC10D052DR18 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 1 janvier 2011

M. Georges WLODARCZAK

Directeur de l'unité UMR8523

Mme Françoise PAILLOUS

Déléguée régionale

M. Walter KOLNIERZAK

Responsable administratif et financier

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010



Délégation Nord Pas de Calais et Picardie

Délégation de signature consentie au directeur d'unité par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110215DR18

***Délégation de signature consentie à Monsieur Frédéric LEBARON
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC1002610DAJ du 4 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas de Calais Picardie à compter du 1 janvier 2011;

Vu la décision DEC07A007DSI du 23 novembre 2007 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6054, intitulée Centre Universitaire de Recherches Administratives et Politiques de Picardie, dont le directeur est Frédéric LEBARON;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Frédéric LEBARON, directeur de l'unité, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Frédéric LEBARON, délégation de signature est donnée à *Jean Pierre LE BOURHIS*, Directeur adjoint, Franck KRAWCZYK , Chargé d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC10D037DR18 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 1 janvier 2011

M.Frédéric LEBARON

Directeur de l'unité UMR6054

Mme Françoise PAILLOUS

Déléguée régionale

M. Jean Pierre LE BOURHIS

Directeur adjoint

M. Franck KRAWCZYK

Chargé d'études

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Volume 7 : Mesures particulières

07.02. Délégations de signature

07.02.18. DR19

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Dec110196dr19

*Délégation de signature consentie à Mme Bernadette TESSIER
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC080141DAJ du 4 décembre 2008 nommant Monsieur Frédéric FAURE délégué régional pour la circonscription Normandie à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC07A007DSI du 23 novembre 2007 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6143, « Morphodynamique continentale et côtière », dont le directeur est Monsieur Patrick LESUEUR ;

Vu la décision n°DEC101484INSU du 20 octobre 2010 nommant Madame Bernadette TESSIER, directrice et Monsieur Robert LAFITE, directeur adjoint de l'unité UMR 6143, « Morphodynamique continentale et côtière » à compter du 1^{er} septembre 2010 ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Bernadette TESSIER, directrice de l'unité UMR 6143, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Bernadette TESSIER délégation de signature est donnée à Monsieur Robert LAFITE, professeurs des universités, à Monsieur Olivier DUGUE, Maître de conférences et à Monsieur Franck LELONG, Assistant Ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à l'exclusion des opérations relevant du SOERE « trait de côte – aménagement littoraux » et du GIS « CLAREC MANCHE MER du NORD ».

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Bernadette TESSIER délégation de signature est donnée à Monsieur Franck LEVOY, Professeur aux fins mentionnées à l'article 1^{er} uniquement pour les opérations relevant du SOERE « trait de côte – aménagement littoraux » et du GIS « CLAREC MANCHE MER du NORD ».

Article 4

La décision n°105020DR19 du 25 octobre 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 18 janvier 2011

Frédéric FAURE

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Volume 7 : Mesures particulières

07.02. Délégations de signature

07.02.20. Administration centrale

DEC105301DAJ

Décision donnant délégation de signature à Mme Brigitte PERUCCA, directrice de la communication

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 060010DAJ du 10 janvier 2006 portant nomination de Mme Raja DRISSI-DAOUDI aux fonctions de directrice administrative de la direction de la communication ;

Vu la décision portant nomination de Mme Brigitte PERUCCA aux fonctions de directrice de la communication ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à Mme Brigitte PERUCCA, directrice de la communication, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, tous actes, décisions et conventions relevant des missions de la direction de la communication (DirCom).

Art. 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Brigitte PERUCCA, délégation est donnée à Mme Raja DRISSI-DAOUDI, directrice adjointe de la communication, en charge de l'administration, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les actes, décisions et conventions visés à l'article 1^{er}.

Art. 3 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 janvier 2011
Alain FUCHS

DEC105306DAJ

Décision donnant délégation de signature à M. Michel CHARLES, directeur de l'UPS « CNRS Formation »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de Président du CNRS ;

Vu la décision n°970361DRH du 21 novembre 1997 relative à la création de l'UPS n°S1564 intitulée «CNRS- Formation » ;

Vu la décision n°070156DAJ du 14 décembre 2007 portant renouvellement de l'UPS n°S1564 intitulée «CNRS- Formation » et renouvellement du mandat du directeur ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Michel CHARLES, directeur de l'UPS n°S1564 intitulée « CNRS-Formation », à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les conventions bilatérales de formation établie dans le cadre de stage qu'il organise :

Art. 2 - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 3 janvier 2011

Alain FUCHS

DEC105311DAJ

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à Mme Christiane ALBA-SIMINOESCO, directrice de l'UMR Laboratoire Léon Brillouin (LLB)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de Président du CNRS ;

Vu la décision n° 080052MPPU du 22 février 2009 portant nomination de Mme Christiane ALBA-SIMIONESCO aux fonctions de directrice de l'UMR n°12 intitulée Laboratoire Léon Brillouin (LLB) ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – Délégation est donnée à Mme Christiane ALBA-SIMINOESCO, directrice de l'UMR Laboratoire Léon Brillouin (LLB) à l'effet de signer à Stockholm, au nom du président du CNRS, les accords suivants :

- "*Cooperation Agreement in the field of neutron and accelerator sciences to the ESS design phase*" entre le CEA, l' EUROPEAN SPALLATION SOURCE AB et le CNRS ;

- "*Cooperation Agreement in the field of Energy and Climate Change*" entre le CEA, l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, le SWEDISH RESEARCH COUNCIL et le CNRS ;

- "*Cooperation Agreement for the construction of neutron instrumentation*" entre le CEA, le SWEDISH RESEARCH COUNCIL et le CNRS.

Art. 2 - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 13 décembre 2010

Alain FUCHS

DEC110025DAJ

Décision donnant délégation de signature à M. Philippe WILLOQUET, délégué aux élections et secrétaire du conseil d'administration

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100168DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction des affaires juridiques ;

Vu la décision n° 100246DAJ du 5 octobre 2010 portant nomination de M. Philippe WILLOQUET aux fonctions de délégué aux élections et secrétaire du conseil d'administration,

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Délégation permanente est donnée à M. Philippe WILLOQUET, délégué aux élections et secrétaire du conseil d'administration, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, tous actes relatifs à l'organisation et à l'exécution des différentes consultations nationales des personnels de l'établissement, ou des personnels intéressés par les activités de l'établissement, dans le cadre des instances du CNRS et du comité national de la recherche scientifique.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président

Alain FUCHS

DEC110184DAJ

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Pierre GUILLON, directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100049DAJ du 2 juillet 2010 portant nomination de M. Pierre GUILLON aux fonctions de directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes ;

Vu l'accord d'adhésion et l'avenant n° 1 à la convention de création de l'unité mixte internationale intitulée « Image & Pervasive Access Lab »,

DECIDE :

Art. 1. – Délégation est donnée à M. Pierre GUILLON, directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'accord d'adhésion et l'avenant n° 1 à la convention de création de l'unité mixte internationale intitulée « Image & Pervasive Access Lab ».

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25/01/2011

ALAIN FUCHS

Volume 7 : Mesures particulières

07.03. Décisions - Création et renouvellement de structures

07.03.17. DR18



DEC110323DR18

Portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8204

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique et notamment son article 3 ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 105283DAJ du 1^{er} janvier 2011 donnant délégation de signature à Mme Françoise PAILLOUS, déléguée régionale pour la circonscription Nord6 Pas de Calais notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 portant création de l'unité CIIL;

Décide

Article 1er : Création

Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Centre d'Infection et d'Immunité de Lille-CIIL- UMR8204.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 14 membres :

- le directeur de l'unité ; Mr Camille Locht
- le directeur adjoint ; Mr Jean Dubuisson
- 9 membres élus : Mr Baulard, Mr Carnoy, Mme Cocquerel, Mme Cayet, Mme Evrard, Mr Raze, Mr Feunou, Mme Fougeron, Mr Tabareau.
- 3 membres nommés par le directeur : Mr Hot, Mr Keo, Mr Khalife

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 2 ans.

Ces durées peuvent être réduites ou prorogées, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Lille, le 28/01/2011

Pour le Président
Et par délégation,
La déléguée régionale,
Mme Françoise PAILLOUS

Volume 7 : Mesures particulières

07.03. Décisions - Création et renouvellement de structures

07.03.20. Administration centrale

DEC11A001DSI

Décision portant création et renouvellement des unités de service et de recherche et des unités propres de recherche

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 31/90 du 9 février 1990 relative au fonctionnement des comités d'orientation et de surveillance des unités propres de service ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le comité scientifique ou le comité d'évaluation et le conseil de laboratoire de chacune des unités, lorsqu'ils existent ;

Sur proposition du ou des directeurs scientifiques des instituts concernés ;

Décide :

Art. 1. - Sont créées pour une durée de quatre ans à compter du 01 janvier 2011 les unités propres de recherche et les unités de service et de recherche suivantes :

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales

Délégation Alpes

USR n°3394, intitulée Maison des Sciences de l'Homme - Alpes dont la mission et l'orientation générale de recherche sont : Appui aux UMR et EA environnantes, hébergées et associées. Axes: Risques collectifs, vulnérabilités, résilience; Alpes, cultures, sociétés;

Corpus d'images, images de sources; Inégalités, normes, comportement.
Directrice : Mme Dominique RIGAUD, professeur
Sections d'évaluation : 36, 37

Délégation Midi-Pyrénées

USR n°3414, intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Toulouse dont la mission et l'orientation générale de recherche sont : Renforcer localement les outils de la recherche en SHS et oeuvrer au développement de programmes pluridisciplinaires. axes de recherches: patrimoine; territoire et villes; travail, risques, modélisation, simulation
Directeur : M. Bertrand JOUVE, maître de conférences
Section d'évaluation : 34

Délégation Rhône Auvergne

USR n°3385, intitulée Institut des Sciences de l'Homme dont la mission et l'orientation générale de recherche sont : En tant que MSH, appui à la recherche pour 18 labos SHS. Axes privilégiés : humanités numériques, villes et territoires, systèmes complexes, santé, travail et mondialisation.
Directeur : M. Abdelkader ZIGHED, professeur
Directrice-adjointe : Mlle Sophie KERN, chargé de recherche
Sections d'évaluation : 33, 32, 36

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques

Délégation Aquitaine-Limousin

USR n°3413, intitulée Sommeil, attention et neuropsychiatrie dont la mission et l'orientation générale de recherche sont : l'étude du lien entre sommeil, attention, fonctions exécutives, rythmes circadiens et performances chez les sujets sains et les patients souffrant de troubles du sommeil ou de troubles neuropsychiatriques.
Directeur : M. Pierre PHILIP, praticien hospitalo-universitaire
Section d'évaluation : 27

Délégation Ile-de-France Sud

UPR n°3404, intitulée Centre de génétique moléculaire dont la mission et l'orientation générale de recherche sont : Approche génétique des problématiques biologiques avec des extensions vers l'intégration de l'échelle cellulaire et la prise en compte de la dimension génomique
Directeur : M. Frederic BOCCARD, directeur de recherche
Sections d'évaluation : 22, 21, 23, 26

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes

Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

UPR n°3407, intitulée Laboratoire des Sciences des Procédés et des Matériaux dont la mission et l'orientation générale de recherche sont : Développement de procédés d'élaboration, transformation et de mise en forme des matériaux. Intégration matériaux-procédés, matériaux-systèmes et matériaux-dispositifs.
Directeur : M. Khaled HASSOUNI, professeur agrégé
Directeur-adjoint : M. Patrick FRANCIOSI, directeur de recherche
Sections d'évaluation : 10, 15, 9, 5

Institut de rattachement : Institut de chimie

Délégation Midi-Pyrénées

USR n°3388, intitulée Pharmacochimie de la Régulation Epigénétique du Cancer dont la mission et l'orientation générale de recherche sont : une approche pluridisciplinaire depuis la chimie jusqu'à la biologie pour l'identification de molécules thérapeutiques et de nouvelles cibles dans la lutte contre le cancer.

Directrice : Mme Paola barbara ARIMONDO, directeur de recherche

Institut secondaire : Institut des sciences biologiques

Sections d'évaluation : 16, 30

Art. 2. - Sont renouvelées pour une durée de quatre ans à compter du 01 janvier 2011 les unités propres de recherche et les unités de service et de recherche suivantes :

Institut de rattachement : Institut de physique

Délégation Alpes

UPR n°2940, intitulée Institut Néel dont la mission et l'orientation générale de recherche sont : nanoscience, optique non linéaire, fermions fortement corrélés, supraconducteurs, semiconducteurs, magnétisme, informations quantiques, matériaux/énergie env, rayonnement synchrotron, cryogénie TBT, microscopie

Directeur : M. ALAIN SCHUHL, Professeur

Directeur-adjoint : M. Hervé COURTOIS, maître de conférences

Directeur-adjoint : M. Philippe GANDIT, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Alain IBANEZ, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Pierre-etienne WOLF, directeur de recherche

Instituts secondaires : Institut de chimie ; Institut national des sciences de l'univers ; Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes

Sections d'évaluation : 6, 5, 4, 8, 15

UPR n°3228, intitulée Laboratoire National des Champs Magnétiques Intenses dont la mission et l'orientation générale de recherche sont : Développement technologique et scientifique des recherches sous conditions de champ magnétique intense

Directeur : M. Gerardus RIKKEN, directeur de recherche

Sections d'évaluation : 6, 4, 13

Délégation Côte d'Azur

UPR n°10, intitulée Centre de recherche sur l'hétéroépitaxie et ses applications dont la mission et l'orientation générale de recherche sont : Recherches sur l'hétéroépitaxie des semiconducteurs. Matériaux à grand gap; applications en opto-électronique. Laser bleu. Cellules photovoltaïques. Nouvelles approches en hétéroépitaxie.

Directeur : M. Jean-yves DUBOZ, directeur de recherche

Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes

Sections d'évaluation : 6, 8

Délégation Midi-Pyrénées

UPR n°8011, intitulée Centre d'élaboration de matériaux et d'études structurales dont la mission et l'orientation générale de recherche sont : Elaboration & caractérisation structurale de matériaux par différentes techniques. Nanomatériaux. Nanosciences : machines et composants moléculaires.

Directeur : M. Alain CLAVERIE, directeur de recherche
Directrice-adjointe : Mme Virginie SERIN, professeur
Institut secondaire : Institut de chimie
Sections d'évaluation : 5, 14, 15

Institut de rattachement : Institut de chimie

Délégation Alpes

UPR n°5301, intitulée Centre de Recherches sur les Macromolécules Végétales dont la mission et l'orientation générale de recherche sont : connaissances fondamentales des constituants majeurs de la biomasse végétale. Activité biologique des oligo et polysaccharides, étude des mécanismes enzymatiques mis en jeu

Directeur : M. Redouane BORSALI, directeur de recherche

Instituts secondaires : Institut d'écologie et environnement ; Institut des sciences biologiques

Sections d'évaluation : 11, 16, 28

Délégation Aquitaine-Limousin

UPR n°8641, intitulée Centre de Recherche Paul Pascal dont la mission et l'orientation générale de recherche sont : Chimie physique de la matière condensée et des interfaces

Directeur : M. Philippe RICHETTI, directeur de recherche

Institut secondaire : Institut de physique

Section d'évaluation : 11

UPR n°9048, intitulée Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux dont la mission et l'orientation générale de recherche sont : Elaboration, caractérisation, mise en forme, optimisation de matériaux fonctionnels et thermo-structuraux.

Directeur : M. Claude-henri DELMAS, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Mario MAGLIONE, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Etienne DUGUET, professeur

Instituts secondaires : Institut d'écologie et environnement ; Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes

Sections d'évaluation : 15, 14, 10

Délégation Midi-Pyrénées

UPR n°8241, intitulée Laboratoire de Chimie de Coordination dont la mission et l'orientation générale de recherche sont : Chimie de coordination : nouveaux composés de la chimie inorganique, précurseurs moléculaires de matériaux, catalyse homogène, chimie bioinorganique

Directeur : M. Denis NEIBECKER, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Azzedine BOUSSEKSOU, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Philippe ARNAUD, ingénieur de recherche

Sections d'évaluation : 14, 12

Institut de rattachement : Institut d'écologie et environnement

Délégation Centre-Poitou-Charentes

UPR n°1934, intitulée Centre d'études biologiques de Chizé dont la mission et l'orientation générale de recherche sont : Identifier les processus qui régulent la dynamique de la biodiversité : adaptation des individus, régulation des populations, structuration des communautés

Directeur : M. Vincent BRETAGNOLLE, directeur de recherche

Institut secondaire : Institut des sciences biologiques
Section d'évaluation : 29

Délégation Midi-Pyrénées

USR n°2936, intitulée Station de biologie expérimentale du CNRS à Moulis dont la mission et l'orientation générale de recherche sont : Doter la région toulousaine d'un outil d'expérimentation et de recherche écologique à large échelle
Directeur : M. Jean CLOBERT, directeur de recherche
Section d'évaluation : 29

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales

Délégation Ile-de-France Est

UPR n°76, intitulée Centre Jean Pépin dont la mission et l'orientation générale de recherche sont : Travail collectif consacré d'une part au néoplatonisme, d'autre part au stoïcisme ancien, et qui ne compte pas moins de sept opérations principales ; publier le volume annuel de L'Année philologique
Directeur : M. Pierre CAYE, directeur de recherche
Sections d'évaluation : 35, 32

Délégation Paris A

UPR n°841, intitulée Institut de recherche et d'histoire des textes dont la mission et l'orientation générale de recherche sont : Toutes recherches sur les textes des périodes antiques, médiévales et modernes dans une perspective de critique des sources et de publications scientifiques. Champs privilégiés : l'Europe et la Méditerranée
Directrice : Mme Nicole BERIOU, professeur
Directeur-adjoint : M. Paul BERTRAND, chargé de recherche
Sections d'évaluation : 32, 35

USR n°710, intitulée L'année épigraphique dont la mission et l'orientation générale de recherche sont : Préparation et publication annuelle de l'Année épigraphique et poursuite de recherches liées à l'épigraphie grecque et latine
Directrice : Mme Agnès BERENGER, professeur
Directrice-adjointe : Mlle Sylvie DARDAINE, directeur de recherche
Section d'évaluation : 32

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques

Délégation Languedoc-Roussillon

UPR n°1142, intitulée Institut de génétique humaine dont la mission et l'orientation générale de recherche sont : Recherche fondamentale en génétique, biologie moléculaire et cellulaire, notamment génétique humaine, régulations épigénétiques, génome et chromatine, différenciation et développement.
Directeur : M. Giacomo CAVALLI, directeur de recherche
Sections d'évaluation : 22, 23, 24, 26

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes

Délégation Languedoc-Roussillon

UPR n°8521, intitulée Laboratoire procédés, matériaux et énergie solaire dont la mission et l'orientation générale de recherche sont : Interactions hauts flux solaires - matière. Matériaux

pour l'énergie. Conversion, stockage et transport de l'énergie
Directeur : M. Gilles FLAMANT, directeur de recherche
Section d'évaluation : 10

Délégation Midi-Pyrénées

UPR n°8001, intitulée Laboratoire d'analyse et d'architecture des systèmes dont la mission et l'orientation générale de recherche sont : ANALYSE ET ARCHITECTURE DES SYSTEMES
Directeur : M. Jean-louis SANCHEZ, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Jean ARLAT, directeur de recherche
Institut secondaire : Institut des sciences informatiques et de leurs interactions
Sections d'évaluation : 7, 8

Institut de rattachement : Institut national des sciences de l'univers

Délégation Midi-Pyrénées

USR n°5026, intitulée Télescope Bernard Lyot dont la mission et l'orientation générale de recherche sont : Exploitation du télescope national Bernard Lyot (TBL) et de son instrumentation
Directeur : M. REMI CABANAC, chargé de recherche associé
Section d'évaluation : 17

Institut de rattachement : Institut national de physique nucléaire et de physique des particules

Délégation Rhône Auvergne

USR n°6402, intitulée Centre de calcul de l'inst. national de phy.nucléaire et de phy.des particules dont la mission et l'orientation générale de recherche sont : Centre de Calcul
Directeur : M. Dominique BOUTIGNY, directeur de recherche
Sections d'évaluation : 3, 7

Art. 3. - Le mandat des directrices, des directeurs, des directrices adjointes et des directeurs adjoints nommés aux articles 1, 2 prend effet au 01 janvier 2011 pour une durée de quatre ans.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

DEC11A002DSI

Décision portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche non contractualisées

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 050099DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative aux modalités de rattachement des structures opérationnelles de recherche, des instituts fédératifs de recherche et des structures opérationnelles de service aux instituts ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le comité scientifique ou le comité d'évaluation et le conseil de laboratoire de chacune des unités, lorsqu'ils existent ;

Sur proposition du ou des directeurs scientifiques des instituts concernés ;

Vu l'accord des partenaires ;

Décide :

Art. 1. - Est créée pour une durée de quatre ans à compter du 01 janvier 2011 l'unité mixte de recherche suivante sous réserve de la conclusion de la convention correspondante :

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales

Délégation Paris A

Partenaire : CNAM PARIS

UMR n°3320, intitulée Laboratoire Interdisciplinaire pour la Sociologie Economique
Directrice : Mme Isabelle BERREBI HOFFMANN, chargé de recherche

Sections d'évaluation : 40, 36

Art. 2. - Sont renouvelées pour une durée de quatre ans à compter du 01 janvier 2011 les unités mixtes de recherche suivantes sous réserve de la conclusion des avenants aux conventions correspondantes :

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales

Délégation Alpes

Partenaires : MINISTERE CULTURE ET COMMUNICATION, EC. ARCHIT. GRENOBLE, EC. ARCHIT. NANTES

UMR n°1563, intitulée Ambiances architecturales et urbaines

Directeur : M. Henri TORGUE, ingénieur

Directeur-adjoint : M. Pascal JOANNE, Maître assistant des écoles d'architecture

Directeur-adjoint : M. Grégoire CHELKOFF, Professeur des écoles d'architecture

Instituts secondaires : Institut d'écologie et environnement ; Institut des sciences informatiques et de leurs interactions ; Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes

Sections d'évaluation : 39, 9, 7

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques

Délégation Ile-de-France Est

Partenaires : INSTITUT CURIE, UNIVERSITE PARIS 6

UMR n°144, intitulée Compartimentation et dynamique cellulaires

Directeur : M. Bruno GOUD, directeur de recherche

Directrice-adjointe : Mme Maria da graca RAPOSO, directeur de recherche

Institut secondaire : Institut de physique

Sections d'évaluation : 23, 26

Délégation Languedoc-Roussillon

Partenaire : BIO-RAD FRANCE HOLDING

UMR n°3145, intitulée SYSDIAG : modélisation et ingénierie des systèmes complexes biologiques pour le diagnostic

Directeur : M. Franck MOLINA, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Daniel LAUNE, chargé de recherche

Sections d'évaluation : 30, 7

Délégation Midi-Pyrénées

Partenaires : INRA, UNIVERSITE TOULOUSE 3, INSA TOULOUSE, ENSA TOULOUSE

UMR n°2594, intitulée Laboratoire des interactions plantes micro-organismes

Directrice : Mlle Dominique ROBY, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. David BARKER, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Stephane GENIN, directeur de recherche

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement

Section d'évaluation : 28

Institut de rattachement : Institut des sciences informatiques et de leurs interactions

Délégation Ile-de-France Est

Partenaire : INSTITUT TELECOM SUDPARIS

UMR n°5157, intitulée Services répartis, Architecture Modélisation Validation Administration de Réseaux
Directeur : M. Jean-Pierre DELMAS, professeur
Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes
Section d'évaluation : 7

Délégation Paris A

Partenaire : INSTITUT TELECOM PARIS TECH

UMR n°5141, intitulée Laboratoire traitement et communication de l'information
Directeur : M. Henri MAITRE, professeur
Directeur-adjoint : M. Olivier CAPPE, directeur de recherche
Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes
Sections d'évaluation : 7, 8

Partenaires : IRCAM, UNIVERSITE PARIS 6, MINISTERE CULTURE ET COMMUNICATION

UMR n°9912, intitulée Sciences et Technologies de la Musique et du Son
Directeur : M. Gérard ASSAYAG, chargé de recherche
Directeur-adjoint : M. Hugues VINET, directeur
Instituts secondaires : Institut des sciences biologiques ; Institut des sciences humaines et sociales ; Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes
Sections d'évaluation : 7, 9, 27, 35

Institut de rattachement : Institut de physique

Délégation Ile-de-France Sud

Partenaire : THALES

UMR n°137, intitulée Unité mixte de physique CNRS/Thalès
Directeur : M. Frédéric NGUYEN VAN DAU, physicien
Directeur-adjoint : M. Frederic PETROFF, directeur de recherche
Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes
Sections d'évaluation : 6, 8

Institut de rattachement : Institut de chimie

Délégation Rhône Auvergne

Partenaire : RHODIA CHIMIE

UMR n°5268, intitulée Laboratoire Polymères et Matériaux Avancés
Directeur : M. Ludovic ODONI, directeur
Directeur-adjoint : M. Didier LONG, directeur de recherche
Institut secondaire : Institut de physique
Section d'évaluation : 11

Art. 3. - Le mandat des directrices, des directeurs, de la directrice adjointe et des directeurs adjoints mentionnés aux articles 1, 2 prend effet au 01 janvier 2011 pour une durée de quatre ans.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la

recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

DEC11A003DSI

Décision portant renouvellement des unités de recherche associées

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le comité scientifique ou le comité d'évaluation et le conseil de laboratoire de chacune des unités, lorsqu'ils existent ;

Sur proposition du ou des directeurs scientifiques des instituts concernés ;

Vu l'accord des partenaires ;

Décide :

Art. 1. - Sont renouvelées pour une durée de quatre ans à compter du 01 janvier 2011 les unités de recherche associées suivantes sous réserve de la conclusion des avenants aux conventions correspondantes :

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques

Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

Partenaire : INSTITUT PASTEUR

URA n°1961, intitulée Activation, relaxation et homéostasie du système immunitaire
Directeur : M. Antonio FREITAS, professeur
Section d'évaluation : 24

URA n°2581, intitulée Bases génétiques et moléculaires des interactions de la cellule eucaryote

Directeur : M. Artur SCHERF, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Philippe BASTIN, directeur de recherche
Section d'évaluation : 23

URA n°2582, intitulée Interactions et dynamique cellulaires
Directeur : M. Alain ISRAEL, directeur de recherche
Sections d'évaluation : 23, 22

URA n°3015, intitulée Virologie
Directeur : M. Felix augusto REY, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Simon WAIN-HOBSON, professeur
Section d'évaluation : 23

Partenaires : INSTITUT PASTEUR, INRA

URA n°2578, intitulée Bases génétiques, moléculaires et cellulaires du développement
Directeur : M. Francois SCHWEISGUTH, directeur de recherche
Sections d'évaluation : 26, 22

Délégation Ile-de-France Sud

Partenaire : CEA

URA n°2210, intitulée Maladies neurodégénératives : mécanismes, thérapeutiques et imagerie
Directeur : M. Emmanuel BROUILLET, directeur de recherche
Instituts secondaires : Institut de physique ; Institut des sciences informatiques et de leurs interactions
Section d'évaluation : 30

Institut de rattachement : Institut d'écologie et environnement

Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

Partenaire : INSTITUT PASTEUR

URA n°3012, intitulée Hôtes, vecteurs et agents infectieux : biologie et dynamique
Directeur : M. Hugues BEDOUELLE, directeur de recherche
Institut secondaire : Institut des sciences biologiques
Sections d'évaluation : 29, 21

Institut de rattachement : Institut national des sciences de l'univers

Délégation Midi-Pyrénées

Partenaires : CERFACS, TOTAL SA, SAFRAN, EDF, EADS COMPANY, CENTRE NATIONAL D'ETUDES SPATIALES, METEO FRANCE CTRE NAT. RECH. METEO., ONERA

URA n°1875, intitulée Sciences de l'Univers au CERFACS
Directeur : M. Laurent TERRAY, directeur de recherche
Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement
Section d'évaluation : 19

Art. 2. - Le mandat des directeurs et des directeurs adjoints mentionnés à l'article 1 prend effet au 01 janvier 2011 pour une durée de quatre ans.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la

recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

DEC11A004DSI

Décision portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le comité scientifique ou le comité d'évaluation et le conseil de laboratoire de chacune des unités, lorsqu'ils existent ;

Sur proposition du ou des directeurs scientifiques des instituts concernés ;

Vu l'accord des partenaires ;

Décide :

Art. 1. - Sont créées pour une durée de quatre ans à compter du 01 janvier 2011 les unités mixtes de recherche suivantes :

Institut de rattachement : Institut de chimie

Délégation Alpes

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :INSTITUT POLYTECHNIQUE GRENOBLE

Etablissements partenaires : UNIVERSITE GRENOBLE 1, UNIVERSITE CHAMBERY
UMR n°5279, intitulée Laboratoire d'Electrochimie et de Physico-chimie des Matériaux et des Interfaces

Directeur : M. Ricardo NOGUEIRA, professeur

Sections d'évaluation : 14, 11

Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE PARIS 13 PARIS-NORD

UMR n°7244, intitulée Laboratoire de Chimie, Structures et Propriétés de Biomatériaux et d'Agents Thérapeutiques
Directrice : Mme Véronique MIGONNEY, Professeur
Institut secondaire : Institut des sciences biologiques
Sections d'évaluation : 16, 12, 30

Délégation Rhône Auvergne

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE LYON,
UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1

UMR n°5280, intitulée Institut des Sciences Analytiques
Directeur : M. Pierre TOULHOAT, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Jean Jacques LEBRUN, directeur
Directeur-adjoint : M. Pierre LANTERI, professeur
Instituts secondaires : Institut d'écologie et environnement ; Institut des sciences biologiques
Sections d'évaluation : 13, 16

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :CENTRE NATIONAL D'ETUDES SPATIALES,
SOCIETE NATIONALE POUDRES EXPLOSIFS, UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1

UMR n°5278, intitulée Hydrazines et Composés Energétiques Polyazotés
Directeur : M. Henri DELALU, directeur de recherche
Section d'évaluation : 15

Institut de rattachement : Institut d'écologie et environnement

Délégation Ile-de-France Est

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE.

UMR n°5289, intitulée Molécules de Communication et Adaptation des Microorganismes
Directrice : Mlle Sylvie REBUFFAT, Professeur
Sections d'évaluation : 16, 20, 29

Délégation Languedoc-Roussillon

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :INSTITUT RECHERCHE POUR LE
DEVELOPPEMENT, UNIVERSITE MONTPELLIER 1

UMR n°5290, intitulée Maladies Infectieuses et Vecteurs : Ecologie, Génétique, Evolution et Contrôle
Directeur : M. Didier FONTENILLE, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Patrick BASTIEN, professeur des universités - praticien hospitalier
Directeur-adjoint : M. Francois RENAUD, directeur de recherche
Institut secondaire : Institut des sciences biologiques
Sections d'évaluation : 29, 23

Délégation Midi-Pyrénées

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE PAUL SABATIER TOULOUSE 3

Etablissement partenaire : UNIVERSITE DE STRASBOURG
UMR n°5288, intitulée Anthropologie moléculaire et imagerie de synthèse
Directeur : M. Eric CRUBEZY, professeur
Institut secondaire : Institut des sciences humaines et sociales
Sections d'évaluation : 31, 29, 45

Institut de rattachement : Institut de physique

Délégation Aquitaine-Limousin

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :INSTITUT OPTIQUE GRADUATE SCHOOL,
UNIVERSITE SCIENCES ET TECHNOLOGIES BORDEAUX 1

UMR n°5298, intitulée Laboratoire Photonique, Numérique et Nanosciences
Directeur : M. Philippe BOUYER, directeur de recherche
Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes
Sections d'évaluation : 4, 5, 8

Délégation Languedoc-Roussillon

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE SCIENCES ET TECHNIQUES DU
LANGUEDOC MONTPELLIER 2

UMR n°5221, intitulée Laboratoire Charles de Coulomb
Directeur : M. Jean-louis SAUVAJOL, directeur de recherche
Institut secondaire : Institut de chimie
Sections d'évaluation : 6, 5, 11, 2, 8

Institut de rattachement : Institut national de physique nucléaire et de physique des particules

Délégation Languedoc-Roussillon

Etablissement partenaire : UNIVERSITE MONTPELLIER 2
UMR n°5299, intitulée Laboratoire Univers et Particules Montpellier
Directeur par intérim : M. Alain FALVARD, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Andre NEVEU, directeur de recherche
Instituts secondaires : Institut de physique ; Institut national des sciences de l'univers
Sections d'évaluation : 2, 3

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques

Délégation Alsace

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE DE STRASBOURG

UMR n°7237, intitulée Laboratoire d'imagerie et de neurosciences cognitives
Directeur : M. Christian KELCHE, directeur de recherche
Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes
Sections d'évaluation : 27, 30

UMR n°7242, intitulée Biotechnologie et signalisation cellulaire: intégrité du génome, biologie tumorale, récepteurs, outils thérapeutiques.

Directeur : M. Jean-luc GALZI, directeur de recherche
Institut secondaire : Institut de chimie
Sections d'évaluation : 21, 16, 24

Délégation Aquitaine-Limousin

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE VICTOR SEGALEN BORDEAUX 2

UMR n°5293, intitulée Institut des maladies neurodégénératives
Directeur : M. Erwan BEZARD, directeur de recherche
Sections d'évaluation : 25, 27

Etablissement partenaire : UNIVERSITE BORDEAUX 1
UMR n°5297, intitulée Institut interdisciplinaire de neurosciences
Directeur : M. Daniel CHOQUET, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Marc LANDRY, professeur
Instituts secondaires : Institut de chimie ; Institut de physique
Sections d'évaluation : 24, 23, 25

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :COMMISSARIAT ENERGIE ATOMIQUE ,
UNIVERSITE VICTOR SEGALEN BORDEAUX 2

UMR n°5296, intitulée Groupe d'imagerie neurofonctionnelle
Directeur : M. Bernard MAZOYER, professeur des universités - praticien hospitalier
Sections d'évaluation : 27, 16, 25, 30, 34

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :UNIVERSITE SCIENCES ET TECHNOLOGIES
BORDEAUX 1, UNIVERSITE VICTOR SEGALEN BORDEAUX 2

UMR n°5287, intitulée Institut de neurosciences cognitives et intégratives d'Aquitaine
Directeur : M. Jean rene CAZALETS, directeur de recherche
Sections d'évaluation : 27, 25

Délégation Languedoc-Roussillon

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE PARIS 6

UMR n°7232, intitulée Biologie intégrative des organismes marins
Directeur : M. Herve MOREAU, directeur de recherche
Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement
Sections d'évaluation : 26, 28

Délégation Midi-Pyrénées

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA
RECHERCHE MEDICALE, UNIVERSITE PAUL SABATIER TOULOUSE 3

Etablissement partenaire : INRA
UMR n°5282, intitulée Centre de physiopathologie de Toulouse Purpan
Directeur : M. Roland LIBLAU, professeur des universités - praticien hospitalier
Directrice-adjointe : Mme Marie-Paule ROTH, directeur de recherche
Directrice-adjointe : Mme Nathalie VERGNOLLE, directeur de recherche
Sections d'évaluation : 24, 23

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :ETABLISSEMENT FRANCAIS DU SANG

PYRENEES-MEDITERRANEE SITE REGIONAL, INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE, UNIVERSITE PAUL SABATIER TOULOUSE 3

UMR n°5273, intitulée STROMALAB
Directeur : M. Louis CASTELLA, professeur
Section d'évaluation : 25

Délégation Paris A

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :COLLEGE DE FRANCE, INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Etablissement partenaire : ECOLE NORMALE SUPERIEURE PARIS
UMR n°7241, intitulée Centre interdisciplinaire de recherche en biologie
Directeur : M. Alain PROCHIANTZ, professeur
Sections d'évaluation : 25, 23

Délégation Paris B

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE PARIS 6

UMR n°7238, intitulée Génomique des microorganismes
Directrice : Mme Alessandra CARBONE, professeur
Instituts secondaires : Institut d'écologie et environnement ; Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes
Sections d'évaluation : 22, 43

Délégation Rhône Auvergne

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE, UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1

Etablissement partenaire : CENTRE ANTICANCEREUX L BERARD
UMR n°5286, intitulée Centre de recherche en cancérologie de Lyon
Directeur : M. Alain PUISIEUX, professeur des universités - praticien hospitalier
Sections d'évaluation : 23, 22, 24

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE, UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1, UNIVERSITE JEAN MONNET ST-ETIENNE

UMR n°5292, intitulée Centre de recherche en neurosciences de Lyon
Directeur : M. Olivier BERTRAND, directeur de recherche
Instituts secondaires : Institut des sciences humaines et sociales ; Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes
Sections d'évaluation : 27, 25, 30

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales

Délégation Alsace

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE DE STRASBOURG

UMR n°7236, intitulée Cultures et sociétés en Europe

Directeur : M. Pascal HINTERMEYER, professeur
Section d'évaluation : 36

Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE DE PARIS 10 PARIS-NANTERRE

UMR n°7235, intitulée EconomiX
Directeur : M. ERIC BROUSSEAU, professeur
Section d'évaluation : 37

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE PARIS 13 PARIS-NORD

UMR n°7234, intitulée Centre d'économie de Paris Nord
Directeur : M. Damien BESANCENOT, professeur
Directeur-adjoint : M. Bruno JETIN, maître de conférences
Section d'évaluation : 37

Délégation Languedoc-Roussillon

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :CENTRE DE COOPERATION INTERNATIONALE
EN RECHERCHE AGRONOMIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT, UNIVERSITE PAUL
VALERY MONTPELLIER 3

Etablissements partenaires : UNIVERSITE MONTPELLIER 1, UNIVERSITE PERPIGNAN
UMR n°5281, intitulée Acteurs, ressources et territoires dans le développement
Directrice : Mme geneviève CORTES, maître de conférences
Directeur-adjoint : M. Stephane GHIOTTI, chargé de recherche
Directeur-adjoint : M. Denis PESCHE, directeur de recherche
Directrice-adjointe : Mme Sandrine MICHEL, maître de conférences
Section d'évaluation : 39

Délégation Rhône Auvergne

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE LYON,
UNIVERSITE JEAN MONNET ST-ETIENNE, UNIVERSITE LUMIERE LYON 2

Etablissement partenaire : UNIVERSITE CATHOLIQUE DE LYON
UMR n°5283, intitulée Centre Max Weber
Directeur : M. JEAN-HUGUES DECHAUX, professeur
Sections d'évaluation : 36, 40

Institut de rattachement : Institut des sciences informatiques et de leurs interactions

Délégation Paris A

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE PARIS DAUPHINE PARIS 9

UMR n°7243, intitulée Laboratoire d'analyse et modélisation de systèmes pour l'aide à la
décision
Directeur : M. Vangelis PASCHOS, Professeur
Institut secondaire : Institut des sciences humaines et sociales
Sections d'évaluation : 7, 37

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes

Délégation Alpes

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE DE SAVOIE CHAMBERY

UMR n°5271, intitulée Laboratoire optimisation de la conception et ingénierie de l'environnement

Directrice : Mme Lingai LUO, professeur

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement

Section d'évaluation : 10

Délégation Aquitaine-Limousin

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES ARTS ET METIERS TALENCE, INSTITUT POLYTECHNIQUE DE BORDEAUX, UNIVERSITE SCIENCES ET TECHNOLOGIES BORDEAUX 1

Etablissement partenaire : INRA

UMR n°5295, intitulée Institut de Mécanique et d'Ingénierie de Bordeaux

Directeur : M. ERIC ARQUIS, professeur

Directeur-adjoint : M. Henri BERTIN, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Martin SHANAHAN, professeur

Sections d'évaluation : 9, 10

Délégation Centre-Est

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE METZ

Etablissements partenaires : ENI METZ, ENSAM METZ

UMR n°7239, intitulée Laboratoire d'étude des micro-structures et de mécanique des matériaux

Directeur : M. Laszlo TOTH, professeur

Directeur-adjoint : M. Alain HAZOTTE, professeur

Institut secondaire : Institut de chimie

Sections d'évaluation : 9, 15

Délégation Rhône Auvergne

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :ECOLE SUPERIEURE DE CHIMIE PHYSIQUE ELECTRONIQUE DE LYON

UMR n°5285, intitulée Laboratoire de génie des procédés catalytiques

Directeur : M. Claude DE MERIC DE BELLEFON, directeur de recherche

Institut secondaire : Institut de chimie

Sections d'évaluation : 10, 14

Institut de rattachement : Institut national des sciences de l'univers

Délégation Alpes

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE JOSEPH FOURIER GRENOBLE 1

UMR n°5274, intitulée Institut de Planétologie et Astrophysique de Grenoble

Directeur : M. Jean-Louis MONIN, professeur

Directrice-adjointe par intérim : Mme Chantal LATHUILLERE, directeur de recherche

Directeur-adjoint par intérim : M. Jerome BOUVIER, directeur de recherche
Institut secondaire : Institut de chimie
Section d'évaluation : 17

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :INSTITUT RECHERCHE POUR LE
DEVELOPPEMENT, LABORATOIRE CENTRAL DES PONTS ET CHAUSSEES, UNIVERSITE
DE SAVOIE CHAMBERY, UNIVERSITE JOSEPH FOURIER GRENOBLE 1

UMR n°5275, intitulée Institut des Sciences de la Terre
Directeur : M. Philippe CARDIN, directeur de recherche
Directrice-adjointe : Mme France BLANC, ingénieur d'études
Directeur-adjoint : M. Denis JONGMANS, professeur
Directeur-adjoint : M. Pieter VAN DER BEEK, professeur
Directeur-adjoint : M. David MARSAN, professeur
Instituts secondaires : Institut d'écologie et environnement ; Institut de physique
Sections d'évaluation : 18, 20

Délégation Midi-Pyrénées

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE PAUL SABATIER TOULOUSE 3

UMR n°5277, intitulée Institut de Recherche en Astrophysique et Planétologie
Directeur : M. Martin GIARD, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Philippe LOUARN, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Patrick PINET, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. JEAN-LUC ATTEIA, astronome
Instituts secondaires : Institut des sciences informatiques et de leurs interactions ; Institut des
sciences de l'ingénierie et des systèmes
Sections d'évaluation : 17, 18, 7

Délégation Rhône Auvergne

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE LYON,
UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1

UMR n°5276, intitulée Laboratoire de géologie de Lyon : Terre, planètes et environnement
Directeur : M. Francis ALBAREDE, professeur
Institut secondaire : Institut des sciences biologiques
Sections d'évaluation : 18, 29

Art. 2. - Sont renouvelées pour une durée de quatre ans à compter du 01 janvier 2011 les
unités mixtes de recherche suivantes :

Institut de rattachement : Institut de chimie

Délégation Alpes

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :INSTITUT POLYTECHNIQUE GRENOBLE

Etablissement partenaire : UNIVERSITE GRENOBLE 1
UMR n°5266, intitulée Sciences et Ingénierie, des MAériaux et Procédés
Directeur : M. Michel PONS, directeur de recherche
Instituts secondaires : Institut de physique ; Institut des sciences de l'ingénierie et des
systèmes
Sections d'évaluation : 15, 9, 10, 5

UMR n°5628, intitulée Laboratoire des Matériaux et Génie Physique
Directeur : M. Bernard CHENEVIER, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Francois WEISS, directeur de recherche
Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes
Sections d'évaluation : 15, 8

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE JOSEPH FOURIER GRENOBLE 1

UMR n°5063, intitulée Département de pharmacochimie moléculaire
Directeur : M. ERIC PEYRIN, professeur
Sections d'évaluation : 16, 13

UMR n°5250, intitulée Département de Chimie Moléculaire
Directeur : M. Pascal DUMY, Professeur
Directeur-adjoint : M. Jean-Claude MOUTET, professeur
Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement
Sections d'évaluation : 16, 12, 13

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :COMMISSARIAT ENERGIE ATOMIQUE ,
UNIVERSITE JOSEPH FOURIER GRENOBLE 1

UMR n°5249, intitulée Laboratoire de Chimie et Biologie des Métaux
Directeur : M. Stephane MENAGE, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Patrice CATTY, chercheur du CEA
Institut secondaire : Institut des sciences biologiques
Sections d'évaluation : 16, 14, 23, 21, 25

Délégation Aquitaine-Limousin

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

UMR n°5254, intitulée Institut des Sciences Analytiques et de Physico-chimie pour
l'Environnement et les Matériaux
Directeur : M. Olivier DONARD, directeur de recherche
Directrice-adjointe : Mme Danielle GONBEAU, directeur de recherche
Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement
Sections d'évaluation : 13, 11, 12, 15, 20, 29

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :INSTITUT POLYTECHNIQUE DE BORDEAUX,
UNIVERSITE SCIENCES ET TECHNOLOGIES BORDEAUX 1

Etablissement partenaire : ENITA
UMR n°5248, intitulée Chimie et Biologie des Membranes et des Nanoobjets
Directeur : M. Erick DUFOURC, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Ivan HUC, directeur de recherche
Institut secondaire : Institut des sciences biologiques
Sections d'évaluation : 16, 23, 11, 12, 21

UMR n°5255, intitulée Institut des Sciences Moléculaires
Directeur : M. Philippe GARRIGUES, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Jean-Luc POZZO, professeur
Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement
Sections d'évaluation : 13, 11, 12, 14, 16

UMR n°5629, intitulée Laboratoire de Chimie des Polymères Organiques
Directeur : M. Henri CRAMAIL, professeur
Directeur-adjoint : M. Sébastien LECOMMANDOUX, professeur
Section d'évaluation : 11

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :RHODIA, UNIVERSITE SCIENCES ET TECHNOLOGIES BORDEAUX 1

Etablissement partenaire : INSTITUT POLYTECHNIQUE DE BORDEAUX
UMR n°5258, intitulée LABORATOIRE DU FUTUR
Directeur : M. Patrick MAESTRO, directeur de recherche
Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes
Sections d'évaluation : 11, 10

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :COMMISSARIAT ENERGIE ATOMIQUE , SOCIETE NATIONALE D'ETUDE ET DE CONSTRUCTION DE MOTEURS D'AVIATION, UNIVERSITE SCIENCES ET TECHNOLOGIES BORDEAUX 1

UMR n°5801, intitulée Laboratoire des Composites Thermostructuraux
Directeur : M. Francis TEYSSANDIER, directeur de recherche
Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes
Section d'évaluation : 15

Délégation Languedoc-Roussillon

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE CHIMIE MONTPELLIER, UNIVERSITE SCIENCES ET TECHNIQUES DU LANGUEDOC MONTPELLIER 2

UMR n°5635, intitulée Institut Européen des Membranes
Directeur : M. Philippe MIELE, professeur
Instituts secondaires : Institut d'écologie et environnement ; Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes
Sections d'évaluation : 15, 14, 10, 12, 11

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :UNIVERSITE MONTPELLIER 1, UNIVERSITE SCIENCES ET TECHNIQUES DU LANGUEDOC MONTPELLIER 2

Etablissement partenaire : ENSCM
UMR n°5247, intitulée Institut des Biomolécules Max Mouseron
Directeur : M. Jean MARTINEZ, professeur
Directeur-adjoint : M. Jean-alain FEHRENTZ, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Jean-jacques VASSEUR, directeur de recherche
Institut secondaire : Institut des sciences biologiques
Sections d'évaluation : 16, 12, 21, 30

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :COMMISSARIAT ENERGIE ATOMIQUE , ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE CHIMIE MONTPELLIER, UNIVERSITE SCIENCES ET TECHNIQUES DU LANGUEDOC MONTPELLIER 2

UMR n°5257, intitulée Institut de Chimie Séparative de Marcoule
Directeur : M. Thomas ZEMB, chercheur du CEA
Institut secondaire : Institut national de physique nucléaire et de physique des particules
Sections d'évaluation : 13, 11, 12, 15

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE CHIMIE MONTPELLIER, UNIVERSITE MONTPELLIER 1, UNIVERSITE SCIENCES ET TECHNIQUES DU LANGUEDOC MONTPELLIER 2

UMR n°5253, intitulée Institut Charles Gerhardt
Directeur : M. Francois FAJULA, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. André VIOUX, professeur
Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement
Sections d'évaluation : 14, 11, 12, 13, 15, 16

Délégation Midi-Pyrénées

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE PAUL SABATIER TOULOUSE 3

UMR n°5068, intitulée Synthèse et physico-chimie de molécules d'intérêt biologique
Directeur : M. Michel BALTAS, directeur de recherche
Sections d'évaluation : 12, 16, 30

UMR n°5069, intitulée Laboratoire Hétérochimie Fondamentale et Appliquée
Directeur : M. Didier BOURISSOU, directeur de recherche
Sections d'évaluation : 12, 11, 14

UMR n°5623, intitulée Interactions Moléculaires et Réactivité Chimique et Photochimique
Directrice : Mme Monique MAUZAC, directeur de recherche
Directrice-adjointe : Mme Verena POINSOT, directeur de recherche
Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement
Sections d'évaluation : 11, 12, 16

UMR n°5626, intitulée Laboratoire de Chimie et Physique Quantique
Directeur : M. Fernand SPIEGELMAN, directeur de recherche
Institut secondaire : Institut de physique
Sections d'évaluation : 13, 4

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE TOULOUSE, UNIVERSITE PAUL SABATIER TOULOUSE 3

UMR n°5085, intitulée Centre Interuniversitaire de Recherche et d'Ingénierie des Matériaux
Directeur : M. Francis MAURY, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Philippe TAILHADES, directeur de recherche
Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes
Sections d'évaluation : 15, 11, 8, 9, 14, 30

Délégation Rhône Auvergne

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1

UMR n°5256, intitulée Institut de Recherches sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon
Directeur : M. Michel LACROIX, directeur de recherche
Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement
Sections d'évaluation : 14, 13, 19

UMR n°5615, intitulée Laboratoire des Multimatériaux et Interfaces
Directeur : M. Christian BRYLINSKY, professeur
Section d'évaluation : 15

UMR n°5620, intitulée Laboratoire de Physico-chimie des Matériaux Luminescents
Directrice : Mme Marie-france JOUBERT, directeur de recherche
Institut secondaire : Institut de physique
Sections d'évaluation : 15, 4, 18

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE LYON,
UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1

UMR n°5182, intitulée Laboratoire de chimie
Directrice : Mme Marie-chantal ANDRAUD, directeur de recherche
Sections d'évaluation : 12, 13, 14

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : ECOLE SUPERIEURE DE CHIMIE PHYSIQUE
ELECTRONIQUE DE LYON, UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1

Etablissement partenaire : INSA LYON
UMR n°5246, intitulée Institut de Chimie et Biochimie Moléculaires et Supramoléculaires
Directeur : M. Loïc BLUM, Professeur
Directeur-adjoint : M. Yves QUENEAU, directeur de recherche
Institut secondaire : Institut des sciences biologiques
Sections d'évaluation : 12, 21, 30

UMR n°5265, intitulée Chimie, Catalyse, Polymères et Procédés
Directeur : M. Bernadette CHARLEUX, professeur
Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes
Sections d'évaluation : 14, 11

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES
APPLIQUEES LYON, UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1, UNIVERSITE JEAN
MONNET ST-ETIENNE

UMR n°5223, intitulée Ingénierie des Matériaux Polymères
Directeur : M. Jean-François GERARD, professeur
Section d'évaluation : 11

Institut de rattachement : Institut d'écologie et environnement

Délégation Alpes

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE SAVOIE CHAMBERY

UMR n°5204, intitulée Environnements, Dynamiques et Territoires de la Montagne
Directeur : M. Jean-Jacques DELANNOY, professeur
Directeur-adjoint : M. Dominique GASQUET, professeur
Instituts secondaires : Institut des sciences humaines et sociales ; Institut national des
sciences de l'univers
Section d'évaluation : 31

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE SAVOIE CHAMBERY,
UNIVERSITE JOSEPH FOURIER GRENOBLE 1

UMR n°5553, intitulée Laboratoire d'écologie alpine (LECA)
Directrice : Mme Irene TILL-BOTTRAUD, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Claude MIAUD, professeur
Directeur-adjoint : M. François POMPANON, maître de conférences

Directeur-adjoint : M. Jean-philippe DAVID, chargé de recherche
Institut secondaire : Institut des sciences biologiques
Sections d'évaluation : 29, 20

Délégation Aquitaine-Limousin

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, UNIVERSITE SCIENCES ET TECHNOLOGIES BORDEAUX 1

Etablissement partenaire : INRAP
UMR n°5199, intitulée De la Préhistoire à l'Actuel : Culture, Environnement et Anthropologie
Directeur : M. Bruno MAUREILLE, directeur de recherche
Directrice-adjointe : Mlle Catherine FERRIER, maître de conférences
Institut secondaire : Institut des sciences humaines et sociales
Section d'évaluation : 31

Délégation Languedoc-Roussillon

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE PERPIGNAN VIA DOMITIA

UMR n°5244, intitulée Ecologie et Evolution des Interactions
Directeur : M. Guillaume MITTA, professeur
Institut secondaire : Institut des sciences biologiques
Section d'évaluation : 29

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : ECOLE PRATIQUE DES HAUTES ETUDES DE PARIS, UNIVERSITE SCIENCES ET TECHNIQUES DU LANGUEDOC MONTPELLIER 2

Etablissement partenaire : INRAP
UMR n°5059, intitulée Centre de bio-archéologie et d'écologie
Directeur : M. Jean-Frédéric TERRAL, maître de conférences
Directeur-adjoint : M. Laurent BREMOND, maître de conférences
Instituts secondaires : Institut des sciences humaines et sociales ; Institut national des sciences de l'univers
Sections d'évaluation : 31, 20

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT, UNIVERSITE SCIENCES ET TECHNIQUES DU LANGUEDOC MONTPELLIER 2

UMR n°5554, intitulée Institut des sciences de l'évolution de Montpellier
Directeur : M. Jean christophe AUFFRAY, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Rachid CHEDDADI, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Pierre BOURSOT, directeur de recherche
Instituts secondaires : Institut des sciences biologiques ; Institut national des sciences de l'univers
Sections d'évaluation : 29, 20, 19, 18

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT, UNIVERSITE MONTPELLIER 1, UNIVERSITE SCIENCES ET TECHNIQUES DU LANGUEDOC MONTPELLIER 2

UMR n°5119, intitulée Ecologie des systèmes marins côtiers
Directeur : M. Marc TROUSSELLIER, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. David MOUILLOT, professeur

Directeur-adjoint : M. Marc BOUVY, directeur de recherche
Instituts secondaires : Institut des sciences biologiques ; Institut national des sciences de l'univers
Sections d'évaluation : 20, 29, 19

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :CENTRE DE COOPERATION INTERNATIONALE EN RECHERCHE AGRONOMIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT, INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE, INSTITUT RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT, UNIVERSITE SCIENCES ET TECHNIQUES DU LANGUEDOC MONTPELLIER 2

UMR n°5120, intitulée Botanique et bioinformatique de l'architecture des plantes (AMAP)
Directeur : M. Pierre COUTERON, directeur de recherche
Instituts secondaires : Institut des sciences biologiques ; Institut des sciences informatiques et de leurs interactions ; Institut national des sciences de l'univers
Sections d'évaluation : 29, 7

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :CENTRE DE COOPERATION INTERNATIONALE EN RECHERCHE AGRONOMIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT, CENTRE INTERNATIONAL D'ETUDES SUPERIEURES EN SCIENCES AGRONOMIQUES, ECOLE PRATIQUE DES HAUTES ETUDES DE PARIS, UNIVERSITE MONTPELLIER 1, UNIVERSITE PAUL VALERY MONTPELLIER 3, UNIVERSITE SCIENCES ET TECHNIQUES DU LANGUEDOC MONTPELLIER 2

Etablissement partenaire : IRD MARSEILLE
UMR n°5175, intitulée Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive
Directeur : M. Philippe JARNE, directeur de recherche
Directrice-adjointe : Mme Hélène JOLY, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Eric GARNIER, directeur de recherche
Instituts secondaires : Institut des sciences biologiques ; Institut des sciences humaines et sociales
Sections d'évaluation : 29, 20, 27, 39

Délégation Midi-Pyrénées

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE LE MIRAIL TOULOUSE 2

UMR n°5602, intitulée Géographie de l'environnement
Directeur : M. Didier GALOP, chargé de recherche
Directeur-adjoint : M. Jean-Marc ANTOINE, maître de conférences
Institut secondaire : Institut des sciences humaines et sociales
Sections d'évaluation : 39, 31

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE PAUL SABATIER TOULOUSE 3

Etablissement partenaire : ECOLE NATIONALE FORMATION AGRONOMIQUE
UMR n°5174, intitulée Evolution et diversité biologique
Directeur : M. Etienne DANCHIN, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Christophe THEBAUD, professeur
Institut secondaire : Institut des sciences biologiques
Section d'évaluation : 29

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE TOULOUSE, UNIVERSITE PAUL SABATIER TOULOUSE 3

Etablissement partenaire : INRA

UMR n°5245, intitulée Laboratoire d'écologie fonctionnelle et environnement
Directeur : M. Jean-luc PROBST, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Eric PINELLI, professeur
Directrice-adjointe : Mlle MICHELE TACKX, professeur
Instituts secondaires : Institut des sciences biologiques ; Institut national des sciences de l'univers
Section d'évaluation : 20

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, UNIVERSITE LE MIRAIL TOULOUSE 2

Etablissements partenaires : EHESS PARIS, INRAP
UMR n°5608, intitulée Travaux et Recherches Archéologiques sur les Cultures, les Espaces et les Sociétés
Directeur : M. Michel BARBAZA, professeur
Institut secondaire : Institut des sciences humaines et sociales
Sections d'évaluation : 31, 32

Délégation Rhône Auvergne

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1

Etablissement partenaire : EC. NAT. TRVX. PUBLICS ETAT LYON
UMR n°5023, intitulée Laboratoire d'Ecologie des Hydrosystèmes Naturels Anthropisés
Directeur : M. Pierre JOLY, professeur
Directeur-adjoint : M. Yves PERRODIN, directeur de recherche
Directrice-adjointe : Mlle Gudrun BORNETTE, directeur de recherche
Instituts secondaires : Institut des sciences biologiques ; Institut national des sciences de l'univers
Sections d'évaluation : 20, 29

Etablissement partenaire : INRA
UMR n°5557, intitulée Ecologie microbienne
Directeur : M. Yvan MOENNE-LOCCOZ, professeur
Institut secondaire : Institut des sciences biologiques
Sections d'évaluation : 29, 20

Etablissement partenaire : INRIA
UMR n°5558, intitulée Biométrie et biologie évolutive
Directrice : Mme Dominique MOUCHIROUD, professeur
Instituts secondaires : Institut des sciences biologiques ; Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions
Sections d'évaluation : 29, 22, 7

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : ECOLE NATIONALE DES TRAVAUX PUBLICS ETAT, ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE LYON, INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES LYON, UNIVERSITE JEAN MONNET ST-ETIENNE, UNIVERSITE JEAN-MOULIN LYON 3, UNIVERSITE LUMIERE LYON 2

Etablissement partenaire : EC. NAT. SUP. MINES ST-ETIENNE
UMR n°5600, intitulée Environnement, ville, société
Directeur : M. Jean-Yves TOUSSAINT, professeur
Directeur-adjoint : M. Herve PIEGAY, directeur de recherche
Institut secondaire : Institut des sciences humaines et sociales

Sections d'évaluation : 39, 31

Institut de rattachement : Institut de physique

Délégation Alpes

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE DE SAVOIE CHAMBERY

UMR n°5108, intitulée Laboratoire d'annecy-le-vieux de physique théorique
Directeur : M. Fawzi BOUDJEMA, directeur de recherche
Section d'évaluation : 2

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE JOSEPH FOURIER GRENOBLE 1

UMR n°5493, intitulée Laboratoire de Physique et Modélisation des Milieux Condensés
Directeur : M. Barend VAN TIGGELEN, directeur de recherche
Sections d'évaluation : 5, 6, 15

UMR n°5588, intitulée Laboratoire Interdisciplinaire de Physique
Directeur : M. Thierry DOMBRE, Professeur
Directeur-adjoint : M. Jacques DEROUARD, professeur
Instituts secondaires : Institut des sciences biologiques ; Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes
Sections d'évaluation : 5, 4, 9, 11, 8

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :COMMISSARIAT ENERGIE ATOMIQUE ,
UNIVERSITE JOSEPH FOURIER GRENOBLE 1

UMR n°5819, intitulée Structures et propriétés d'architectures moléculaires
Directeur : M. Jean-pierre TRAVERS, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Olivier DIAT, chercheur du CEA
Institut secondaire : Institut de chimie
Sections d'évaluation : 11, 6, 13

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :COMMISSARIAT ENERGIE ATOMIQUE,
UNIVERSITE JOSEPH FOURIER GRENOBLE 1

Etablissement partenaire : INSTITUT POLYTECHNIQUE GRENOBLE
UMR n°8191, intitulée Spintronique et technologie des composants
Directeur : M. Jean pierre NOZIERES, directeur de recherche
Sections d'évaluation : 6, 8

Délégation Aquitaine-Limousin

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE SCIENCES ET TECHNOLOGIES
BORDEAUX 1

UMR n°5798, intitulée Laboratoire Ondes et Matière d'Aquitaine
Directeur : M. Jean-pierre DELVILLE, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Jean OBERLE, professeur
Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes
Sections d'évaluation : 4, 5

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :COMMISSARIAT ENERGIE ATOMIQUE ,
UNIVERSITE SCIENCES ET TECHNOLOGIES BORDEAUX 1

UMR n°5107, intitulée Centre des Lasers Intenses et Applications
Directeur : M. Philippe BALCOU, directeur de recherche
Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes
Sections d'évaluation : 4, 8

Délégation Midi-Pyrénées

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES
TOULOUSE

Etablissement partenaire : UNIVERSITE TOULOUSE 3
UMR n°5215, intitulée Laboratoire de physique et chimie des nano-objets
Directeur : M. Bruno CHAUDRET, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Romuald POTEAU, professeur
Institut secondaire : Institut de chimie
Sections d'évaluation : 6, 13, 14

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE PAUL SABATIER TOULOUSE 3

UMR n°5152, intitulée Laboratoire de Physique Théorique
Directeur : M. Clement SIRE, directeur de recherche
Sections d'évaluation : 2, 6, 5, 4

UMR n°5589, intitulée Laboratoire collisions, agrégats, réactivité
Directeur : M. Jacques VIGUE, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Jean-marc L'HERMITE, chargé de recherche
Sections d'évaluation : 4, 13

Délégation Rhône Auvergne

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE LYON

UMR n°5672, intitulée Laboratoire de physique de l'ENS de Lyon
Directeur : M. Jean francois PINTON, directeur de recherche
Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes
Sections d'évaluation : 2, 11, 7, 5

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1

UMR n°5579, intitulée Spectrométrie ionique et moléculaire
Directeur : M. Christian BORDAS, directeur de recherche
Instituts secondaires : Institut de chimie ; Institut d'écologie et environnement
Sections d'évaluation : 4, 13

UMR n°5586, intitulée laboratoire de physique de la matière condensée et nanostructures
Directeur : M. Alfonso SAN MIGUEL, professeur
Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes
Sections d'évaluation : 5, 6

Institut de rattachement : Institut national de physique nucléaire et de physique des particules

Délégation Alpes

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE DE SAVOIE CHAMBERY

UMR n°5814, intitulée Laboratoire d'Annecy le Vieux de physique des particules
Directeur : M. Jean KARYOTAKIS, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Jean-pierre LEES, directeur de recherche
Institut secondaire : Institut de physique
Section d'évaluation : 3

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE JOSEPH FOURIER GRENOBLE 1

Etablissement partenaire : INSTITUT POLYTECHNIQUE GRENOBLE
UMR n°5821, intitulée Laboratoire de physique subatomique et de cosmologie
Directeur : M. Serge KOX, directeur de recherche
Instituts secondaires : Institut des sciences informatiques et de leurs interactions ; Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions ; Institut national des sciences de l'univers
Sections d'évaluation : 3, 2, 10, 17

Délégation Aquitaine-Limousin

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE SCIENCES ET TECHNOLOGIES BORDEAUX 1

UMR n°5797, intitulée Centre d'études nucléaires de Bordeaux Gradignan
Directeur par intérim : M. Bernard HAAS, directeur de recherche
Instituts secondaires : Institut de chimie ; Institut d'écologie et environnement
Sections d'évaluation : 3, 22, 2, 13

Délégation Rhône Auvergne

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1

UMR n°5822, intitulée Institut de physique nucléaire de Lyon
Directeur par intérim : M. Bernard ILLE, directeur de recherche
Instituts secondaires : Institut de chimie ; Institut de physique
Sections d'évaluation : 3, 2, 13

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques

Délégation Alpes

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE JOSEPH FOURIER GRENOBLE 1

UMR n°5163, intitulée Laboratoire adaptation et pathogénie des micro-organismes
Directeur par intérim : M. Johannes GEISELMANN, professeur
Directeur-adjoint par intérim : M. Dominique SCHNEIDER, professeur
Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement
Section d'évaluation : 23

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :COMMISSARIAT ENERGIE ATOMIQUE ,
UNIVERSITE JOSEPH FOURIER GRENOBLE 1

UMR n°5075, intitulée Institut de biologie structurale
Directrice : Mme Eva PEBAY-PEYROULA, professeur

Directeur-adjoint : M. Jacques NEYTON, directeur de recherche
Institut secondaire : Institut de chimie
Sections d'évaluation : 21, 16, 23

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : COMMISSARIAT ENERGIE ATOMIQUE,
UNIVERSITE JOSEPH FOURIER GRENOBLE 1

Etablissement partenaire : INRA
UMR n°5168, intitulée Laboratoire de physiologie cellulaire végétale
Directeur : M. Norbert ROLLAND, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Laurent BLANCHOIN, directeur de recherche
Section d'évaluation : 28

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE SAVOIE CHAMBERY,
UNIVERSITE SCIENCES SOCIALES PIERRE MENDES FRANCE GRENOBLE 2

UMR n°5105, intitulée Laboratoire de psychologie et neurocognition
Directrice : Mme Sylviane VALDOIS, directeur de recherche
Institut secondaire : Institut des sciences humaines et sociales
Section d'évaluation : 27

Délégation Aquitaine-Limousin

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE VICTOR SEGALEN BORDEAUX 2

UMR n°5095, intitulée Institut de biochimie et génétique cellulaires
Directeur : M. Bertrand DAIGNAN FORNIER, directeur de recherche
Sections d'évaluation : 23, 22

Etablissement partenaire : EFS AQUITAINE-LIMOUSIN
UMR n°5164, intitulée Composantes innées de la réponse immunitaire et de la différenciation
Directeur : M. Jean-François MOREAU, professeur des universités - praticien hospitalier
Directrice-adjointe : Mme Julie MERVILLE-DECHANET, directeur de recherche
Sections d'évaluation : 24, 22, 23, 26

UMR n°5200, intitulée Laboratoire de biogenèse membranaire
Directeur : M. Rene LESSIRE, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Jean jacques BESSOULE, directeur de recherche
Section d'évaluation : 28

UMR n°5234, intitulée Microbiologie fondamentale et pathogénicité
Directeur : M. Michael KANN, professeur
Section d'évaluation : 23

UMR n°5536, intitulée Centre de résonance magnétique des systèmes biologiques
Directeur : M. Jean-Michel FRANCONI, professeur
Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes
Section d'évaluation : 30

Délégation Languedoc-Roussillon

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE PERPIGNAN VIA DOMITIA

UMR n°5096, intitulée Laboratoire Génome et développement des plantes
Directeur : M. Jean-Marc DERAGON, professeur

Section d'évaluation : 28

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :UNIVERSITE MONTPELLIER 1, UNIVERSITE SCIENCES ET TECHNIQUES DU LANGUEDOC MONTPELLIER 2

UMR n°5235, intitulée Dynamique des interactions membranaires normales et pathologiques
Directrice : Mme Catherine BRAUN-BRETON, professeur
Directeur-adjoint : M. Georges LUTFALLA, directeur de recherche
Sections d'évaluation : 23, 22

UMR n°5236, intitulée Centre d'étude d'agents Pathogènes et Biotechnologie pour la Santé
Directeur : M. Christian DEVAUX, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Stephan KOHLER, directeur de recherche
Sections d'évaluation : 23, 30

UMR n°5237, intitulée Centre de recherche de biochimie macromoléculaire
Directrice : Mlle Anne DEBANT, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Serge ROCHE, directeur de recherche
Sections d'évaluation : 23, 24

UMR n°5535, intitulée Institut de génétique moléculaire de Montpellier
Directeur : M. Marc PIECHACZYK, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Alexandre PHILIPS, chargé de recherche
Sections d'évaluation : 22, 23, 24, 30

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :CENTRE INTERNATIONAL D'ETUDES SUPERIEURES EN SCIENCES AGRONOMIQUES, INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE, UNIVERSITE SCIENCES ET TECHNIQUES DU LANGUEDOC MONTPELLIER 2

UMR n°5004, intitulée Biochimie et Physiologie Moléculaire des Plantes
Directeur : M. Jean-francois BRIAT, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Hervé SENTENAC, directeur de recherche
Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement
Section d'évaluation : 28

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE, UNIVERSITE MONTPELLIER 1, UNIVERSITE SCIENCES ET TECHNIQUES DU LANGUEDOC MONTPELLIER 2

UMR n°5048, intitulée Centre de biochimie structurale
Directrice : Mme Catherine ROYER, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Michel KOCHOYAN, directeur de recherche
Instituts secondaires : Institut de chimie ; Institut de physique
Sections d'évaluation : 21, 16

UMR n°5203, intitulée Institut de génomique fonctionnelle
Directeur : M. Jean-philippe PIN, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Gilles GUILLON, directeur de recherche
Institut secondaire : Institut de chimie
Sections d'évaluation : 24, 21, 30, 25, 26, 22

Délégation Midi-Pyrénées

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE PAUL SABATIER TOULOUSE 3

UMR n°5088, intitulée Laboratoire de biologie cellulaire et moléculaire du contrôle de la prolifération

Directeur : M. Didier TROUCHE, directeur de recherche

Sections d'évaluation : 23, 30, 22

UMR n°5089, intitulée Institut de pharmacologie et de biologie structurale

Directeur : M. Jean-Philippe GIRARD, directeur de recherche

Institut secondaire : Institut de chimie

Sections d'évaluation : 30, 16, 21, 22, 23

UMR n°5099, intitulée Laboratoire de biologie moléculaire des eucaryotes

Directrice : Mme Michele FERRER, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Pierre-Emmanuel GLEIZES, professeur

Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes

Sections d'évaluation : 22, 24

UMR n°5100, intitulée Laboratoire de microbiologie et génétique moléculaires

Directeur : M. Agamemnon CARPOUSIS, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Patrice POLARD, directeur de recherche

Institut secondaire : Institut de physique

Sections d'évaluation : 22, 21

UMR n°5169, intitulée Centre de recherches sur la cognition animale

Directeur : M. Martin GIURFA, professeur

Directeur-adjoint : M. Bernard FRANCES, professeur

Section d'évaluation : 27

Etablissement partenaire : INRA

UMR n°5546, intitulée Laboratoire de recherche en sciences végétales

Directrice : Mme Elisabeth JAMET, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Christophe ROUX, professeur

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement

Section d'évaluation : 28

UMR n°5547, intitulée Centre de biologie du développement

Directeur : M. Marc HAENLIN, directeur de recherche

Sections d'évaluation : 26, 22, 24, 23

UMR n°5549, intitulée Centre de recherche cerveau et cognition

Directrice : Mme Michele FABRE THORPE, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Simon THORPE, directeur de recherche

Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes

Sections d'évaluation : 27, 25

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE, UNIVERSITE PAUL SABATIER TOULOUSE 3

UMR n°5165, intitulée UDEAR - Unité différenciation épidermique et autoimmunité rhumatoïde

Directeur : M. Guy SERRE, professeur des universités - praticien hospitalier

Section d'évaluation : 24

Délégation Rhône Auvergne

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1

UMR n°5086, intitulée Bases moléculaires et structurales des systèmes infectieux

Directeur : M. Gilbert DELEAGE, professeur

Institut secondaire : Institut de chimie

Sections d'évaluation : 21, 16, 23, 13

UMR n°5229, intitulée Centre de neurosciences cognitive

Directeur : M. Jean-rene DUHAMEL, directeur de recherche

Section d'évaluation : 27

UMR n°5534, intitulée Centre de génétique et de physiologie moléculaire et cellulaire

Directeur : M. Guy MOUCHIROUD, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Bruno ALLARD, professeur

Sections d'évaluation : 22, 23, 26

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE LYON,
UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1

Etablissements partenaires : HOSPICES CIVILS DE LYON, UNIVERSITE ST-ETIENNE

UMR n°5239, intitulée Laboratoire de biologie moléculaire de la cellule

Directeur : M. Laurent SCHAEFFER, directeur de recherche

Sections d'évaluation : 22, 21, 23, 24, 25, 30

Etablissements partenaires : INRA, HOSPICES CIVILS DE LYON

UMR n°5242, intitulée Institut de génomique fonctionnelle de Lyon

Directeur : M. Vincent LAUDET, professeur

Directrice-adjointe : Mme Françoise BLEICHER, professeur

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement

Sections d'évaluation : 26, 22, 25, 29

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES
APPLIQUEES LYON, UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1

Etablissement partenaire : BAYER CROPSCIENCE SA

UMR n°5240, intitulée Microbiologie, adaptation et pathogénie

Directrice : Mme Nicole COTTE PATTAT, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Christophe BRUEL, professeur

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement

Sections d'évaluation : 22, 28

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE LYON,
INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE, UNIVERSITE CLAUDE
BERNARD LYON 1

UMR n°5667, intitulée Reproduction et développement des plantes

Directeur : M. Jan TRAAS, directeur de recherche

Section d'évaluation : 28

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales

Délégation Alpes

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE SCIENCES SOCIALES PIERRE
MENDES FRANCE GRENOBLE 2

Etablissement partenaire : INSTITUT POLYTECHNIQUE GRENOBLE
UMR n°5820, intitulée Centre d'études et de recherches appliquées a la gestion
Directeur : M. Pascal DUMONTIER, professeur agrégé
Directeur-adjoint : M. CHARLES PIOT, professeur agrégé
Section d'évaluation : 37

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES GRENOBLE,
UNIVERSITE JOSEPH FOURIER GRENOBLE 1, UNIVERSITE SCIENCES SOCIALES
PIERRE MENDES FRANCE GRENOBLE 2

Etablissements partenaires : FONDATION NAT SC POLITIQUES, UNIVERSITE
GRENOBLE 3
UMR n°5194, intitulée Politiques Publiques, Actions Politiques, Territoires
Directeur : M. Guy SAEZ, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Olivier IHL, professeur
Directeur-adjoint : M. Bernard DENNI, professeur
Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement
Sections d'évaluation : 40, 39

Délégation Aquitaine-Limousin

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE BORDEAUX

Etablissements partenaires : UNIVERSITE BORDEAUX 4, UNIVERSITE BORDEAUX 2,
UNIVERSITE BORDEAUX 3, UNIVERSITE PAU
UMR n°5115, intitulée Les Afriques dans le monde
Directeur : M. Rene OTAYEK, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Michel CAHEN, chargé de recherche
Section d'évaluation : 40

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

UMR n°5603, intitulée Société, environnement, territoire
Directeur : M. Francis JAUREGUIBERRY, professeur
Directeur-adjoint : M. Xavier ARNAULD DE SARTRE, chargé de recherche
Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement
Section d'évaluation : 39

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE MICHEL DE MONTAIGNE BORDEAUX 3

Etablissements partenaires : UNIVERSITE BORDEAUX 2, MINISTERE CULTURE ET
COMMUNICATION, ENSAPB, ENITA, INRA, IEP BORDEAUX
UMR n°5185, intitulée Aménagement, Développement, Environnement, Santé et Sociétés
Directeur : M. Denis RETAILLE, professeur
Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement
Sections d'évaluation : 39, 31

UMR n°5607, intitulée Ausonius : institut de recherche sur l'Antiquité et le Moyen-Age
Directrice : Mme Valérie FROMENTIN, professeur
Section d'évaluation : 32

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE MONTESQUIEU BORDEAUX 4

UMR n°5113, intitulée Groupe de recherche en économie théorique et appliquée

Directeur : M. Yannick LUNG, professeur
Directeur-adjoint : M. Marc-Alexandre SENEGAS, professeur
Section d'évaluation : 37

UMR n°5114, intitulée Centre de droit comparé du travail et de la sécurité sociale
Directrice : Mlle Isabelle DAUGAREILH, directeur de recherche
Section d'évaluation : 36

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE
BORDEAUX, UNIVERSITE VICTOR SEGALEN BORDEAUX 2

UMR n°5116, intitulée Centre Emile Durkheim - Politiques, Sociétés, Territoires
Directeur : M. Antoine ROGER, professeur agrégé
Directeur-adjoint : M. Andrew SMITH, directeur de recherche
Section d'évaluation : 40

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :UNIVERSITE DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR,
UNIVERSITE MICHEL DE MONTAIGNE BORDEAUX 3

UMR n°5478, intitulée Centre de recherches sur la langue et les textes basques
Directeur : M. Ricardo ETXEPARE, chargé de recherche
Section d'évaluation : 34

Délégation Centre-Est

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :UNIVERSITE DE TECHNOLOGIE DE
BELFORT-MONTBELIARD, UNIVERSITE D'ORLEANS, UNIVERSITE MICHEL DE
MONTAIGNE BORDEAUX 3

Etablissements partenaires : MINISTERE CULTURE ET COMMUNICATION, CEA, INRAP
UMR n°5060, intitulée Institut de Recherche sur les Archéomatériaux
Directeur : M. Philippe FLUZIN, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Bernard GRATUZE, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Pierre GUIBERT, ingénieur de recherche
Institut secondaire : Institut de chimie
Sections d'évaluation : 32, 31, 5, 19

Délégation Languedoc-Roussillon

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE MONTPELLIER 1

UMR n°5112, intitulée Centre d'Etudes Politiques de l'Europe Latine
Directeur : M. Hubert PERES, professeur
Directeur-adjoint : M. Pierre VALARIE, chargé de recherche
Section d'évaluation : 40

UMR n°5815, intitulée Dynamiques du droit
Directrice : Mme Vincente FORTIER, directeur de recherche
Section d'évaluation : 36

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE PAUL VALERY MONTPELLIER 3

UMR n°5186, intitulée Institut de recherche sur la Renaissance, l'Age Classique, et les
Lumières.
Directrice : Mme Nathalie VIENNE-GUERRIN, professeur

Directeur-adjoint : M. Jean pierre SCHANDELER, chargé de recherche
Section d'évaluation : 35

UMR n°5267, intitulée PRAXILING
Directeur : M. Bruno BONU, maître de conférences
Section d'évaluation : 34

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA
COMMUNICATION, UNIVERSITE PAUL VALERY MONTPELLIER 3

Etablissement partenaire : INRAP
UMR n°5140, intitulée Archéologie des sociétés méditerranéennes
Directeur : M. David LEFEVRE, professeur
Directeur-adjoint : M. Eric GAILLED RAT, chargé de recherche
Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement
Sections d'évaluation : 31, 32

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :CENTRE INTERNATIONAL D'ETUDES
SUPERIEURES EN SCIENCES AGRONOMIQUES, INSTITUT NATIONAL DE LA
RECHERCHE AGRONOMIQUE, UNIVERSITE MONTPELLIER 1

UMR n°5474, intitulée Laboratoire Montpellierain d'Economie Théorique et Appliquée
Directeur : M. Jean michel SALLES, directeur de recherche
Directrice-adjointe : Mme Mabel TIDBALL, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Thierry BLAYAC, maître de conférences
Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement
Section d'évaluation : 37

Délégation Midi-Pyrénées

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE DES SCIENCES SOCIALES DE
TOULOUSE 1

Etablissements partenaires : INRA, EHESS PARIS
UMR n°5604, intitulée Groupe de recherche en économie mathématique et quantitative
Directeur : M. philippe BONTEMS, directeur de recherche
Directrice-adjointe : Mme Karine VAN DER STRAETEN TABARY, chargé de recherche
Sections d'évaluation : 37, 1

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE LE MIRAIL TOULOUSE 2

UMR n°5136, intitulée France méridionale et Espagne : histoire des sociétés du Moyen-Âge
à l'époque contemporaine
Directeur : M. Jean-Marc OLIVIER, maître de conférences
Directeur-adjoint : M. Jean-Loup ABBE, professeur
Directeur-adjoint : M. Michel BERTRAND, professeur
Sections d'évaluation : 32, 33

Etablissement partenaire : EHESS PARIS
UMR n°5193, intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Solidarités, Sociétés, Territoires
Directrice : Mme Marie-christine JAILLET, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Michel GROSSETTI, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Denis ECKERT, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Jean-Pierre ALBERT, directeur d'études
Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement

Sections d'évaluation : 39, 36, 38

Etablissements partenaires : UNIVERSITE BORDEAUX 3, EC. PRATIQUE DES HAUTES ETUDES PARIS

UMR n°5263, intitulée Cognition, Langues, Langages, Ergonomie

Directeur : M. Jean-francois BONNEFON, chargé de recherche

Directeur-adjoint : M. Eric RAUFASTE, professeur

Directeur-adjoint : M. Fabio MONTERMINI, chargé de recherche

Institut secondaire : Institut des sciences biologiques

Sections d'évaluation : 34, 27

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :UNIVERSITE LE MIRAIL TOULOUSE 2, UNIVERSITE PAUL SABATIER TOULOUSE 3

Etablissement partenaire : CEREQ MARSEILLE

UMR n°5044, intitulée Centre d'étude et de recherche Travail, Organisations, Pouvoirs

Directeur : M. Vincent SIMOULIN, professeur

Section d'évaluation : 40

Délégation Rhône Auvergne

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE LUMIERE LYON 2

UMR n°5133, intitulée ARCHEORIENT - Environnements et sociétés de l'Orient ancien

Directrice : Mme Emmanuelle VILA, chargé de recherche

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement

Sections d'évaluation : 31, 32

UMR n°5596, intitulée Dynamique du langage

Directeur : M. Francois PELLEGRINO, directeur de recherche

Directrice-adjointe : Mme Harriet JISA, professeur

Institut secondaire : Institut des sciences biologiques

Section d'évaluation : 34

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :ECOLE NATIONALE DES TRAVAUX PUBLICS ETAT, UNIVERSITE LUMIERE LYON 2

UMR n°5593, intitulée Laboratoire d'économie des transports

Directeur : M. Charles RAUX, ingénieur de recherche

Directeur-adjoint : M. Jean-pierre NICOLAS, chargé de recherche

Sections d'évaluation : 39, 37

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1, UNIVERSITE LUMIERE LYON 2

Etablissement partenaire : INRAP

UMR n°5138, intitulée Archéométrie et archéologie : Origine, Datation et Technologies des matériaux

Directeur : M. Nicolas REVEYRON, professeur

Directrice-adjointe : Mme Christine OBERLIN, ingénieur de recherche

Institut secondaire : Institut de chimie

Sections d'évaluation : 32, 31

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :UNIVERSITE JEAN MONNET ST-ETIENNE, UNIVERSITE LUMIERE LYON 2

UMR n°5137, intitulée Centre de recherches critiques du droit
Directrice : Mlle Isabelle SAYN, chargé de recherche
Section d'évaluation : 36

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE LYON,
INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES LYON, UNIVERSITE LUMIERE LYON 2

UMR n°5062, intitulée Institut d'Asie orientale
Directeur : M. Guy FAURE, chargé de recherche
Sections d'évaluation : 33, 40, 39

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE LYON,
INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE PEDAGOGIQUE, UNIVERSITE LUMIERE LYON 2

Etablissement partenaire : ECOLE CENTRALE DE LYON
UMR n°5191, intitulée Interactions, Corpus, Apprentissage, Représentations
Directrice : Mme SANDRA TESTON-BONNARD, maître de conférences
Directrice-adjointe : Mlle Kristine LUND, ingénieur de recherche
Institut secondaire : Institut des sciences informatiques et de leurs interactions
Section d'évaluation : 34

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE LYON,
INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES LYON, UNIVERSITE JEAN MONNET ST-ETIENNE,
UNIVERSITE LUMIERE LYON 2

Etablissements partenaires : UNIVERSITE MONTPELLIER 3, UNIVERSITE PARIS 8, INST
NAT RECHERCHE TRANSPORTS SECURITE
UMR n°5206, intitulée Triangle: Action, Discours, Pensée politique et économique
Directeur : M. Jean-Claude ZANCARINI, professeur
Directeur-adjoint : M. Renaud PAYRE, professeur
Section d'évaluation : 40

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE LYON,
UNIVERSITE BLAISE PASCAL CLERMONT FERRAND 2, UNIVERSITE JEAN MONNET
ST-ETIENNE, UNIVERSITE LUMIERE LYON 2

UMR n°5037, intitulée Institut d'Histoire de la Pensée classique
Directeur : M. Pierre-François MOREAU, professeur
Section d'évaluation : 35

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE LYON,
UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1, UNIVERSITE JEAN MONNET ST-ETIENNE,
UNIVERSITE LUMIERE LYON 2

Etablissement partenaire : CENTRE ANTICANCEREUX L BERARD
UMR n°5824, intitulée Groupe d'analyse et de théorie économique Lyon St-Etienne
Directrice : Mme Marie-claire VILLEVAL, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Stephane RIOU, maître de conférences
Section d'évaluation : 37

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE LYON,
UNIVERSITE JEAN MONNET ST-ETIENNE, UNIVERSITE JEAN-MOULIN LYON 3,
UNIVERSITE LUMIERE LYON 2

UMR n°5189, intitulée Histoire et sources des mondes antiques

Directrice : Mme Michèle BRUNET, professeur
Section d'évaluation : 32

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE LYON,
UNIVERSITE JEAN MONNET ST-ETIENNE, UNIVERSITE LUMIERE LYON 2, UNIVERSITE
STENDHAL GRENOBLE 3

UMR n°5611, intitulée Littérature, idéologies, représentations aux XVIIIe et XIXe siècles
Directeur : M. Philippe REGNIER, directeur de recherche
Section d'évaluation : 35

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE LYON,
UNIVERSITE JEAN-MOULIN LYON 3, UNIVERSITE LUMIERE LYON 2, UNIVERSITE
SCIENCES SOCIALES PIERRE MENDES FRANCE GRENOBLE 2

UMR n°5190, intitulée Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes (moderne et
contemporaine)
Directeur : M. Bernard HOURS, professeur
Directeur-adjoint : M. Pierre VERNUS, maître de conférences
Section d'évaluation : 33

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : ECOLE DES HAUTES ETUDES EN SCIENCES
SOCIALES PARIS, ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE LYON, UNIVERSITE D'AVIGNON
ET DES PAYS DU VAUCLUSE, UNIVERSITE JEAN-MOULIN LYON 3, UNIVERSITE
LUMIERE LYON 2

UMR n°5648, intitulée Centre inter-universitaire d'études médiévales
Directeur : M. Jacques CHIFFOLEAU, directeur d'études
Directeur-adjoint : M. Jean-Louis GAULIN, professeur
Section d'évaluation : 32

Institut de rattachement : Institut des sciences informatiques et de leurs interactions

Délégation Alpes

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : INSTITUT POLYTECHNIQUE GRENOBLE

Etablissement partenaire : UNIVERSITE GRENOBLE 1
UMR n°5272, intitulée LABORATOIRE G-SCOP
Directeur : M. Yannick FREIN, Professeur
Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes
Sections d'évaluation : 7, 9, 1

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE JOSEPH FOURIER GRENOBLE 1

Etablissement partenaire : INSTITUT POLYTECHNIQUE GRENOBLE
UMR n°5104, intitulée VERIMAG
Directeur : M. Nicolas HALBWACHS, directeur de recherche
Directrice-adjointe : Mlle Susanne GRAF, directeur de recherche
Section d'évaluation : 7

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT POLYTECHNIQUE GRENOBLE,
UNIVERSITE JOSEPH FOURIER GRENOBLE 1, UNIVERSITE SCIENCES SOCIALES
PIERRE MENDES FRANCE GRENOBLE 2

Etablissement partenaire : UNIVERSITE GRENOBLE 3

UMR n°5217, intitulée Laboratoire d'Informatique de Grenoble

Directeur : M. Hervé MARTIN, professeur

Directeur-adjoint : M. Yves DENNEULIN, professeur

Directeur-adjoint : M. Eric GAUSSIER, professeur

Directrice-adjointe : Mme Gaëlle CALVARY, professeur

Instituts secondaires : Institut des sciences humaines et sociales ; Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes ; Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions

Sections d'évaluation : 7, 34

Délégation Aquitaine-Limousin

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT POLYTECHNIQUE DE BORDEAUX, UNIVERSITE SCIENCES ET TECHNOLOGIES BORDEAUX 1, UNIVERSITE VICTOR SEGALEN BORDEAUX 2

UMR n°5800, intitulée Laboratoire Bordelais de Recherche en Informatique

Directeur : M. Pascal WEIL, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Eric SOPENA, professeur

Instituts secondaires : Institut des sciences biologiques ; Institut des sciences humaines et sociales ; Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes ; Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions

Section d'évaluation : 7

Délégation Languedoc-Roussillon

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE SCIENCES ET TECHNIQUES DU LANGUEDOC MONTPELLIER 2

Etablissements partenaires : UNIVERSITE MONTPELLIER 1, UNIVERSITE MONTPELLIER 3, UNIVERSITE PERPIGNAN, SUP AGRO

UMR n°5506, intitulée Laboratoire d'informatique, de robotique et de microélectronique de Montpellier

Directeur : M. Jean-Claude KONIG, professeur

Directeur-adjoint : M. Francois PIERROT, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Michel RENOVELL, directeur de recherche

Directrice-adjointe : Mlle Marianne HUCHARD, professeur

Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes

Sections d'évaluation : 7, 8, 22

Délégation Midi-Pyrénées

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE TOULOUSE, UNIVERSITE DES SCIENCES SOCIALES DE TOULOUSE 1, UNIVERSITE LE MIRAIL TOULOUSE 2, UNIVERSITE PAUL SABATIER TOULOUSE 3

UMR n°5505, intitulée Institut de recherche en informatique de Toulouse

Directeur : M. Luis FARINAS DEL CERRO, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Michel DAYDE, professeur

Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes

Sections d'évaluation : 7, 34

Délégation Rhône Auvergne

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE LYON,
UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1

UMR n°5668, intitulée Laboratoire d'informatique du parallélisme
Directeur : M. Gilles VILLARD, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Daniel HIRSCHKOFF, maître de conférences
Section d'évaluation : 7

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : ECOLE CENTRALE DE LYON, INSTITUT
NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES LYON, UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1,
UNIVERSITE LUMIERE LYON 2

UMR n°5205, intitulée Laboratoire d'Informatique en Images et Systèmes d'Information
Directeur : M. Atilla BASKURT, professeur
Directeur-adjoint : M. Mohand-Said HACID, professeur
Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes
Sections d'évaluation : 7, 37

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes

Délégation Alpes

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : INSTITUT POLYTECHNIQUE GRENOBLE

Etablissements partenaires : CTR TECH DU PAPIER, EFPG
UMR n°5518, intitulée Laboratoire de Génie des Procédés Papetiers
Directrice : Mme Evelyne MAURET, professeur
Section d'évaluation : 10

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE JOSEPH FOURIER GRENOBLE 1

Etablissement partenaire : CEA GRENOBLE
UMR n°5129, intitulée Laboratoire des technologies de la microélectronique
Directeur : M. Olivier JOUBERT, directeur de recherche
Directrice-adjointe : Mme Jumana BOUSSEY-SAID, directeur de recherche
Institut secondaire : Institut de physique
Section d'évaluation : 8

Etablissement partenaire : INSTITUT POLYTECHNIQUE GRENOBLE
UMR n°5520, intitulée Laboratoire de Rhéologie
Directeur : M. Albert MAGNIN, directeur de recherche
Sections d'évaluation : 10, 9, 11

Etablissements partenaires : INSTITUT POLYTECHNIQUE GRENOBLE, ENV LYON
UMR n°5525, intitulée Techniques de l'Ingénierie Médicale et de la Complexité -
Informatique, Mathématiques et Applications de Grenoble
Directeur : M. Philippe CINQUIN, professeur des universités - praticien hospitalier
Directrice-adjointe : Mme Jocelyne TROCCAZ, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Benoît POLACK, professeur des universités - praticien hospitalier
Instituts secondaires : Institut des sciences informatiques et de leurs interactions ; Institut des
sciences biologiques
Sections d'évaluation : 7, 30

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT POLYTECHNIQUE GRENOBLE,

UNIVERSITE DE SAVOIE CHAMBERY

Etablissement partenaire : UNIVERSITE GRENOBLE 1
UMR n°5130, intitulée Institut de Microélectronique, Electromagnétisme et Photonique-Laboratoire d'Hyperfréquence et Caractérisation
Directeur : M. Gerard GHIBAUDO, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Jean-Emmanuel BROQUIN, professeur
Directeur-adjoint : M. Jean-Louis COUTAZ, professeur
Institut secondaire : Institut de physique
Section d'évaluation : 8

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :INSTITUT POLYTECHNIQUE GRENOBLE, UNIVERSITE JOSEPH FOURIER GRENOBLE 1

UMR n°5159, intitulée Techniques de l'Informatique et de la Microélectronique pour l'Architecture de systèmes intégrés
Directrice : Mme Dominique BORRIONE, professeur
Directeur-adjoint : M. Salvador MIR, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Regis LEVEUGLE, professeur
Institut secondaire : Institut des sciences informatiques et de leurs interactions
Sections d'évaluation : 7, 8

UMR n°5269, intitulée Laboratoire de Génie Electrique de Grenoble
Directeur : M. James ROUDET, professeur
Directeur-adjoint : M. Olivier LESAIN, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Yves MARECHAL, professeur
Section d'évaluation : 8

UMR n°5519, intitulée Laboratoire des Ecoulements Géophysiques et Industriels
Directeur : M. Christophe BAUDET, professeur
Institut secondaire : Institut national des sciences de l'univers
Sections d'évaluation : 10, 19, 20

UMR n°5521, intitulée Sols, solides, structures - risques
Directeur : M. Jacques-jean-marie DESRUES, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Pascal VILLARD, professeur
Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement
Section d'évaluation : 9

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :INSTITUT POLYTECHNIQUE GRENOBLE, UNIVERSITE JOSEPH FOURIER GRENOBLE 1, UNIVERSITE STENDHAL GRENOBLE 3

Etablissements partenaires : UNIVERSITE GRENOBLE 2, INRIA
UMR n°5216, intitulée Grenoble Image, Parole, Signal, Automatique
Directeur : M. Jean-michel DION, directeur de recherche
Instituts secondaires : Institut des sciences humaines et sociales ; Institut des sciences informatiques et de leurs interactions
Sections d'évaluation : 7, 34, 9

Délégation Aquitaine-Limousin

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :INSTITUT POLYTECHNIQUE DE BORDEAUX, UNIVERSITE SCIENCES ET TECHNOLOGIES BORDEAUX 1

Etablissement partenaire : ENITA
UMR n°5218, intitulée Laboratoire de l'intégration, du matériau au système
Directeur : M. Pascal FOUILLAT, Professeur
Directrice-adjointe : Mme Valérie VIGNERAS LEFEBVRE, professeur
Directeur-adjoint : M. Claude PELLET, professeur
Directeur-adjoint : M. Jean-Paul BOURRIERES, Professeur
Sections d'évaluation : 8, 7, 30

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :TOTAL SA, UNIVERSITE DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

UMR n°5150, intitulée Laboratoire des Fluides Complexes et leurs Réservoirs
Directeur : M. Gilles PIJAUDIER-CABOT, Professeur
Section d'évaluation : 10

Délégation Languedoc-Roussillon

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE SCIENCES ET TECHNIQUES DU LANGUEDOC MONTPELLIER 2

UMR n°5214, intitulée Institut d'Electronique du Sud
Directeur : M. Alain FOUCARAN, professeur
Directeur-adjoint : M. Fabien PASCAL, professeur
Directeur-adjoint : M. Philippe CHRISTOL, professeur
Institut secondaire : Institut de physique
Section d'évaluation : 8

UMR n°5508, intitulée Laboratoire de mécanique et génie civil
Directeur : M. Moulay-Said EL YOUSOUFI, maître de conférences
Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement
Section d'évaluation : 9

Délégation Midi-Pyrénées

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES TOULOUSE

Etablissement partenaire : INRA
UMR n°5504, intitulée Laboratoire d'Ingénierie des Systèmes Biologiques et des Procédés
Directeur : M. Nicholas LINDLEY, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Pierre MONSAN, professeur
Directeur-adjoint : M. Alain LINE, professeur
Directeur-adjoint : M. Philippe BLANC, ingénieur de recherche
Instituts secondaires : Institut d'écologie et environnement ; Institut des sciences biologiques
Sections d'évaluation : 30, 10, 21

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE TOULOUSE, UNIVERSITE PAUL SABATIER TOULOUSE 3

UMR n°5213, intitulée Laboratoire Plasma et Conversion d'Energie
Directeur : M. Christian LAURENT, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Maurice FADEL, professeur
Sections d'évaluation : 8, 10

UMR n°5502, intitulée Institut de mécanique des fluides de Toulouse
Directeur : M. François CHARRU, professeur
Instituts secondaires : Institut d'écologie et environnement ; Institut national des sciences de l'univers
Sections d'évaluation : 10, 20

UMR n°5503, intitulée Laboratoire de génie chimique
Directrice : Mme Beatrice BISCANS, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Xavier JOULIA, professeur
Directeur-adjoint : M. Patrice BACCHIN, maître de conférences
Section d'évaluation : 10

Délégation Rhône Auvergne

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES MINES ST-ETIENNE

UMR n°5146, intitulée Laboratoire Claude Goux
Directrice : Mme Anna FRACZKIEWICZ, directeur de recherche
Section d'évaluation : 9

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES LYON

UMR n°5259, intitulée Laboratoire de mécanique des contacts et des structures
Directeur : M. Alain COMBESCURE, professeur
Section d'évaluation : 9

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1

Etablissement partenaire : CPE LYON
UMR n°5007, intitulée Laboratoire d'automatique et de génie des procédés
Directeur : M. Hatem FESSI, Professeur
Sections d'évaluation : 10, 7

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE JEAN MONNET ST-ETIENNE

Etablissement partenaire : CPE LYON
UMR n°5516, intitulée Laboratoire HUBERT CURIEN
Directeur : M. Florent PIGEON, professeur
Directeur-adjoint : M. Youcef OUERDANE, professeur
Institut secondaire : Institut de physique
Sections d'évaluation : 8, 4, 7

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : ECOLE CENTRALE DE LYON, ECOLE NATIONALE D'INGENIEURS ST-ETIENNE

UMR n°5513, intitulée Laboratoire de tribologie et dynamique des systèmes
Directeur : M. Denis MAZUYER, professeur
Directeur-adjoint : M. Fabrice THOUVEREZ, professeur
Section d'évaluation : 9

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES LYON, UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1

UMR n°5008, intitulée Centre de thermique de Lyon
Directrice : Mme Daniele ESCUDIE, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Jocelyn BONJOUR, professeur
Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement
Section d'évaluation : 10

UMR n°5510, intitulée Matériaux : Ingénierie et Science
Directeur : M. Joël COURBON, professeur
Institut secondaire : Institut de chimie
Sections d'évaluation : 9, 11, 15

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : ECOLE CENTRALE DE LYON, INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES LYON, UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1

UMR n°5005, intitulée Laboratoire Ampère
Directeur : M. Laurent NICOLAS, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Guy CLERC, professeur
Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement
Sections d'évaluation : 8, 7, 29

Etablissement partenaire : UNIVERSITE ST-ETIENNE
UMR n°5509, intitulée Laboratoire de mécanique des fluides et d'acoustique
Directeur : M. Michel LANCE, professeur
Directeur-adjoint : M. Philippe BLANC-BENON, directeur de recherche
Sections d'évaluation : 10, 9

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE, INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES LYON, UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1

Etablissements partenaires : HOSPICES CIVILS DE LYON, CENTRE ANTICANCEREUX L BERARD
UMR n°5220, intitulée Centre de Recherche en Acquisition et Traitement d'Images pour la Santé
Directrice : Mme Isabelle MAGNIN, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Didier REVEL, professeur des universités - praticien hospitalier
Instituts secondaires : Institut des sciences biologiques ; Institut des sciences informatiques et de leurs interactions
Sections d'évaluation : 7, 9, 30

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : ECOLE CENTRALE DE LYON, ECOLE SUPERIEURE DE CHIMIE PHYSIQUE ELECTRONIQUE DE LYON, INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES LYON, UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1

UMR n°5270, intitulée Institut des nanotechnologies de Lyon
Directeur : M. Guy HOLLINGER, directeur de recherche
Directrice-adjointe : Mme Catherine CHEVALLIER, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Christian SEASSAL, directeur de recherche
Instituts secondaires : Institut de chimie ; Institut de physique
Sections d'évaluation : 8, 14

Institut de rattachement : Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions

Délégation Alpes

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE DE SAVOIE CHAMBERY

UMR n°5127, intitulée Laboratoire de mathématiques
Directeur : M. Didier BRESCH, directeur de recherche
Institut secondaire : Institut des sciences informatiques et de leurs interactions
Section d'évaluation : 1

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE JOSEPH FOURIER GRENOBLE 1

UMR n°5582, intitulée Institut Fourier
Directeur : M. Gerard BESSON, directeur de recherche
Section d'évaluation : 1

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :INSTITUT POLYTECHNIQUE GRENOBLE,
UNIVERSITE JOSEPH FOURIER GRENOBLE 1, UNIVERSITE SCIENCES SOCIALES
PIERRE MENDES FRANCE GRENOBLE 2

Etablissement partenaire : INRIA RHONE ALPES
UMR n°5224, intitulée Laboratoire Jean Kuntzmann
Directeur : M. Eric BONNETIER, professeur
Instituts secondaires : Institut des sciences informatiques et de leurs interactions ; Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes
Sections d'évaluation : 1, 7

Délégation Aquitaine-Limousin

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

Etablissement partenaire : INRIA
UMR n°5142, intitulée Laboratoire de mathématiques et de leurs applications
Directeur : M. Laurent BORDES, professeur
Instituts secondaires : Institut des sciences informatiques et de leurs interactions ; Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes
Section d'évaluation : 1

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :INSTITUT POLYTECHNIQUE DE BORDEAUX,
UNIVERSITE SCIENCES ET TECHNOLOGIES BORDEAUX 1, UNIVERSITE VICTOR
SEGALEN BORDEAUX 2

Etablissement partenaire : INRIA
UMR n°5251, intitulée Institut de Mathématiques de Bordeaux
Directeur : M. Jean-François JAULENT, Professeur
Institut secondaire : Institut des sciences informatiques et de leurs interactions
Section d'évaluation : 1

Délégation Languedoc-Roussillon

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE SCIENCES ET TECHNIQUES DU
LANGUEDOC MONTPELLIER 2

UMR n°5149, intitulée Institut de Mathématiques et de Modélisation de Montpellier
Directeur : M. Paul-Emile PARADAN, professeur

Directeur-adjoint : M. Jean Michel MARIN, professeur
Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes
Sections d'évaluation : 1, 10

Délégation Midi-Pyrénées

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES TOULOUSE, UNIVERSITE DES SCIENCES SOCIALES DE TOULOUSE 1, UNIVERSITE LE MIRAIL TOULOUSE 2, UNIVERSITE PAUL SABATIER TOULOUSE 3

UMR n°5219, intitulée Institut de mathématiques de Toulouse
Directeur : M. Patrick CATTIAUX, professeur
Directeur-adjoint : M. Jean-Marc SCHLENKER, professeur
Institut secondaire : Institut des sciences informatiques et de leurs interactions
Section d'évaluation : 1

Délégation Rhône Auvergne

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE LYON

Etablissement partenaire : INRIA
UMR n°5669, intitulée Unite de mathématiques pures et appliquées
Directeur : M. Laurent BERGER, professeur
Section d'évaluation : 1

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : ECOLE CENTRALE DE LYON, INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES LYON, UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1

UMR n°5208, intitulée Institut Camille Jordan
Directrice : Mme Elisabeth ROUY-MIRONESCU, professeur
Instituts secondaires : Institut des sciences informatiques et de leurs interactions ; Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes
Section d'évaluation : 1

Institut de rattachement : Institut national des sciences de l'univers

Délégation Alpes

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE JOSEPH FOURIER GRENOBLE 1

UMR n°5183, intitulée Laboratoire de glaciologie et géophysique de l'environnement
Directeur : M. Paolo LAJ, physicien
Directeur-adjoint : M. Jean-luc JAFFREZO, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Gerhard KRINNER, directeur de recherche
Instituts secondaires : Institut d'écologie et environnement ; Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes
Sections d'évaluation : 19, 20, 9

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT, UNIVERSITE JOSEPH FOURIER GRENOBLE 1

Etablissements partenaires : INSTITUT POLYTECHNIQUE GRENOBLE, CEMAGREF
UMR n°5564, intitulée Laboratoire d'étude des transferts en hydrologie et environnement
Directeur : M. Thierry LEBEL, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Jean-paul LAURENT, ingénieur de recherche

Directeur-adjoint : M. Patrick PIERSON, professeur
Instituts secondaires : Institut d'écologie et environnement ; Institut des sciences biologiques
Sections d'évaluation : 20, 19

Délégation Aquitaine-Limousin

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE SCIENCES ET TECHNOLOGIES
BORDEAUX 1

UMR n°5804, intitulée Laboratoire d'astrophysique de Bordeaux
Directeur : M. Patrick CHARLOT, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Jean-Marc HURE, professeur
Section d'évaluation : 17

Etablissement partenaire : UNIVERSITE BORDEAUX 4
UMR n°5805, intitulée Environnements et paléoenvironnements océaniques et continentaux
Directeur : M. Antoine GREMARE, professeur
Directeur-adjoint : M. Thierry CORREGE, professeur
Instituts secondaires : Institut de chimie ; Institut d'écologie et environnement ; Institut des sciences biologiques
Sections d'évaluation : 19, 18, 20, 29

Délégation Languedoc-Roussillon

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE DE PERPIGNAN VIA DOMITIA

UMR n°5110, intitulée Centre de formation et de recherche sur les environnements méditerranéens
Directeur : M. Serge HEUSSNER, directeur de recherche
Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement
Sections d'évaluation : 19, 20

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE SCIENCES ET TECHNIQUES DU
LANGUEDOC MONTPELLIER 2

UMR n°5243, intitulée Géosciences Montpellier
Directeur : M. Jean-louis BODINIER, directeur de recherche
Sections d'évaluation : 18, 20

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :INSTITUT RECHERCHE POUR LE
DEVELOPPEMENT, UNIVERSITE MONTPELLIER 1, UNIVERSITE SCIENCES ET
TECHNIQUES DU LANGUEDOC MONTPELLIER 2

UMR n°5569, intitulée HydroSciences Montpellier
Directeur : M. Eric SERVAT, directeur de recherche
Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement
Section d'évaluation : 20

Délégation Midi-Pyrénées

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE PAUL SABATIER TOULOUSE 3

UMR n°5560, intitulée Laboratoire d'aérodynamique
Directeur : M. Frank ROUX, professeur
Directeur-adjoint : M. Serge PRIEUR, ingénieur de recherche

Directeur-adjoint : M. Dominique SERCA, maître de conférences
Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement
Section d'évaluation : 19

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :INSTITUT RECHERCHE POUR LE
DEVELOPPEMENT, UNIVERSITE PAUL SABATIER TOULOUSE 3

Etablissement partenaire : CENTRE NATIONAL D'ETUDES SPATIALES
UMR n°5563, intitulée Géosciences Environnement Toulouse
Directeur : M. François MARTIN, professeur
Directeur-adjoint : M. Patrick SEYLER, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Michel GREGOIRE, directeur de recherche
Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement
Sections d'évaluation : 18, 20

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :CENTRE NATIONAL D'ETUDES SPATIALES,
INSTITUT RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT, UNIVERSITE PAUL SABATIER
TOULOUSE 3

UMR n°5126, intitulée Centre d'études spatiales de la biosphère
Directeur : M. Yann KERR, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Jean-Philippe GASTELLU-ETCHEGORRY, professeur
Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement
Section d'évaluation : 20

UMR n°5566, intitulée Laboratoire d'études en Géophysique et océanographie spatiales
Directeur : M. Yves DU PENHOAT, directeur de recherche
Directrice-adjointe : Mme Catherine JEANDEL, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Philippe MAISONGRANDE, chargé de recherche
Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement
Sections d'évaluation : 19, 20

Délégation Rhône Auvergne

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE LYON,
UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1

UMR n°5574, intitulée Centre de recherche astrophysique de Lyon
Directeur : M. Bruno GUIDERDONI, directeur de recherche
Institut secondaire : Institut de physique
Section d'évaluation : 17

Art. 3.- Le mandat des directrices, des directeurs, des directrices adjointes et des directeurs adjoints mentionnés aux articles 1, 2 prend effet au 01 janvier 2011 pour une durée de quatre ans.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

DEC11A006DSI

Décision portant création et renouvellement des fédérations de recherche

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le conseil scientifique ou le comité d'évaluation et le conseil de fédération de chacune des fédérations, lorsqu'ils existent ;

Sur proposition du ou des directeurs scientifiques des instituts concernés ;

Vu l'accord des partenaires ;

Décide :

Art. 1. - Sont créées pour une durée de quatre ans à compter du 01 janvier 2011 les fédérations de recherche suivantes sous réserve de la conclusion des conventions correspondantes :

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes

Délégation Alpes

Partenaires : UNIVERSITE GRENOBLE 1, INSTITUT POLYTECHNIQUE GRENOBLE, UNIVERSITE GRENOBLE 2, UNIVERSITE GRENOBLE 3

FR n°3381, intitulée Pôle Grenoble Cognition

Directeur : M. Jean-luc SCHWARTZ, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Edouard GENTAZ, directeur de recherche

Directrice-adjointe : Mme Muriel NEY, chargé de recherche

Instituts secondaires : Institut des sciences biologiques ; Institut des sciences humaines et

sociales

Sections d'évaluation : 7, 27, 34

Délégation Rhône Auvergne

Partenaires : EC. NAT. SUP. MINES ST-ETIENNE, ECOLE CENTRALE DE LYON, ENISE

FR n°3410, intitulée Comportement et ingénierie des matériaux réactifs et vivants

Directeur : M. Sylvain DRAPIER, professeur

Sections d'évaluation : 9, 10

Partenaires : INSA LYON, ECOLE CENTRALE DE LYON, UNIVERSITE LYON 1, ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE LYON

FR n°3411, intitulée Collegium ingénierie et interfaces à Lyon

Directeur : M. Joël COURBON, professeur

Sections d'évaluation : 7, 8, 9, 10

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales

Délégation Alpes

Partenaires : UNIVERSITE GRENOBLE 2, UNIVERSITE GRENOBLE 1, INSTITUT POLYTECHNIQUE GRENOBLE

FR n°3391, intitulée Innovation, Connaissances et sociétés-INNOVACS

Directeur : M. Patrick LLERENA, professeur

Directrice-adjointe : Mme Dominique RIEU, professeur

Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes

Sections d'évaluation : 37, 36, 7

Délégation Aquitaine-Limousin

Partenaires : UNIVERSITE BORDEAUX 1, UNIVERSITE BORDEAUX 3, MINISTERE CULTURE ET COMMUNICATION, INRAP

FR n°3383, intitulée Fédération des Sciences Archéologiques de Bordeaux

Directeur : M. Henri DUDAY, directeur de recherche

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement

Sections d'évaluation : 32, 31

Institut de rattachement : Institut de physique

Délégation Alpes

Partenaires : UNIVERSITE GRENOBLE 1, INSTITUT POLYTECHNIQUE GRENOBLE

FR n°3422, intitulée Supraconducteurs, matériaux magnétiques et alliages réfractaires pour les applications

Directeur : M. Andre SULPICE, directeur de recherche

Sections d'évaluation : 6, 5, 4, 8, 15

Délégation Aquitaine-Limousin

Partenaires : UNIVERSITE BORDEAUX 1, INRIA, RHODIA CHIMIE

FR n°3297, intitulée Fédération Matière Molle

Directrice : Mme Annie COLIN, professeur
Directeur-adjoint : M. Hamid KELLAY, professeur
Instituts secondaires : Institut de chimie ; Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes ; Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions
Sections d'évaluation : 5, 11

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques

Délégation Alpes

Partenaires : UNIVERSITE GRENOBLE 1, CEA GRENOBLE

FR n°3425, intitulée Institut de Recherches en Technologies et Sciences pour le Vivant
Directeur : M. Jérôme GARIN, directeur de recherche
Sections d'évaluation : 16, 21, 23, 28

Délégation Rhône Auvergne

Partenaire : UNIVERSITE LYON 1

FR n°3302, intitulée Institut de biologie et chimie des protéines
Directeur : M. Gilbert DELEAGE, professeur
Directeur-adjoint : M. Christophe GEOURJON, ingénieur de recherche
Directeur-adjoint : M. Bernard VERRIER, directeur de recherche
Instituts secondaires : Institut de chimie ; Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes
Sections d'évaluation : 21, 30, 16, 13, 23

Institut de rattachement : Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions

Délégation Ile-de-France Est

Partenaire : UNIVERSITE EVRY

FR n°3409, intitulée Fédération de recherche de mathématiques d'Evry Val d'Essonne
Directeur : M. Christophe AMBROISE, professeur
Section d'évaluation : 1

Délégation Nord-Pas de Calais et Picardie

Partenaires : UNIVERSITE AMIENS, UNIVERSITE REIMS, UNIVERSITE COMPIEGNE

FR n°3399, intitulée ARC Mathématiques
Directeur : M. Olivier GOUBET, professeur
Section d'évaluation : 1

Délégation Rhône Auvergne

Partenaires : UNIVERSITE LYON 1, ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE LYON, ECOLE CENTRALE DE LYON, INSA LYON, UNIVERSITE LYON 2

FR n°3403, intitulée Fédération lyonnaise de modélisation et sciences numériques
Directeur : M. Jean-Louis BARRAT, professeur
Section d'évaluation : 1

Institut de rattachement : Institut des sciences informatiques et de leurs interactions

Délégation Midi-Pyrénées

Partenaires : UNIVERSITE TOULOUSE 3, UNIVERSITE TOULOUSE 1, UNIVERSITE TOULOUSE 2, INSA TOULOUSE, INP TOULOUSE

FR n°3424, intitulée Structure Fédérative de Recherche en Mathématiques et en Informatique de Toulouse

Directeur : M. Jean-Marc COUVEIGNES, maître de conférences

Section d'évaluation : 7

Art. 2. - Sont renouvelées pour une durée de quatre ans à compter du 01 janvier 2011 les fédérations de recherche suivantes sous réserve de la conclusion des avenants aux conventions correspondantes :

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes

Délégation Alpes

Partenaires : INSTITUT POLYTECHNIQUE GRENOBLE, UNIVERSITE GRENOBLE 1, UNIVERSITE CHAMBERY

FR n°2542, intitulée Fédération des Micro - NanoTechnologies

Directeur : M. Ahmad BSIESY , professeur

Directeur-adjoint : M. Bernard CHENEVIER, directeur de recherche

Directrice-adjointe : Mlle Mireille MOUIS, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Olivier JOUBERT, directeur de recherche

Directrice-adjointe : Mlle Cecile GOURGON, chargé de recherche

Sections d'évaluation : 8, 6, 15

Partenaires : UNIVERSITE GRENOBLE 1, INSTITUT POLYTECHNIQUE GRENOBLE

FR n°3345, intitulée Fédération Galileo Galilei de Grenoble

Directeur : M. Alain CARTELLIER, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Frédéric DUFOUR, professeur

Section d'évaluation : 10

Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

Partenaires : CEA, INRIA, EC. POLYTECHNIQUE, UNIVERSITE AIX-MARSEILLE 1, UNIVERSITE AIX-MARSEILLE 2, UNIVERSITE AIX-MARSEILLE 3, UNIVERSITE NANCY 1, UNIVERSITE DE NICE, UNIVERSITE TOULOUSE 3, UNIVERSITE PARIS 6, UNIVERSITE PARIS 11, UNIVERSITE PARIS 13

FR n°3029, intitulée Fédération de recherche fusion par confinement magnétique

Directrice : Mme Pascale HENNEQUIN, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Christian GRISOLIA, ingénieur du CEA

Instituts secondaires : Institut de chimie ; Institut de physique ; Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions

Sections d'évaluation : 4, 10

Délégation Midi-Pyrénées

Partenaires : INP TOULOUSE, UNIVERSITE TOULOUSE 3, INSA TOULOUSE

FR n°3089, intitulée Fluides, Energie, Réacteurs, Matériaux et Transferts

Directeur : M. Jacques MAGNAUDET, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Jean Pascal CAMBRONNE, professeur
Institut secondaire : Institut de chimie
Sections d'évaluation : 10, 15

Institut de rattachement : Institut de physique

Délégation Alpes

Partenaires : UNIVERSITE GRENOBLE 1, CEA

FR n°2601, intitulée Matière et Nanosciences
Directeur : M. Laurent LEVY, professeur
Instituts secondaires : Institut de chimie ; Institut des sciences biologiques
Sections d'évaluation : 6, 4, 5, 7, 8, 10, 14, 15, 23

Partenaire : UNIVERSITE CHAMBERY

FR n°2914, intitulée Modélisation, Simulation, Interactions fondamentales
Directeur : M. Patrick AURENCHE, directeur de recherche
Institut secondaire : Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions
Sections d'évaluation : 2, 1

Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

Partenaires : CEA , UNIVERSITE BORDEAUX 1, EC. POLYTECHNIQUE, ECOLE NAT SUP
TECHNIQUES AVANCEES, UNIVERSITE PARIS 11, OBSERVATOIRE DE PARIS, INSTITUT
OPTIQUE GRADUATE SCHOOL

FR n°2707, intitulée Fédération de Recherche Lasers et Plasmas
Directeur : M. Patrick MORA, directeur de recherche
Sections d'évaluation : 4, 10

Délégation Languedoc-Roussillon

Partenaire : UNIVERSITE MONTPELLIER 2

FR n°2851, intitulée Institut de physique de Montpellier
Directeur : M. Bernard GIL, directeur de recherche
Sections d'évaluation : 5, 2, 3, 6, 11

Délégation Midi-Pyrénées

Partenaire : UNIVERSITE TOULOUSE 3

FR n°2568, intitulée Institut de Recherche sur les Systèmes Atomiques et Moléculaires
Complexes
Directrice : Mme Beatrice CHATEL, directeur de recherche
Institut secondaire : Institut de chimie
Sections d'évaluation : 2, 4, 5, 13

Délégation Rhône Auvergne

Partenaires : UNIVERSITE LYON 1, ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE LYON, ECOLE
CENTRALE DE LYON, INSA LYON

FR n°3127, intitulée Fédération de Physique André Marie Ampère

Directeur : M. Michel BROYER, professeur
Directeur-adjoint : M. Alain PUMIR, directeur de recherche
Instituts secondaires : Institut de chimie ; Institut national des sciences de l'univers ; Institut national de physique nucléaire et de physique des particules ; Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes
Sections d'évaluation : 4, 2, 5, 6

Institut de rattachement : Institut de chimie

Délégation Alpes

Partenaire : UNIVERSITE GRENOBLE 1

FR n°2607, intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Grenoble
Directeur : M. Pierre LABBE, professeur
Sections d'évaluation : 13, 11, 12, 16

Délégation Languedoc-Roussillon

Partenaires : UNIVERSITE MONTPELLIER 2, UNIVERSITE MONTPELLIER 1, CEA , ENSCM

FR n°3105, intitulée Fédération Chimie Balard
Directrice : Mlle Deborah JONES, directeur de recherche
Sections d'évaluation : 14, 11, 12, 13, 15, 16, 21, 22

Délégation Midi-Pyrénées

Partenaires : UNIVERSITE TOULOUSE 3, INP TOULOUSE, IRD MARSEILLE

FR n°2599, intitulée Institut de Chimie de Toulouse
Directeur : M. Jose antoine BACEIREDO, directeur de recherche
Directrice-adjointe : Mme Sylviane SABO ETIENNE, directeur de recherche
Sections d'évaluation : 14, 12

Délégation Rhône Auvergne

Partenaires : UNIVERSITE LYON 1, INSA LYON, ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE LYON, CPE LYON, UNIVERSITE ST-ETIENNE

FR n°3023, intitulée INSTITUT DE CHIMIE DE LYON
Directeur : M. Philippe SAUTET, directeur de recherche
Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes
Sections d'évaluation : 14, 11, 12, 13, 15, 16, 10, 21, 30

Institut de rattachement : Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions

Délégation Aquitaine-Limousin

Partenaire : UNIVERSITE PAU

FR n°2952, intitulée Institut pluridisciplinaire de recherche appliquée dans le domaine du génie pétrolier
Directrice : Mme Monique MADAUNE-TORT, professeur
Instituts secondaires : Institut national des sciences de l'univers ; Institut des sciences informatiques et de leurs interactions ; Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes
Sections d'évaluation : 1, 10, 18

Art. 3. - Le mandat des directrices, des directeurs, des directrices adjointes et des directeurs adjoints mentionnés aux articles 1, 2 prend effet au 01 janvier 2011 pour une durée de quatre ans.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

DEC11A007DSI

Décision portant création et renouvellement des formations de recherche en évolution

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le comité scientifique ou le comité d'évaluation et le conseil de laboratoire de chacune des formations, lorsqu'ils existent ;

Sur proposition du ou des directeurs scientifiques des instituts concernés ;

Décide :

Art. 1. - Sont créées pour une durée de deux ans à compter du 01 janvier 2011 les formations de recherche en évolution suivantes :

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes

Délégation Alpes

FRE n°3405, intitulée AGeing-IMaging

Responsable : M. Philippe BULET, directeur de recherche

Instituts secondaires : Institut des sciences biologiques ; Institut des sciences informatiques et de leurs interactions

Sections d'évaluation : 7, 30

Délégation Rhône Auvergne

FRE n°3312, intitulée Laboratoire des procédés en milieux granulaires

Responsable : M. Christophe PIJOLAT, professeur

Sections d'évaluation : 10, 9

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques

Délégation Aquitaine-Limousin

FRE n°3313, intitulée Imagerie moléculaire et fonctionnelle : de la physiologie à la thérapie
Responsable : M. Chretien MOONEN, directeur de recherche
Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes
Sections d'évaluation : 30, 27

Délégation Paris B

FRE n°3402, intitulée Biologie de l'ARN
Responsable : M. Olivier JEAN-JEAN, directeur de recherche
Section d'évaluation : 22

Délégation Rhône Auvergne

FRE n°3310, intitulée Dysfonctionnements de l'homéostasie tissulaire et ingénierie thérapeutique
Responsable : M. Bernard VERRIER, directeur de recherche
Instituts secondaires : Institut de chimie ; Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes
Sections d'évaluation : 30, 21, 16, 9

FRE n°3406, intitulée Laboratoire sur le langage, le cerveau et la cognition
Responsable : Mme Tatjana NAZIR, directeur de recherche
Section d'évaluation : 27

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales

Délégation Aquitaine-Limousin

FRE n°3392, intitulée Europe, Européanité, Européanisation
Responsable : M. Jean-Paul REVAUGER, professeur
Section d'évaluation : 39

Délégation Rhône Auvergne

FRE n°3412, intitulée Groupe de recherches et d'études sur la méditerranée et le moyen orient
Responsable : M. Fabrice BALANCHE, professeur
Sections d'évaluation : 39, 33, 38, 40

Institut de rattachement : Institut de chimie

Délégation Aquitaine-Limousin

FRE n°3396, intitulée Pharmacochimie
Responsable : M. Gérard DELERIS, professeur
Institut secondaire : Institut des sciences biologiques
Sections d'évaluation : 16, 30

Art. 2. - Sont créées pour une durée d'un an à compter du 01 janvier 2011 les formations de recherche en évolution suivantes :

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales

Délégation Alpes

FRE n°3389, intitulée Laboratoire d'économie de la production de l'intégration internationale
Responsable : M. Patrick CRIQUI, directeur de recherche
Section d'évaluation : 37

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques

Délégation Ile-de-France Est

FRE n°3377, intitulée Epigénétique et cancer
Responsable : Mme Annick BELLAN, directeur de recherche
Sections d'évaluation : 22, 24

Délégation Languedoc-Roussillon

FRE n°3400, intitulée Centre de pharmacologie et innovation dans le diabète
Responsable : Mlle Anne-Dominique LAJOIX, maître de conférences
Section d'évaluation : 30

Art. 3. - Sont renouvelées pour une durée de deux ans à compter du 01 janvier 2011 les formations de recherche en évolution suivantes :

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes

Délégation Alsace

FRE n°3240, intitulée Institut de mécanique des fluides et des solides
Responsable : M. Robert MOSE, professeur
Sections d'évaluation : 10, 9, 30

Institut de rattachement : Institut de physique

Délégation Paris B

FRE n°3231, intitulée Laboratoire Jean PERRIN
Responsable : M. Didier CHATENAY, directeur de recherche
Section d'évaluation : 11

Art. 4. - Sont renouvelées pour une durée d'un an à compter du 01 janvier 2011 les formations de recherche en évolution suivantes :

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes

Délégation Midi-Pyrénées

FRE n°3213, intitulée Centre de recherche d'Albi en génie des procédés des solides divisés, de l'énergie et de l'environnement.
Responsable : M. Ange NZIHOU, professeur
Section d'évaluation : 10

Délégation Rhône Auvergne

FRE n°3237, intitulée Département génie civil et bâtiment
Responsable : M. Claude-Henri LAMARQUE, chef de laboratoire
Section d'évaluation : 9

Institut de rattachement : Institut de chimie

Délégation Paris B

FRE n°3207, intitulée Laboratoire Acides Nucléiques et BioPhotonique ANBioPhy
Responsable : Mme Marie-Christine MAUREL, Professeur
Institut secondaire : Institut des sciences biologiques
Sections d'évaluation : 16, 21

Art. 5. - Le mandat des responsables aux articles 1, 3 prend effet au 01 janvier 2011 pour une durée de deux ans.

Art. 6. - Le mandat des responsables aux articles 2, 4 prend effet au 01 janvier 2011 pour une durée d'un an.

Art. 7. - La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

DEC11A008DSI

Décision portant création et renouvellement des unités mixtes internationales

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le comité scientifique ou le comité d'évaluation et le conseil de laboratoire de chacune des unités, lorsqu'ils existent ;

Sur proposition du ou des directeurs scientifiques des instituts concernés ;

Vu l'accord des partenaires ;

Décide :

Art. 1. - Sont créées pour une durée de quatre ans à compter du 01 janvier 2011 les unités mixtes internationales suivantes sous réserve de la conclusion des conventions correspondantes :

Institut de rattachement : Institut national des sciences de l'univers

Délégation Paris Michel-Ange

Partenaire : UNIVERSITÉ LAVAL DE QUEBEC

UMI n°3376, intitulée TAKUVIK

Directeur : M. Marcel BABIN, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Jean CARIGNAN, ingénieur de recherche

Directeur-adjoint : M. Louis FORTIER, professeur

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement

Section d'évaluation : 18

Partenaire : UNIVERSITE DU CHILI

UMI n°3386, intitulée Laboratoire Franco-Chilien d'Astronomie
Directeur : M. Mario HAMUY, professeur
Section d'évaluation : 17

Art. 2. - Sont renouvelées pour une durée de quatre ans à compter du 01 janvier 2011 les unités mixtes internationales suivantes sous réserve de la conclusion des avenants aux conventions correspondantes :

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques

Délégation Alpes

Partenaires : UNIVERSITE GRENOBLE 1, EUROPEAN MOLECULAR BIOLOGY LABORATORY

UMI n°3265, intitulée Biologie structurale des interactions entre virus et cellule-hôte
Directeur : M. Stephen CUSACK, chef de laboratoire
Directeur-adjoint : M. Rob RUIGROK, professeur
Institut secondaire : Institut de chimie
Sections d'évaluation : 23, 21

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes

Délégation Paris Michel-Ange

Partenaires : UNIVERSITE NATIONALE DE SINGAPOUR, UNIVERSITE GRENOBLE 1, AGENCY FOR SCIENCE TECHNOLOGY AND RESEAR

UMI n°2955, intitulée Image and Pervasive Access Lab
Directeur : M. Daniel RACOCEANU, chargé de recherche
Institut secondaire : Institut des sciences informatiques et de leurs interactions
Section d'évaluation : 7

Institut de rattachement : Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions

Délégation Paris Michel-Ange

Partenaires : UNIVERSITE OF BRITISH COLUMBIA, UNIVERSITE DE WASHINGTON, UNIVERSITE DE CALGARY, UNIVERSITÉ SIMON FRASER, UNIVERSITÉ ALBERTA, UNIVERSITÉ VICTORIA

UMI n°3069, intitulée PIMS-Europe
Directeur : M. Alejandro ADEM, professeur
Instituts secondaires : Institut des sciences informatiques et de leurs interactions ; Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes
Sections d'évaluation : 1, 7

Art. 3. - Le mandat des directeurs et des directeurs adjoints mentionnés aux articles 1, 2 prend effet au 01 janvier 2011 pour une durée de quatre ans.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

DEC11A010DSI

Décision portant création des équipes de recherche labellisées

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du ou des directeurs scientifiques des instituts concernés ;

Décide :

Art. 1. - Sont créées pour une durée de quatre ans à compter du 01 janvier 2011 les équipes de recherche labellisées suivantes :

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques

Délégation Alpes

ERL n°5261, intitulée Pathogénie bactérienne et réponses cellulaires
Directrice : Mme Ina ATTREE, directeur de recherche
Section d'évaluation : 23

ERL n°5284, intitulée Dynamique des systèmes d'adhérence et différenciation
Directrice : Mme Corinne ALBIGES RIZO, directeur de recherche
Section d'évaluation : 23

Délégation Midi-Pyrénées

ERL n°5294, intitulée ERL Centre de recherche en cancérologie de Toulouse
Directeur : M. Jean jacques FOURNIE, directeur de recherche
Sections d'évaluation : 30, 22, 24

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes

Délégation Ile-de-France Est

ERL n°7240, intitulée Biomécanique cellulaire et respiratoire

Directeur : M. Daniel ISABEY, directeur de recherche

Section d'évaluation : 9

Art. 2. - Le mandat des directrices, des directeurs nommés à l'article 1 prend effet au 01 janvier 2011 pour une durée de quatre ans.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

DEC11A011DSI

Décision portant création et renouvellement des unités propres de service

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu l'avis émis par le comité d'orientation et de surveillance et le conseil de laboratoire de chacune des unités lorsqu'ils existent ;

Sur proposition du ou des directeurs scientifiques des instituts concernés ;

Décide :

Art. 1. - Est créée, pour une durée de quatre ans à compter du 01 janvier 2011 l'unité propre de service suivante :

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales

Délégation Alpes

UPS n°3390, intitulée Institut Européen de données financières
Directeur : M. Patrice FONTAINE, professeur agrégé
Section d'évaluation : 37

Art. 2. - Sont renouvelées, pour une durée de quatre ans à compter du 01 janvier 2011 les unités propres de service suivantes :

Institut de rattachement : Institut de chimie

Délégation Languedoc-Roussillon

UPS n°3035, intitulée Unité de Gestion de la Chimiothèque Nationale
Directeur : M. Philippe JAUFFRET, ingénieur de recherche
Sections d'évaluation : 16, 12

Institut de rattachement : Institut de physique

Délégation Alpes

UPS n°2070, intitulée Consortium de Recherches pour l'Emergence des Technologies

Avancées

Directeur : M. Eric BEAUGNON, professeur certifié

Instituts secondaires : Institut de chimie ; Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes

Sections d'évaluation : 6, 8, 15

Délégation Ile-de-France Sud

UPS n°2573, intitulée Démantèlement de l'installation nucléaire de base 106 (LURE)

Directeur : M. Nicolas PAUWELS, ingénieur de recherche

Section d'évaluation : 5

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales

Délégation Paris B

UPS n°2916, intitulée Support à l'accès unique aux données et aux documents numériques en Sciences Humaines et Sociales

Directeur : M. Jean-Luc PINOL, professeur

Directeur-adjoint : M. Richard WALTER, ingénieur de recherche

Sections d'évaluation : 33, 31, 32, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40

Institut de rattachement : Institut national des sciences de l'univers

Délégation Alpes

UPS n°2074, intitulée LAM/IRAM

Directeur : M. Pierre COX, directeur de recherche

Section d'évaluation : 17

Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

UPS n°855, intitulée Division technique INSU/SPU

Directeur : M. Etienne RUELLAN, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Michel CALZAS, ingénieur de recherche

Section d'évaluation : 19

Délégation Paris Michel-Ange

UPS n°3031, intitulée Unité de gestion de l'Institut National des Sciences de l'Univers

Directeur : M. Guy LAUVERGEON, ingénieur de recherche

Section d'évaluation :

Art. 3. - Est renouvelée, pour une durée de deux ans à compter du 01 janvier 2011 l'unité propre de service suivante :

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes

Délégation Centre-Est

UPS n°3112, intitulée Gestion de l'Institut Carnot ICEEL de Nancy

Directeur : M. Michel SARDIN, professeur

Section d'évaluation :

Art. 4. Le mandat des directeurs et des directeurs adjoints nommés aux articles 1, 2 prend effet au 01 janvier 2011 pour une durée de quatre ans.

Art. 5. Le mandat des directeurs et des directeurs adjoints nommés à l'article 3 prend effet au 01 janvier 2011 pour une durée de deux ans.

Art. 6. - La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

DEC11A012DSI

Décision portant création et renouvellement des unités mixtes de service

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service ;

Vu la décision n° 050099DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative aux modalités de rattachement des structures opérationnelles de recherche, des instituts fédératifs de recherche et des structures opérationnelles de service aux instituts ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis émis par le conseil des laboratoires de chacune des unités, lorsqu'il existe ;

Vu l'avis émis par le ou les directeurs scientifiques des instituts concernés ;

Décide :

Art. 1. - Sont créées, pour une durée de quatre ans à compter du 01 janvier 2011, sous réserve de la conclusion des conventions correspondantes, les unités mixtes de service suivantes :

Institut de rattachement : Institut d'écologie et environnement

Délégation Alpes

Partenaire : UNIVERSITE GRENOBLE 1

UMS n°3370, intitulée Station alpine Joseph Fourier
Directeur : M. Serge AUBERT, maître de conférences
Sections d'évaluation : 29, 28, 20

Délégation Centre-Poitou-Charentes

Partenaire : UNIVERSITE LA ROCHELLE

UMS n°3419, intitulée Systèmes d'observation pour la Conservation des Mammifères et

Oiseaux Marins
Directeur : M. Vincent RIDOUX, professeur
Directeur-adjoint : M. Christophe GUINET, directeur de recherche
Sections d'évaluation : 29, 20

Délégation Languedoc-Roussillon

Partenaire : UNIVERSITE MONTPELLIER 2

UMS n°3301, intitulée Centre d'Ecologie Marine Expérimentale
Directeur : M. Behzad MOSTAJIR, directeur de recherche
Sections d'évaluation : 20, 29

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes

Délégation Aquitaine-Limousin

Partenaires : UNIVERSITE PAU, TOTAL SA

UMS n°3360, intitulée Développement de méthodologies expérimentales pour les métiers du Génie Pétrolier
Directeur : M. Alain GRACIAA, Professeur
Section d'évaluation : 10

Délégation Languedoc-Roussillon

Partenaire : UNIVERSITE PERPIGNAN

UMS n°3358, intitulée IN'SOL
Directeur : M. Gilles FLAMANT, directeur de recherche
Section d'évaluation : 10

Délégation Paris B

Partenaire : UNIVERSITE PARIS 6

UMS n°3401, intitulée Collegium Sorbonne Tech
Directeur : M. Pierre SAGAUT, professeur
Institut secondaire: Institut des sciences informatiques et de leurs interactions
Sections d'évaluation : 7, 8, 9, 10

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques

Délégation Aquitaine-Limousin

Partenaires : INSERM, UNIVERSITE BORDEAUX 2

UMS n°3420, intitulée Bordeaux Imaging Center
Directeur : M. Daniel CHOQUET, directeur de recherche
Instituts secondaires: Institut de chimie ; Institut de physique
Sections d'évaluation : 24, 23, 25, 28, 4, 11

UMS n°3427, intitulée Biologie fondamentale et appliquée à la médecine "TransBioMed"
Directeur : M. Jean ROSENBAUM, directeur de recherche
Sections d'évaluation : 23, 22, 24

Partenaire : UNIVERSITE BORDEAUX 2

UMS n°3428, intitulée Bio-imagerie de Bordeaux
Directeur : M. Vincent DOUSSET, professeur des universités - praticien hospitalier
Section d'évaluation : 30

Délégation Languedoc-Roussillon

Partenaires : INSERM, UNIVERSITE MONTPELLIER 1, UNIVERSITE MONTPELLIER 2

UMS n°3426, intitulée BioCampus Montpellier
Directeur : M. Laurent JOURNOT, directeur de recherche
Sections d'évaluation : 22, 23, 24

Délégation Rhône Auvergne

Partenaire : UNIVERSITE LYON 1

UMS n°3421, intitulée Biologie de Caenorhabditis elegans
Directrice : Mme Maite DESCHATRES, ingénieur de recherche
Section d'évaluation : 22

Institut de rattachement : Institut national des sciences de l'univers

Délégation Centre-Est

Partenaire : UNIVERSITE BESANCON

UMS n°3245, intitulée Terre-Homme-Environnement-Temps-Astronomie
Directeur : M. François VERNOTTE, professeur
Section d'évaluation : 17

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales

Délégation Rhône Auvergne

Partenaire : UNIVERSITE LYON 2

UMS n°3384, intitulée Maison de l'Orient et de la Méditerranée - Jean Pouilloux
Directrice : Mlle Anne SCHMITT, chargé de recherche
Sections d'évaluation : 32, 31, 39

Art. 2. - Sont renouvelées, pour une durée de quatre ans à compter du 01 janvier 2011, sous réserve de la conclusion des avenants aux conventions correspondantes, les unités mixtes de services suivantes :

Institut de rattachement : Institut national des sciences de l'univers

Délégation Alpes

Partenaires : UNIVERSITE GRENOBLE 1, INSTITUT POLYTECHNIQUE GRENOBLE, UNIVERSITE CHAMBERY, IRD MARSEILLE, METEO FRANCE CTRE NAT. RECH. METEO., LABORATOIRE CENTRAL PONTS ET CHAUSSEES

UMS n°832, intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers de Grenoble
Directeur : M. Christian PERRIER, astronome
Instituts secondaires: Institut de physique ; Institut d'écologie et environnement ; Institut des sciences humaines et sociales
Sections d'évaluation : 17, 18, 19, 20

Délégation Aquitaine-Limousin

Partenaires : UNIVERSITE BORDEAUX 1, UNIVERSITE BORDEAUX 3, INRA, UNIVERSITE PAU

UMS n°2567, intitulée Observatoire aquitain des sciences de l'univers

Directeur : M. Francis GROUSSET, directeur de recherche

Instituts secondaires: Institut de chimie ; Institut d'écologie et environnement ; Institut de physique ; Institut des sciences biologiques

Sections d'évaluation : 17, 19, 18, 20, 29

Délégation Ile-de-France Sud

Partenaires : IRD, CEA , IRSN, MINISTERE CULTURE ET COMMUNICATION

UMS n°2572, intitulée Laboratoire de mesure du carbone 14

Directeur : M. Christophe MOREAU, ingénieur du CEA

Institut secondaire: Institut des sciences humaines et sociales

Section d'évaluation : 18

Délégation Languedoc-Roussillon

Partenaires : UNIVERSITE MONTPELLIER 2, IRD MARSEILLE

UMS n°3282, intitulée Observatoire de REcherche Méditerranéen de l'Environnement

Directeur : M. Nicolas ARNAUD, directeur de recherche

Institut secondaire: Institut d'écologie et environnement

Sections d'évaluation : 18, 19, 20, 29, 31, 39

Délégation Midi-Pyrénées

Partenaires : IRD, CENTRE NATIONAL D'ETUDES SPATIALES, UNIVERSITE TOULOUSE 3

UMS n°831, intitulée Observatoire midi-Pyrénées

Directeur : M. Bernard DUPRE, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Emile michel ARMENGAUD, ingénieur de recherche

Instituts secondaires: Institut d'écologie et environnement ; Institut de physique ; Institut des sciences humaines et sociales

Sections d'évaluation : 19, 17, 18, 20

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes

Délégation Alpes

Partenaires : INSTITUT POLYTECHNIQUE GRENOBLE, UNIVERSITE GRENOBLE 1

UMS n°3040, intitulée Circuits Multi-Projets

Directeur : M. Bernard COURTOIS, directeur de recherche

Institut secondaire: Institut des sciences informatiques et de leurs interactions

Sections d'évaluation : 8, 7

Institut de rattachement : Institut des sciences informatiques et de leurs interactions

Délégation Alpes

Partenaires : UNIVERSITE GRENOBLE 1, INSTITUT POLYTECHNIQUE GRENOBLE

UMS n°3042, intitulée Moyens Informatiques Multimedia, Information Scientifique
Directeur : M. Nicolas BALACHEFF, directeur de recherche
Instituts secondaires: Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes ; Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions
Sections d'évaluation : 7, 1

Institut de rattachement : Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions

Délégation Alpes

Partenaire : UNIVERSITE GRENOBLE 1

UMS n°5638, intitulée Cellule de coordination documentaire nationale pour les mathématiques
Directeur : M. Thierry BOUCHE, maître de conférences
Section d'évaluation : 1

Institut de rattachement : Institut de chimie

Délégation Aquitaine-Limousin

Partenaires : UNIVERSITE BORDEAUX 1, UNIVERSITE BORDEAUX 2, INSERM

UMS n°3033, intitulée Unité de soutien à la recherche IECB
Directeur : M. Jean-Jacques TOULME, directeur de recherche
Institut secondaire: Institut des sciences biologiques
Section d'évaluation : 16

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales

Délégation Midi-Pyrénées

Partenaire : UNIVERSITE TOULOUSE 2

UMS n°838, intitulée Unité mixte de service de la maison de la recherche de l'université de Toulouse le Mirail
Directeur : M. Bertrand JOUVE, maître de conférences
Sections d'évaluation : 34, 39, 32

Art. 3. - Le mandat des directrices, des directeurs et des directeurs adjoints aux articles 1 et 2 prend effet au 01 janvier 2011 pour une durée de quatre ans.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

Volume 7 : Mesures particulières

07.06. Autres décisions

07.06.04. DR04

Décision n° 110167DR04

Décision portant cessation d'activité d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS

Vu la décision n° 01L438DR04 du 6 novembre 2001 nommant M. Jean-Marc PERRIN agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Il est mis fin, à compter du 1^{er} janvier 2011, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Jean-Marc PERRIN dans l'unité du CNRS n° UPR3404.

Un extrait de cette décision sera publié au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2011
Le directeur de l'unité
Frédéric BOCCARD

Pour le CNRS,

La déléguée régionale
Michèle SAUMON

Volume 7 : Mesures particulières

07.06. Autres décisions

07.06.07. DR07

**DECISION PORTANT
CESSATION D'ACTIVITE
D'UN AGENT CHARGE DE LA MISE EN ŒUVRE DES
REGLES D'HYGIENE ET DE SECURITE**

N° de décision de cessation d'activité : DEC100052DR07



Délégation
Rhône-Auvergne
www.dr7.cnrs.fr
2, avenue Albert Einstein
BP 61335
69609 Villeurbanne cedex
04 72 44 56 00
04 78 89 47 69

N° de décision de nomination : DEC040039DR07

Vu la décision n° **DEC040039DR07** du **20 octobre 2004** nommant **Monsieur Thierry BROTON** agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO),

Il est mis fin, à compter du **1^{er} octobre 2010** aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par **Monsieur Thierry BROTON** dans l'unité du CNRS n° **UMR 5182** (unité mixte CNRS – **Ecole Normale Supérieure de Lyon**)

Un extrait de cette décision sera publié au Bulletin Officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Villeurbanne, le 28 septembre 2010

Le Directeur de l'unité de recherche n° UMR 5182

*Visa du délégué régional
du CNRS*

Claudine SCHMIDT-LAINE
Déléguée Régionale CNRS
Rhône-Auvergne
(*) suivant la nature de l'unité

*Visa du chef d'établissement
partenaire (*)*

Le Directeur Général

Oliver FARON

**DECISION PORTANT
CESSATION D'ACTIVITE
D'UN AGENT CHARGE DE LA MISE EN ŒUVRE DES
REGLES D'HYGIENE ET DE SECURITE**

N° de décision de cessation d'activité : DEC100053DR07



www.dr7.cnrs.fr
2, avenue Albert Einstein
BP 61335
69609 Villeurbanne cedex
04 72 44 56 00
04 78 89 47 69

N° de décision de nomination : DEC040040DR07

Vu la décision n° DEC040040DR07 du **20 octobre 2004** nommant **Madame Véronique DUFAUD** agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO),

Il est mis fin, à compter du **1^{er} octobre 2010** aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par **Madame Véronique DUFAUD** dans l'unité du CNRS n° **UMR 5182** (unité mixte CNRS – **Ecole Normale Supérieure de Lyon**)

Un extrait de cette décision sera publié au Bulletin Officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Villeurbanne, le 28 septembre 2010

Le Directeur de l'unité de recherche n° UMR 5182

*Visa du délégué régional
du CNRS*

Claudine SCHMIDT-LAINE
Déléguée Régionale CNRS
(*) suivie par la signature de l'unité

*Visa du chef d'établissement
partenaire (*)*

Le Directeur Général

Olivier FARON

Volume 7 : Mesures particulières

07.06. Autres décisions

07.06.09. DR10

Décision portant cessation d'activité d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS

DEC105210DR10

Vu la décision n°DEC090051DR10 du **1^{er} Février 2009** nommant **Serge Le Gurun** Agent Chargé de la Mise en Oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO);

Il est mis fin, à compter du **1^{er} Novembre 2010** aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par **Serge Le Gurun** dans l'unité du CNRS n° **UMR 7550**

Un extrait de cette décision sera publié au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg le 2 Décembre 2010
Le directeur de l'unité
Hervé Wozniak

Visa du délégué régional du CNRS
Bertrand Minault

Visa du chef d'établissement partenaire
Le président de l'Université de Strasbourg
Alain Beretz



délégation Alsace

www.alsace.cnrs.fr

23 rue du Loess - BP20
67037 Strasbourg cedex 02

T. 03 88 10 63 01
F. 03 88 10 60 95

Volume 7 : Mesures particulières

07.06. Autres décisions

07.06.12. DR13

Décision
portant cessation d'activité
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS

Vu la décision n°070190DR13 du 12/12/2007 nommant Arnaud FOLLIARD Agent Chargé de la Mise en Oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO);

Il est mis fin, à compter du 01/09/2010., aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Arnaud FOLLIARD dans l'unité du CNRS n° 5253

Un extrait de cette décision sera publié au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Montpellier, le 06/12/2010
Le directeur de l'unité 5253

po/ M. FAJULA



Lucienne Excoffon
UMR 5253
Institut Charles Gerhardt

Décision
portant cessation d'activité
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS

Vu la décision n°960162DLR13 du 20/12/1996 nommant PISTRE GILBERT Agent Chargé de la Mise en Oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO);

Il est mis fin, à compter du 01/10/2010, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par PISTRE GILBERT dans l'unité du CNRS n° 5554

Un extrait de cette décision sera publié au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Montpellier, le 06/12/2010
Le directeur de l'unité 5554
M. AUFFRAY Jean Christophe



Volume 7 : Mesures particulières

07.06. Autres décisions

07.06.13. DR14

DEC100257DR14

**Décision
portant cessation d'activité
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS**

Vu la décision n° DEC040323DR14 du 17 novembre 2004 nommant Madame Christine ROSEMBERG Agent Chargé de la Mise en Oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Il est mis fin, à compter du 1^{er} janvier 2011, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Madame Christine ROSEMBERG dans l'unité du CNRS n° 5562 – DTP.

Un extrait de cette décision sera publié au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Toulouse, le 6 décembre 2010

Le Directeur de l'Unité

Visa de la Déléguée Régionale

DEC105354DR14

**Décision
portant cessation d'activité
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS**

Vu la décision n° DEC070003DR14 du 11 janvier 2007 nommant Madame Laure NOE Agent Chargé de la Mise en Oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Il est mis fin, à compter du 1^{er} décembre 2010, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Madame Laure NOE dans l'unité du CNRS n° UPR 8011 – CEMES.

Un extrait de cette décision sera publié au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Toulouse, le 23 décembre 2010

Le Directeur de l'Unité

Visa de la Déléguée Régionale

Volume 7 : Mesures particulières

07.06. Autres décisions

07.06.15. DR16



Délégation Paris Michel Ange

DEC110263DR16

**Décision de nomination d'un régisseur par interim pour l'UPS
2561 CNRS-Guyane**

Le délégué régional

Vu l'article 60 de la loi 63-156 du 23 février 1963 portant loi de finances pour 1963;

Vu les articles 18 et 173 du décret 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique;

Vu le décret 66-850 du 15 novembre 1966 modifié, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs;

Vu l'article 6 du décret 84-155 du 1^{er} mars 1984 modifié, relatif au régime administratif, financier et comptable du Centre National de la Recherche Scientifique;

Vu le décret 92-681 du 20 juillet 1992 modifié, relatif aux régies d'avances des organismes publics;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs relevant des organismes publics ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces régisseurs;

Vu, l'arrêté du 17 mars 1994 modifié relatif à l'institution des régies d'avance et recettes instituées dans les départements et territoires d'outre-mer ainsi qu'à l'étranger auprès des centres de recherches et services du CNRS;

Vu l'arrêté du 4 juin 1996 modifié, relatif au montant par opération des dépenses de matériel et de fonctionnement payables par l'intermédiaire d'un régisseur d'avances, pris pour l'application du paragraphe 1 de l'article 10 du décret 92-681 du 20 juillet 1992;

Vu, la décision du 2 juin 2009 instituant une régie d'avances auprès de l'UPS 2561 CNRS-Guyane;

Vu la décision du 2 juin 2009 nommant Mme Sylvie Aouizerate régisseur d'avances et de recettes auprès de l'UPS 2561 CNRS-Guyane;

DECIDE

Article 1

M Philippe GAUCHER est nommé régisseur d'avances et de recettes intérimaire auprès de l'UPS 2561 CNRS-Guyane à compter du 2 février 2011, pour une période de 6 mois maximum.

Article 2

Le délégué régional et l'agent comptable secondaire de la délégation Paris Michel-Ange du CNRS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3

Ampliation de la présente décision sera adressée à l'agence comptable principale du CNRS.

Fait à Paris, le 25 janvier 2011

Vu, l'agent comptable principal

Bernard ADANS

Vu, le comptable secondaire

Pierre PIQUEMAL

Gilles SENTISE
Délégué Régional de Paris
Michel-Ange

Volume 7 : Mesures particulières

07.06. Autres décisions

07.06.18. DR19

Décision
portant cessation d'activité
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS

DEC110005DR19

Vu la décision n°DEC080103DR19 du 18 février 2008 nommant Madame Anne Bocquet-Liénard Agent Chargé de la Mise en Oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO);

Il est mis fin, à compter du 1^{er} janvier 2011, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Madame Anne Bocquet-Liénard dans l'unité du CNRS n° UMR6273.

Un extrait de cette décision sera publié au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Caen, le 4 janvier 2011

Le directeur de l'unité

Pierre Bauduin

Le Délégué régional du CNRS

Frédéric Faure

La Présidente de l'Université de Caen Basse-Normandie

Josette Travert

Volume 7 : Mesures particulières

07.06. Autres décisions

07.06.20. Administration centrale

DEC105260DRH
LE PRESIDENT DU CNRS

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires,

VU le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

VU le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux fonctionnaires des Etablissements Publics Scientifiques et Technologiques,

VU le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps des fonctionnaires du CNRS,

VU le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique – M. Alain FUCHS,

VU l'arrêté du 24 février 1986 modifié instituant des commissions administratives paritaires à l'égard du personnel du CNRS,

VU la décision DEC090039DRH en date du 8 avril 2009 relative à la désignation des représentants de l'administration à la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des directeurs de recherche (CAP n°1),

Vu la décision DEC100023DRH en date du 15 avril 2010 modifiant la décision DEC090008DRH suite à la nomination de M. Alain FUCHS,

DECIDE

Article 1^{er} : Monsieur Xavier INGLEBERT, Directeur général délégué aux ressources est nommé, à compter du 10 décembre 2010, représentant titulaire de l'administration à la commission administrative paritaire du corps des directeurs de recherche en remplacement de Monsieur Christian DEVAUX.

Article 2 : Monsieur Christian DEVAUX, Directeur de recherche de 1^{ère} classe est nommé, à compter du 10 décembre 2010, représentant suppléant de l'administration à la commission administrative paritaire du corps des directeurs de recherche en remplacement de Monsieur Jean Claude MICHALSKI.

Article 3 : Le Président du Centre national de la recherche scientifique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 21 décembre 2010

Le Président

Alain FUCHS

DEC105261DRH
LE PRESIDENT DU CNRS

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires,

VU le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

VU le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux fonctionnaires des Etablissements Publics Scientifiques et Technologiques,

VU le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps des fonctionnaires du CNRS,

VU le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique – M. Alain FUCHS,

VU l'arrêté du 24 février 1986 modifié instituant des commissions administratives paritaires à l'égard du personnel du CNRS,

VU la décision DEC090040DRH en date du 9 avril 2009 relative à la désignation des représentants de l'administration à la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des chargés de recherche (CAP n°2),

Vu la décision DEC100023DRH en date du 15 avril 2010 modifiant la décision DEC090008DRH suite à la nomination de M. Alain FUCHS,

DECIDE

Article 1^{er} : Monsieur Xavier INGLEBERT, Directeur général délégué aux ressources est nommé, à compter du 10 décembre 2010, représentant titulaire de l'administration à la commission administrative paritaire du corps des chargés de recherche en remplacement de Monsieur Thomas BORAUD.

Article 2 : Monsieur Thomas BORAUD, Directeur de recherche de 2^{ème} classe est nommé, à compter du 10 décembre 2010, représentant suppléant de l'administration à la commission administrative paritaire du corps des chargés de recherche en remplacement de Monsieur René LEVY.

Article 3 : Le Président du Centre national de la recherche scientifique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 21 décembre 2010

Le Président

Alain FUCHS

Suite aux concours internes d'ingénieurs et de techniciens, ont été nommées par décision du Président, les personnes dont les noms suivent :

Ingénieurs d'études de 2ème classe

n° d'agent	NOM	Prénom	n° de décision	Date d'effet	grade
31238	ASSIE-SOULEILLE	SANDRINE	225814	01/09/2010	IE2

Assistants ingénieurs

n° d'agent	NOM	Prénom	n° de décision	Date d'effet	grade
72641	TOULIN	Stéphane	243930	01/07/2010	AI

techniciens de classe normale

n° d'agent	NOM	Prénom	n° de décision	Date d'effet	grade
16405	HOSTE	ASTRID	239392	01/07/2010	TCN
5638	MELIANI	JAMILA	219790	01/07/2010	TCN
5284	DE COSTER	LILIAN	235203	01/07/2010	TCN
18114	MARMIER	HERVE	234535	01/07/2010	TCN

Suite aux concours externes d'ingénieurs et de techniciens, ont été nommées par décision du Président, les personnes dont les noms suivent :

Ingénieurs de recherche de 1ère classe

n° d'agent	NOM	Prénom	n° de décision	Date d'effet	grade
53635	BALCI	Bayram	242726	01/12/2010	IR1
35848	CHAUMONTET	GILLES	245200	01/12/2010	IR1
82509	TROUVE	Pascal	243861	01/12/2010	IR1

Ingénieurs de recherche de 1ère classe

n° d'agent	NOM	Prénom	n° de décision	Date d'effet	grade
50254	ABGRALL	MICHEL	243365	01/12/2010	IR2
19146	AIDEL	Osman	243701	01/12/2010	IR2
43228	ALBITAR	Ahmad	243417	01/12/2010	IR2
59961	AUDOUZE	CHRISTOPHE	241953	01/12/2010	IR2
52690	BAILLY	XAVIER	242785	01/12/2010	IR2
27378	BARBIER	CECILE	241987	01/12/2010	IR2
89466	BARRAUD	Pierre-Alain	244402	01/12/2010	IR2
60754	BAYLE	VINCENT	244434	09/12/2010	IR2
10022	BERVEILLER	DANIEL-ANDRE	244300	01/12/2010	IR2
52129	BLIN	Marion	245164	01/12/2010	IR2
62457	BOCHER	ERWAN	241056	01/12/2010	IR2
89108	BOLBOS	Radu	245277	01/12/2010	IR2
75454	BONTE	Christophe	244831	01/12/2010	IR2
88413	BRASSE	Gurvan	245325	01/12/2010	IR2
48574	BRIDEAU	Gaëlle	241724	01/12/2010	IR2
41784	BROSOLO	LAETITIA	243408	01/12/2010	IR2
89717	BRUYANT	Nicolas	246102	10/01/2011	IR2
65446	CALDERONE	Basilio	240618	01/12/2010	IR2
56709	CARLIER	VINCENT	243060	01/12/2010	IR2
19975	CHAIMANEE	YAOWALAK	240615	01/12/2010	IR2
51161	CHAPELIN	Guilhem	244940	01/12/2010	IR2
81653	CHIAPPETTA	Giovanni	239500	01/12/2010	IR2
64211	CHMELEFF	Jérôme	242966	01/12/2010	IR2
89515	CHUPIN	Marie	244264	01/12/2010	IR2
47613	CLOQUET	Christophe	242458	01/12/2010	IR2
733	COLONGES	STEPHANE	242367	01/12/2010	IR2
11061	DADOUN	OLIVIER	243291	01/12/2010	IR2
86515	DE GOIS	Stéphanie	240941	01/12/2010	IR2
7435	DE VISMES	EDEN	244732	01/12/2010	IR2
4906	DEHORTER	OLIVIER	243266	01/12/2010	IR2
44833	DESCHATRES	MAITE	241760	01/12/2010	IR2
88991	DOMPIERRE	Jim	243700	01/12/2010	IR2
5093	DUHAMEL	REMI	240457	01/12/2010	IR2
11432	DUTHIL	Patxi	242625	01/12/2010	IR2
40667	DUVAL	FLORIAN	242944	01/12/2010	IR2
59793	EL KHOURI	LAURENCE	245387	01/12/2010	IR2
49186	FOUCHER	Frédéric	240040	01/12/2010	IR2
41407	FRAYSSINET	ERIC	245007	01/12/2010	IR2
28251	GIMENEZ	GREGORY	244886	01/12/2010	IR2

49995	GUTERMAN	PASCAL	243345	01/12/2010	IR2
52228	GUYOT	Romain	241795	01/12/2010	IR2
84957	HOUARD	Jonathan	243339	01/12/2010	IR2
75638	HUCHET	Jean-Bernard	241179	01/12/2010	IR2
18464	JARNO	AURELIEN	242999	01/12/2010	IR2
45020	KAABI	Walid	244807	01/12/2010	IR2
66385	LACHACINSKI	Benoît	243325	01/12/2010	IR2
54022	LAFARGUETTE	PATRICK	246587	01/12/2010	IR2
77094	LE COCQ	Michel	243842	01/12/2010	IR2
29865	LEGRAND	YVES-MARIE	244307	01/12/2010	IR2
51297	LEGROS	Mélanie	244213	01/12/2010	IR2
13112	LOCQUET	ALEXANDRE	248225	01/01/2011	IR2
18541	L'ORPHELIN	CYRIL	242061	01/12/2010	IR2
63708	MAHIEU-WILLIAME	Laurent	244512	01/12/2010	IR2
30503	MALLET	ANTHONY	242744	01/12/2010	IR2
58606	MENDOZA	VICTOR	245206	01/12/2010	IR2
89046	MICHEL	Franck	242175	01/01/2011	IR2
67588	MOLDOVAN	Maria-Simona	243925	01/12/2010	IR2
10801	MONIER	CYRIL	243323	01/12/2010	IR2
6352	NADAUD	FRANCK	241778	01/12/2010	IR2
82411	NAHOUM	Virginie	244285	01/12/2010	IR2
89282	NEYRON	Pierre	242788	01/12/2010	IR2
36358	ORTTNER	GUILLAUME	243622	01/12/2010	IR2
36288	PAROT	YANN	244212	01/12/2010	IR2
15655	PASCALE	FABIEN	248100	01/01/2011	IR2
89069	PAULATTO	Lorenzo	241449	01/12/2010	IR2
89373	PIZZO	Yannick	243033	01/12/2010	IR2
67473	POIRIER	Freddy	244304	01/12/2010	IR2
13482	QUINTERNET	Marc	241256	01/12/2010	IR2
23785	ROBERT	OLIVIER	243677	01/12/2010	IR2
50974	ROILAND	Claire	243294	01/12/2010	IR2
28000	SANTINI	SEBASTIEN	243046	01/12/2010	IR2
20182	SAROU KANIAN	VINCENT	243020	01/12/2010	IR2
63634	SARTIRANA	Andréa	244487	01/12/2010	IR2
27807	SATRE	STEPHANIE	243368	01/12/2010	IR2
87382	SAVOIA	Annunziata	243413	01/12/2010	IR2
31986	SEVERAC	CHILDERICK	240375	01/12/2010	IR2
4983	SIMON	PHILIPPE	242687	01/12/2010	IR2
42982	SORIEUL	STEPHANIE	241530	01/12/2010	IR2
35653	THIBAUT	ERIC	245360	01/12/2010	IR2
50760	TOUSSAINT	HELENE	246471	01/12/2010	IR2
60730	VAN DIJK	Erwin	242725	01/12/2010	IR2
50084	VINCOURT	Jean Baptiste	241255	01/12/2010	IR2
89000	WOLFF	Naoko	241091	01/12/2010	IR2

Ingénieurs d'études de 2ème classe

n° d'agent	NOM	Prénom	n° de décision	Date d'effet	grade
16414	ANDRE	BENEDICTE	238361	01/12/2010	IE2
64696	AUBRIL	Julien	241267	01/12/2010	IE2
81945	AUTONES	Naoual	245311	01/12/2010	IE2
89246	BANNWARTH	Bertrand	242291	01/12/2010	IE2
48612	BELUZE	AUDREY	243498	01/12/2010	IE2
88994	BEN-SAHRA	Yasmina	242891	01/12/2010	IE2
73613	BERNIER	Jérôme	240748	01/12/2010	IE2
78913	BERTRAND-MAPATAUD	Pierre	243296	01/12/2010	IE2
88912	BLAZIT	Jean-Denis	242274	01/12/2010	IE2
73844	BOSSI	Aurore	244500	01/12/2010	IE2
89228	BOUDIGUE	Olivier	242055	01/12/2010	IE2
89126	BOUHIER	Mickael	241756	01/12/2010	IE2
74570	BOUIN	Gaëlle	243387	01/12/2010	IE2
43945	BOURNONVILLE	BLANDINE	248967	01/12/2010	IE2

89311	BOUTOURLINSKY	Katia	243608	01/12/2010	IE2
76824	BRODBECK	Clarisse	241754	01/12/2010	IE2
78254	BUFFARD	Vanessa	242613	01/12/2010	IE2
17045	BUTHION	SEBASTIEN	241597	01/12/2010	IE2
61363	CATALA	Marjorie	242585	01/12/2010	IE2
19729	CATHERINE	LAURENT	241390	01/12/2010	IE2
76938	CAUCHIES	Natacha	244411	01/12/2010	IE2
73217	CHABIN	Lydiane	245563	01/12/2010	IE2
31868	CHARLOT	SAMUEL	242915	01/12/2010	IE2
75338	CHENDO	Christophe	243395	01/12/2010	IE2
50277	CHEVALLIER	GEOFFROY	244321	01/12/2010	IE2
58262	CIRAS	Patricia	243668	01/12/2010	IE2
10010	CLEMENT	ALAIN	241825	01/12/2010	IE2
11111	COLIN	INGRID	243030	01/12/2010	IE2
55930	CORNU	David	242757	01/12/2010	IE2
89189	CULHAOGLU	Tanya	243240	01/12/2010	IE2
42375	DACHER	PRISCILLA	245570	01/12/2010	IE2
74156	DAHMANI	Loubna	244985	01/12/2010	IE2
89182	DE JESUS COLELA	Susana	242531	06/12/2010	IE2
70941	DE SAINT JEAN	Maud	242095	01/12/2010	IE2
79948	DE SEGUIN DE REYNIES	Anne	244374	01/12/2010	IE2
88880	DEON	Jean-François	241820	01/12/2010	IE2
88881	DUBOIS	Nicole	242032	01/12/2010	IE2
36452	DUFOUR	CHRISTOPHE	243975	01/12/2010	IE2
89042	DULOT	Julien	243434	01/12/2010	IE2
45887	DUMONCEL	Jean	244346	01/12/2010	IE2
11038	DUPRILOT	CEDRIC	242770	01/12/2010	IE2
49573	DYBAL	Christophe	240007	01/12/2010	IE2
88895	EMO	Mélanie	243483	01/12/2010	IE2
64306	ESPIE	Juliette	243479	01/12/2010	IE2
60430	FERTIN	Arnold	241907	01/12/2010	IE2
64170	FLAVONI CADOT	Simona	243089	01/12/2010	IE2
87502	FLEUREUX	Raphaelle	243405	01/12/2010	IE2
89377	FOGERON	Marie-Laure	244242	01/12/2010	IE2
6207	FRAISSE	MARIE-NOELLE	242408	01/12/2010	IE2
11112	GALMICHE	ESTELLE	244296	01/12/2010	IE2
89463	GASC	Géraldine	244416	01/12/2010	IE2
55390	GASCOIN	Stéphanie	242974	01/12/2010	IE2
55390	GASCOIN	Stéphanie	245334	01/12/2010	IE2
85944	GILLES	Jean François	243247	01/12/2010	IE2
89460	GILLES	Isabelle	245175	06/12/2010	IE2
42944	GIORIA	Sophie	242616	01/12/2010	IE2
56056	GREGOIRE	Sébastien	243828	01/12/2010	IE2
88838	GUERINEAU	Maxime	243041	01/12/2010	IE2
18993	JALLUD	PIERRE-YVES	242573	01/12/2010	IE2
46517	JOUANNEAU	ISABELLE	245286	01/12/2010	IE2
54991	KILOUCHI	SHADIA	242703	01/12/2010	IE2
80984	KUHN	Lauriane	244869	01/12/2010	IE2
89062	LABUSSIÈRE	Etienne	241823	01/12/2010	IE2
69873	LAMBOUX	Aline	248848	01/12/2010	IE2
88986	LAMORTHE	Caroline	240746	01/12/2010	IE2
35539	LANDEL	Sarah	244534	01/12/2010	IE2
88582	LANDSHEERE	Xavier	243344	01/12/2010	IE2
61554	LENISTON	HELENE	244905	01/12/2010	IE2
72548	LEPIDI	Veronique	242867	01/12/2010	IE2
89507	LETESSIER	Geoffrey	243938	02/12/2010	IE2
75500	LOMBARD	Eric	241222	01/12/2010	IE2
55968	MARQUANT	Rodrigue	243663	01/12/2010	IE2
62678	MARQUEZ	Laurent	242918	01/12/2010	IE2
31822	MARTY	VIRGINIE	241196	01/12/2010	IE2
52992	MASSET	Cyril	240088	01/12/2010	IE2
74702	MASSUYEAU	Florian	244767	01/12/2010	IE2
79973	MATHIEU	Leslie	243481	01/12/2010	IE2

51716	MELKONIAN	Jeanne	243463	01/12/2010	IE2
51282	MEYRAND	WANDRILLE	242914	01/12/2010	IE2
72541	MICHIELIN	Johanna	241469	01/12/2010	IE2
75904	MONTERO	David	242761	01/12/2010	IE2
61487	MOUVEAUX	THOMAS	241493	01/12/2010	IE2
53440	NAKAMURA	TAKUYA	242930	01/12/2010	IE2
81392	OUK	Catherine	241833	01/12/2010	IE2
72257	PARENTEAU	Charline	243486	01/12/2010	IE2
11314	PEDRAZA-ACOSTA	JULIO	241180	01/12/2010	IE2
89036	PELLIER	Karine	242060	01/12/2010	IE2
81750	PENSEL	Anne	243735	01/12/2010	IE2
9142	PETRY	NICOLAS	242485	01/12/2010	IE2
42288	PHARES	ALEXANDRA	244840	01/12/2010	IE2
83958	PIERRE	Céline	241467	01/12/2010	IE2
86015	PREVOT	Olivier	243935	01/12/2010	IE2
75971	RABBA	Abdou	244395	01/12/2010	IE2
18224	REGAGNON	EMMANUELLE	243990	01/12/2010	IE2
69497	RENARD	Aurélien	243327	01/12/2010	IE2
11345	RENE	ALICE	244344	01/12/2010	IE2
89140	RIVE	Florence	244920	01/12/2010	IE2
89233	RONFLARD	Emilie	243679	01/12/2010	IE2
72016	SABOURET	Christophe	242714	01/12/2010	IE2
23818	SAKVARELIDZE ACHARD	Lali	243293	01/12/2010	IE2
72475	SAKWINSKI	Sarah	245539	01/12/2010	IE2
89368	SALIGNIERE	Vanessa	242741	01/01/2011	IE2
56434	SEZE-GOISMIER	Camille	243446	01/12/2010	IE2
74508	SIMEON	Lionel	242801	01/12/2010	IE2
55280	SKUPINSKI	Grzegorz	242057	01/12/2010	IE2
54319	SOBILO	Julien	241399	01/12/2010	IE2
67950	SPIEGELHALTER	Coralie	241990	01/12/2010	IE2
89219	SUFFIT	Stephan	241999	01/12/2010	IE2
66917	TATE	Aurelie	243273	01/12/2010	IE2
73611	TOURNAYRE	Christophe	243858	01/12/2010	IE2
72372	TRUONG	Lina	247526	01/12/2010	IE2
55265	VANDENHENDE	Marion	242217	01/12/2010	IE2
52480	VENON	BERTRAND	243028	01/12/2010	IE2
89459	VIRMOUX	Clement	243415	01/12/2010	IE2
74060	WIJSMAN	Hanno	242721	01/12/2010	IE2
69408	WIROTIUS	Anne-Laure	243786	01/12/2010	IE2

Assistants ingénieurs

n° d'agent	NOM	Prénom	n° de décision	Date d'effet	grade
80649	ACHARD	Diane	243733	01/12/2010	AI
78794	ADJETE	Cynthia	243876	01/12/2010	AI
53857	ALIBAY	Farah	244350	01/12/2010	AI
88639	ARCILE	Guillaume	241780	01/12/2010	AI
63729	ASLANI-DEWEVER	ISABELLE	241373	01/12/2010	AI
79792	AUGUSTE	Didier	243288	01/12/2010	AI
52465	AURY	Pierrick	245636	01/12/2010	AI
66279	AYOUL	Yohann	243854	01/12/2010	AI
48648	BARTOLI	CAROLINE	241666	01/12/2010	AI
60235	BAUDIER	MICKAEL	245309	01/12/2010	AI
57617	BOESCH	Muriel	242810	01/12/2010	AI
89254	BOUHABILA	Hadjer	242090	01/12/2010	AI
89476	BOUILLET	Leon	243676	01/12/2010	AI
64602	BRAULT	Sylvain	242951	01/12/2010	AI
89462	BREST	Jessica	243428	01/12/2010	AI
76244	BRETT	Williams	245652	01/12/2010	AI
82566	BRIGHIGNI	Lorenzo	243910	01/12/2010	AI
89263	BROQUIN	Thierry	242334	01/12/2010	AI
89347	BULLAIN	Bertrand	245166	01/12/2010	AI
89264	CHECA	Ruben	244413	06/12/2010	AI

88964	CHEVALLIER	Philippe	245304	01/12/2010	AI
5627	CHIRAL	MAGALI	242092	01/12/2010	AI
85000	COINDET	Sandrine	241263	01/12/2010	AI
89232	DAFFE	Guillemine	243805	01/12/2010	AI
88997	DELABRE	Celine	241087	01/12/2010	AI
78946	DELATAILLE	Laurence	241376	01/12/2010	AI
89349	DENIS	Claire	243299	01/12/2010	AI
89499	DIERYCKX	Cindy	244354	01/12/2010	AI
89085	DIGUET	Audrey	244432	01/12/2010	AI
72427	DJEDI	Myriam	242961	01/12/2010	AI
88054	DODEMAN	Maximilien	242383	01/12/2010	AI
76829	DOURDOIGNE	Catherine	245345	01/12/2010	AI
27811	ESCALIER	INGRID	244406	01/12/2010	AI
87046	ESNAULT	Cedric	243414	01/12/2010	AI
34812	ETIENNE	LAETITIA	241504	01/12/2010	AI
58372	FLOQUET	THOMAS	244508	01/12/2010	AI
77483	GALANT	Aude	242759	01/12/2010	AI
88823	GAUTHIER-LAFAYE	Mathieu	243367	01/12/2010	AI
67340	GAY	Pauline	245148	01/12/2010	AI
89516	GIROD	Nathalie	244522	01/12/2010	AI
18461	GRYNKO	JEAN-BAPTISTE	244822	01/12/2010	AI
60125	GUENEUGUES	AUDREY	243771	01/12/2010	AI
78336	HABERT	Rémi	241456	01/12/2010	AI
89449	HAUSSONNE	Anne-Cécile	244773	01/12/2010	AI
80673	HELLO	Caroline	244775	01/12/2010	AI
57156	JEANNE	Florian	242320	01/12/2010	AI
72750	JUILLARD	Christophe	243675	01/12/2010	AI
80192	LAUDE	Audrey	241348	01/12/2010	AI
16925	LE ROUX	STEPHANIE	244421	01/12/2010	AI
88742	LEBRUN	Solène	241663	01/12/2010	AI
78036	LECAS	Thomas	241396	01/12/2010	AI
88779	LECHAUVE	Cyrille	240880	01/12/2010	AI
78997	LEROI	Delphine	243375	01/12/2010	AI
47294	MAAZAOUI	Hédi	243632	01/12/2010	AI
89571	MAGAUD	Gilles	244915	01/12/2010	AI
68954	MARIAUX	Zaëra	242749	01/12/2010	AI
89136	MARTIN	Marie	244453	01/12/2010	AI
88698	MARTIN	Maxime	243260	01/12/2010	AI
88952	MAVILLA	Guillaume	243913	01/12/2010	AI
70798	MENU	Johann	241268	01/12/2010	AI
59658	MERIAUX	Aurore	244887	01/12/2010	AI
51983	MIMOUNA	Akima	243456	01/12/2010	AI
89496	NEVEUX	Florence	243815	01/12/2010	AI
88542	PERIGOIS	Karine	240133	01/12/2010	AI
78920	PHAM KIM	Danh	244288	01/12/2010	AI
50164	PICART	Claire	243800	01/12/2010	AI
63733	PINSEEL	ALBINE	241958	01/12/2010	AI
88752	PONTICELLI	Sylvain	241983	01/12/2010	AI
47761	RASSEMUSSE	Olivier	243270	01/12/2010	AI
81204	RENARD	Nicolas	242593	01/12/2010	AI
82627	RIABYKIN	Yurii	242636	01/12/2010	AI
78038	RIFFLET	Pierre-Emmanuel	243892	01/12/2010	AI
88826	ROUZIERES	Mathieu	240035	01/12/2010	AI
81500	SAMIAA	Rachid	242826	01/12/2010	AI
28270	SCAGLIONE	SARAH	243447	01/12/2010	AI
23238	SECCI	ALEXANDRE	242865	01/12/2010	AI
85830	SOEPARNO	Ruddy	239867	01/12/2010	AI
26591	SZTEFEK	MARIE HELENE	243073	01/12/2010	AI
89374	TCHAAOUAOU	Yasmina	243264	01/12/2010	AI
89248	TOURNIER	Nicolas	242603	01/12/2010	AI
89363	VALORGE	Patrice	244215	01/12/2010	AI
88797	VAZQUEZ	Anabel	240909	01/12/2010	AI
57395	VERKRUYSSE	Véronique	242597	01/12/2010	AI

88872	VIENNEY	Antonin	243739	01/12/2010	AI
89348	WALEK	Philippe	244256	01/12/2010	AI
80036	WINTENBERGER	Etienne	244748	01/12/2010	AI
78657	ZILIFLI	Reyhan	240980	01/12/2010	AI

techniciens de classe normale

n° d'agent	NOM	Prénom	n° de décision	Date d'effet	grade
59300	AHAMADA	HADIDJA	242640	01/12/2010	TCN
82302	APPERT	Astrid	243453	01/12/2010	TCN
44625	AYAD	MEHDI	242665	01/12/2010	TCN
76458	BANCE	Caroline	240484	01/12/2010	TCN
53112	BARKANI	Nadia	244866	01/12/2010	TCN
17522	BECKER	BENJAMIN	245697	01/12/2010	TCN
89350	BEGUE	Melanie	242720	01/12/2010	TCN
57896	Belner	Amélie	241602	01/12/2010	TCN
82717	BENAIM	Benoist	243086	01/12/2010	TCN
78848	BERTRAND	Julien	241012	01/12/2010	TCN
89357	BESSO	Romain	242747	01/12/2010	TCN
62969	BIS	Stéphanie	242869	01/12/2010	TCN
87407	BONNET	Frédérique	241729	01/12/2010	TCN
88748	BRUNEAU	Ludovic	241321	01/12/2010	TCN
54244	BULINGES	Virginie	244327	01/12/2010	TCN
88738	BURLET	Jamila	243972	06/12/2010	TCN
76333	CALOTA	Sophie	242847	01/12/2010	TCN
53204	CAMUSAT	MATHIEU	242783	01/12/2010	TCN
79856	CASSIN	Véronique	242813	01/12/2010	TCN
73082	COCHARD	Marie-Pierre	242909	01/12/2010	TCN
88811	COLLARD	Matthieu	242359	01/12/2010	TCN
89565	COMTE	Christel	245363	01/12/2010	TCN
88879	CORBELLINI	Jean-Philippe	241626	01/12/2010	TCN
76318	CORREA DA COSTA	Annie	241440	01/12/2010	TCN
88222	DAVOULOURY	Vira Bhaskararaw	241538	01/12/2010	TCN
88951	DELJKIC	Mirel	242975	01/12/2010	TCN
79974	DELMARES	Chloé	243673	01/12/2010	TCN
89037	DHEILLY	Stéphane	244485	01/12/2010	TCN
81533	DI CONCETTO	Elvire	242821	01/12/2010	TCN
89372	DIPERI	Julien	243032	01/12/2010	TCN
88913	DOLGOTWOROFF	Guillaume	240751	01/12/2010	TCN
71611	DOMENICI	Thibault	243439	01/12/2010	TCN
70951	DORKEL	Rémy	243322	01/12/2010	TCN
89107	DUCLOS	Olivier	245326	01/12/2010	TCN
42106	DUPONT	LINDA	245492	01/12/2010	TCN
88353	FAVEREAU	Cecile	239403	01/12/2010	TCN
89029	FIORE	Emmanuelle	241113	01/12/2010	TCN
78640	FUNCH	Marie-Thérèse	242492	01/12/2010	TCN
88650	GAILLARD	Magali	242568	01/12/2010	TCN
75519	GENELOT	Céline	241468	01/12/2010	TCN
82907	GEOFFROY	Brice	242702	01/12/2010	TCN
89129	GERARDIN	Stéphanie	242243	01/12/2010	TCN
88764	HAMMAD	Karim	240949	01/12/2010	TCN
89519	HANHANI	Achouak	244435	01/12/2010	TCN
89358	HUVELLE	Emmeline	242735	01/12/2010	TCN
89243	JADELUS	Frédéric	243636	01/12/2010	TCN
89392	KONATE	Bocar	245204	01/12/2010	TCN
65825	KOUROUROU	Fatima	243637	01/12/2010	TCN
56382	LACQUEMANT	Audrey	243718	01/12/2010	TCN
75559	LAURENT	Laëtitia	242600	01/12/2010	TCN
86210	LAVOLLAY	Claire	245140	01/12/2010	TCN
84986	LEVEILLE	Elena	242701	01/12/2010	TCN
66256	MAITRE	Stéphane	245488	01/12/2010	TCN
81169	MAKALOU	Kancou	244493	01/12/2010	TCN
69357	MANSOUR	Elodie	243980	01/12/2010	TCN

54782	MARAIS	EVA	242560	01/12/2010	TCN
89230	MARSAL	Grégory	242052	01/12/2010	TCN
88806	MONTASTIER	Patrick	242404	06/12/2010	TCN
57943	PECHALAT	ARMEL	243921	01/12/2010	TCN
89242	PICHAT	Benjamin	242290	01/12/2010	TCN
49717	PIRES	David	242620	01/12/2010	TCN
72871	PONTOU	Mathieu	241747	01/12/2010	TCN
78691	RANDRIARIMALALA RAPANARIVOSOA	Sandra	244484	01/12/2010	TCN
88800	ROCHARD	Cyril	241971	01/12/2010	TCN
77352	ROUVIER	Delphine	243635	01/12/2010	TCN
74170	SARRADIN	Celia	244408	01/12/2010	TCN
88588	SAVIN	Elodie	241224	01/12/2010	TCN
89180	SCHNEIDER	Severine	242563	01/12/2010	TCN
81039	SEVERE	Damien	241753	01/12/2010	TCN
72363	SOULLARD	Sylvie	245126	01/12/2010	TCN
81486	SPANIER	Nicolas	242808	01/12/2010	TCN
76078	TCHA	Fai	242890	01/12/2010	TCN
62695	TIQUET	Laura	243087	01/12/2010	TCN
77003	TOUDI	Mounia	244239	01/12/2010	TCN
38992	TOURLOUSE	MALORY	241258	01/12/2010	TCN
89403	TRUMEAU	Marie-Thérese	245564	01/12/2010	TCN
89486	VALLADE	Patrice	243764	13/12/2010	TCN
64393	VERON	Veronique	241055	01/12/2010	TCN

Adjoints techniques principaux de 2ème classe

n° d'agent	NOM	Prénom	n° de décision	Date d'effet	grade
89130	BAUR	Véronique	242201	01/12/2010	ATP2
88813	VILETTE	Claire-Marie	241998	01/12/2010	ATP2
88833	VILLA	Jérémie	242598	01/12/2010	ATP2

DEC105314DAJ

Décision portant modification de rattachement de l'UPS INIST et de l'UPS CCSD

LE PRESIDENT

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 65/88 du 30 mars 1988 portant création d'une unité propre de service intitulée « Institut d'information scientifique et technique » (INIST) ;

Vu la décision n°000005SPHM du 13 juillet 2000 portant création de l'UPS n°S2275 « Centre pour la communication scientifique et directe » (CCSD) ;

Vu la décision n°100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS ;

Vu la décision n°100176DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction de l'information scientifique et technique ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – L'unité propre de service n°76 intitulée « Institut d'information scientifique et technique » (INIST) est rattachée à la direction de l'information scientifique et technique (DIST), à compter du 1^{er} janvier 2011.

Art. 2. – L'unité propre de service n°S2275 intitulée « Centre pour la communication scientifique et directe » (CCSD) est rattachée à la direction de l'information scientifique et technique (DIST), à compter du 1^{er} janvier 2011.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 janvier 2011
Alain FUCHS

Volume 7 : Mesures particulières

07.06. Autres décisions

07.06.21. Instituts

DEC105243INSB

Décision portant fermeture de l'Équipe de Recherche Labellisée (ERL) n° 3148 intitulée « Dynamique des systèmes d'adhérence et différenciation ».

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 050099DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative aux modalités de rattachement des structures opérationnelles de recherche, des instituts fédératifs de recherche et des structures opérationnelles de service aux instituts ;

Vu la décision n°DEC07A009DSI du 23 novembre 2007 portant création des équipes de recherche labellisées (ERL) et notamment de l'ERL susvisée ;

Vu l'avis du directeur de l'institut des sciences biologiques ;

Décide

Article 1^{er} : Fermeture

Est supprimée, au 31 décembre 2010, l'équipe de recherche labellisée n° 3148 susvisée.

Article 2 : Mandat

Il est mis fin, à la même date, au mandat de Madame Corinne ALBIGES-RIZO en tant que directrice de cette ERL.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13/01/2011

Alain FUCHS



DEC 105223INSMI

Décision mettant fin à la mission de chargé de mission exercée par Monsieur MASSOT Marc

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision 100001SPHM du 15 janvier 2010 nommant Monsieur MASSOT Marc, chargé de mission auprès du président du CNRS pour l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions.

DECIDE :

Art. 1^{er} ó Il est mis fin, à compter du 31 décembre 2010, aux fonctions de chargé de mission, pour l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions, exercées par Monsieur MASSOT Marc auprès du président du CNRS.

Art. 2 ó La présente décision sera mise en òuvre par la délégation Ile de France Ouest et Nord.

Art. 3 - Elle sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

CNRS
3, rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16

Directeur de la publication

Xavier Inglebert

Rédactrice en chef

Myriam Fadel

Pour consulter le BO et ses archives

<http://www.dsi.cnrs.fr/bo>

Dépôt légal à parution

Février 2011

ISSN 1148-4853